

T7



DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE



2017 DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Ce document de référence, déposé auprès de l'AMF, est disponible sur le site du groupe www.gl-events.com
ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org



6 / GL EVENTS EN 2017	122 / ÉTATS FINANCIERS
7 / Profil de l'entreprise	123 / Comptes consolidés
8 / Temps forts 2017	155 / Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe
12 / Chiffres clés & cahier de l'actionnaire	156 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
17 / Histoire & étapes clés	159 / Comptes sociaux
20 / GL EVENTS, MÉTIERS & MARCHÉS	173 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
21 / Marchés & stratégies	176 / Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
22 / GL events Live	
26 / GL events Exhibitions	
30 / GL events Venues	
35 / Perspectives	
36 / RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE	184 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
37 / Introduction générale	185 / Renseignements de caractère général concernant GL events
40 / Informations sociales	187 / Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events
46 / Informations environnementales	
53 / Informations relatives aux engagements sociétaux	196 / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
58 / Sigles utilisés	197 / Texte du projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du jeudi 24 mai 2018
59 / Note méthodologique	210 / Informations disponibles sur les sites
61 / Attestation de vérification d'un organisme tiers indépendant	211 / Document annuel d'information
64 / RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	211 / Responsable du document de référence
65 / Présentation des comptes consolidés	212 / Attestation du responsable du document de référence
75 / Présentation des comptes sociaux	212 / Contrôleurs légaux des comptes
81 / Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	212 / Informations incluses par référence
84 / Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	213 / Table de concordance art 225-105-1 du code de commerce
101 / Rapports complémentaires du Conseil d'Administration	215 / Table de concordance
104 / Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte du jeudi 24 mai 2018	217 / Table de concordance du rapport de gestion
111 / Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle	218 / Table de rapprochement avec le rapport financier annuel
117 / Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants	
121 / Situation des mandataires sociaux	

01

GL EVENTS EN 2017

7 / PROFIL DE L'ENTREPRISE

8 / TEMPS FORTS 2017

12 / CHIFFRES CLÉS & CAHIER DE L'ACTIONNAIRE

17 / HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

UN ACTEUR MONDIAL DE L'ÉVÉNEMENT

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence présent sur les trois grands marchés :

- congrès et conventions,
- événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques,
- salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Le Groupe intervient pour le compte de nombreux clients publics et privés en France et dans le monde : entreprises, institutions et organisateurs de manifestations. Il les accompagne sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain. Aux côtés des collectivités publiques, il contribue aux politiques d'attractivité des territoires et de développement économique, intégrant une gestion dynamique et ambitieuse des sites qui lui sont confiés et des événements organisés.

Présent sur les cinq continents et dans plus de 20 pays, coté sur l'Eurolist Euronext Compartiment B Paris, GL events avec ses 4 298 collaborateurs a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 953,8 M€.

UNE ORGANISATION EN TROIS GRANDS PÔLES

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif.

Ses équipes apportent des solutions clés en main, du conseil et de la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime plus de 200 salons, son portefeuille couvrant de nombreux secteurs : agroalimentaire, culture, textile / mode, industrie...

GL events Venues gère le réseau de 40 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés en France et à l'international.

“UN ACTEUR MONDIAL DE L'ÉVÉNEMENT PRÉSENT SUR LES TROIS GRANDS MARCHÉS.”

UN GROUPE INTERNATIONAL

Depuis le début des années 2000, GL events s'affirme comme un acteur mondial de l'événement, avec plusieurs points d'appui :

- une stratégie d'implantations locales sélectives et durables permettant de tirer profit de la croissance internationale, qui se traduit aujourd'hui par plus de 90 points d'ancrage sur les cinq continents – agences, représentations ou sites gérés en concessions – conduites par le biais d'alliances avec des partenaires locaux de premier plan ou d'acquisitions de sociétés solidement ancrées sur leur marché,
- une participation aux grands événements mondiaux : JO, coupes du monde, rencontres internationales... pour lesquels GL events s'impose comme un opérateur de référence reconnu pour la qualité de ses prestations,
- une capacité à gérer des équipes et des projets multi-nationaux.

UNE CROISSANCE DYNAMIQUE

Depuis sa création, GL events se développe avec cohérence et sélectivité, grâce à des atouts essentiels :

- un modèle intégré, qui met en synergie les trois grands métiers du Groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités, partout dans le monde;
- une base domestique solide, qui s'est élargie de la France à l'international en s'appuyant sur les marchés des pays matures,
- une recherche de marchés émergents à fort potentiel de croissance,
- une capacité logistique, qui couvre aujourd'hui toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication au montage, permettant de produire et de fournir des équipements dans des délais très contraints,
- une politique d'innovation, qui se déploie dans toutes ses activités : création d'équipements en phase avec les exigences du développement durable, mise en œuvre de la transformation digitale dans tous les domaines de l'entreprise (services, offres...), veille prospective sur les tendances de demain, collaborations avec des créateurs, designers, architectes...

DES ACTIFS DÉTERMINANTS

GL events dispose aussi d'actifs importants qui renforcent son statut de leader, le différencient dans le paysage mondial de l'événement et confortent ses parties prenantes :

- une marque valorisée par sa notoriété, qui bénéficie d'une image à laquelle sont associés rigueur, respect de la promesse donnée et haute qualité de prestations,
- des savoir-faire pointus, qui couvrent toutes les compétences de l'événementiel,
- des salons à forte notoriété,
- un réseau de sites,
- un parc matériel adapté.

JANVIER

L'ÉDITION 2017 DU SIRHA A DÉPASSÉ TOUTES LES ATTENTES : UNE AFFLUENCE RECORD !

Le salon des professionnels de la gastronomie et de l'agro-alimentaire a enregistré 189 574 visiteurs, soit une hausse de 43% par rapport à 2015, dont 25 469 chefs (+ 29%) et 29 778 visiteurs internationaux (+ 17%).



VALENCIENNES INAUGURE SA CITÉ DES CONGRÈS

Un bâtiment de plus de 15 000 m² surmontée d'une canopée imaginée comme une dentelle de métal en suspension, de nombreux espaces dont une nef de 2 400 m² pouvant accueillir jusqu'à 4 800 personnes debout, un lounge bar avec vue panoramique sur l'Escaut... Conçue par le cabinet d'architectes Chabanne & Partners, la Cité des Congrès de Valenciennes a été inaugurée fin janvier. Elle a été confiée en 2015 en délégation de service public à GL events, qui veut en faire un vecteur majeur des ambitions de la métropole en termes de développement économique et événementiel.



FÉVRIER

ISTANBUL : LE RENDEZ-VOUS DES GAMERS ET DES DÉVELOPPEURS

Depuis sa création il y a deux ans, GIST (Gaming Istanbul) est devenu l'événement BtoB et BtoC le plus important de sa filière en Turquie et l'un des rendez-vous de référence dans cette région du monde. L'édition 2017 s'est tenue à l'ICC sur 14 000 m² et a accueilli plus de 80 000 visiteurs. Au programme : tournois, boutiques et autres zones cosplay côté grand public ; échanges, conférences, rencontres entre développeurs... côté professionnel.



MAI

CANNES : 70 ANS DE GLAMOUR SUR TAPIS ROUGE

GL events est depuis plus de vingt ans partie prenante du Festival de Cannes. Il a une fois de plus démontré son savoir-faire à l'occasion de la 70^e édition présidée par le réalisateur espagnol Pedro Almodóvar. De l'installation générale à l'énergie en passant par une salle de cinéma éphémère, des prestations haut de gamme pour le rendez-vous cinématographique le plus glamour de la planète.



L'AMERICA'S CUP : CAP SUR L'ARCHIPEL DES BERMUDES

Comme le veut la tradition, c'est le pays vainqueur de l'édition précédente qui accueille les régates du prestigieux trophée. Ayant remporté l'aiguière d'argent en 2010 et 2013, Oracle Team USA avait choisi Grande Baie (Great sound), aux Bermudes, pour l'édition 2017. GL events a fait partie de cette belle aventure, retenu pour fournir les installations temporaires du village de la course.



JUIN

GL EVENTS SUR LE GREEN

L'Open de France est le plus grand rendez-vous dédié au golf en France, et l'une des plus importantes étapes du circuit européen. C'est le golf national de Saint-Quentin en Yvelines qui a accueilli la 10^e édition. Pour cet événement d'envergure, le Groupe s'est vu confier l'installation de 70 structures temporaires : le village, le centre média, le lounge des joueurs... Une prestation assurée dans le cadre d'un contrat de quatre ans remporté par GL events UK avec « The European Tour », principal circuit de golf professionnel en Europe.



JUILLET

LONDRES AUX COULEURS DU WORLD PARA ATHLETICS

1 300 athlètes venus de 100 pays, dix jours d'épreuves, 213 médailles d'or décernées : organisés tous les deux ans, les championnats du monde para athletics sont un événement majeur du handisport. Acteur de référence des grands rendez-vous sportifs internationaux, GL events a fourni une soixantaine de structures multifonctionnelles abritant autant d'espaces réalisés sur mesure.



AOÛT

RIO : QUAND LE LIVRE FAIT SALON

Dialogues entre auteurs et lecteurs de tous âges, rencontres professionnelles : tous les deux ans, Rio de Janeiro devient la capitale littéraire du Brésil avec la Biennale du livre. L'événement se déploie sur 80 000 m² au Rio Centro. Grande première de l'édition 2017 : l'entrée de la culture geek et de la pop culture.



SEPTEMBRE



LE SALON AUTOMOBILE DE LYON PASSE LA VITESSE SUPÉRIEURE

Avec plus de 62 000 visiteurs, l'édition 2017 du Salon Automobile de Lyon a été un vrai succès. Entièrement repensé en 2015 comme une grande fête de l'automobile, sa formule riche en animations a séduit la totalité des marques françaises. Les visiteurs ont pu découvrir de nombreuses avant-premières mondiales et essayer 300 modèles. Bilan positif aussi pour les exposants avec des ventes en hausse.

SPOON RENAÎT AU PALAIS BRONGNIART

Il y a 20 ans, Spoon Food & Wine définissait les contours d'une cuisine ouverte sur le monde, libre et moderne. Fin 2017, avec GL events, Ducasse Restaurant a revisité Spoon pour refléter la richesse et la diversité des saveurs d'ailleurs. Au cœur du Palais Brongniart, dans un cadre signé Jean-Michel Wilmotte, Spoon propose une cuisine métissée, vivante et authentique, tel le carnet de voyage de ce chef insatiable gourmand.

OCTOBRE

CHILI : UNE PREMIÈRE POUR FERIA MOTOR

Implanté au Chili depuis 2015, GL events a lancé en 2017 à Espacio Vizcachas, dans la région de Santiago, le premier salon automobile interactif du pays. Les grands constructeurs internationaux tels que Ford et Chevrolet, ont répondu présent à ce rendez-vous, ainsi que des marques émergentes comme Maxus et Proton.

CHILI : UN SALON DE HAUTE MONTAGNE

Organisé tous les deux ans à Santiago du Chili, Expo Andes réunit les professionnels de la Cordillère des Andes. Cette manifestation associe un salon multisectoriel – gestions des stations de ski, transport par câble, infrastructures en milieu extrême... - et un congrès qui attire les acteurs clés du secteur public, du secteur du tourisme et surtout de l'industrie minière. Sa 4^e édition s'est tenue en synergie avec Equip'outdoor, salon dédié à l'aventure et au tourisme.

NOVEMBRE



DES STANDS SIGNÉS ORA ITO POUR PREMIÈRE VISION

Pour sa nouvelle édition, Première vision a choisi de confier la création des stands de Fabrics et Yarns au designer Ora Ito. Une collaboration qui réunit des valeurs fortes : recherche esthétique, accès aux nouvelles technologies et conscience environnementale.

TRANSFORMATION DIGITALE POUR DENIM PREMIÈRE VISION

Créativité et convivialité : c'est sous ce double signe que Denim Première Vision a célébré ses 20 saisons précédentes à travers un événement à la fois festif, culturel, business et inspirationnel : Le Denim Bash. Un rendez-vous à la pointe des tendances de la mode mais aussi du digital avec des parcours balisés par des QR codes.

LE RENDEZ-VOUS DE LA PERFORMANCE INDUSTRIELLE

Seul événement dédié à l'ensemble des industriels en recherche de solutions de process, d'emballage et de manutention, Europack Euromanut CFIA a accueilli plus de 550 exposants pour sa 3^e édition. Celle-ci a enregistré un bilan record avec une progression de 36% du visitorat par rapport à 2015. Au programme figuraient notamment un cycle de conférences et une start-up factory dédiée à l'innovation industrielle.



DÉCEMBRE

PAYSALIA ET ROCALIA : LE DUO GAGNANT

La 5^e édition de Paysalia, le rendez-vous de référence de la filière, qui s'est tenue à Eurexpo a dépassé ses objectifs, tant en termes d'exposants, notamment internationaux, que de visitorat (+ 45%). Les professionnels du paysage ont apprécié la qualité des échanges et des animations, ainsi que, pour la première fois, la tenue simultanée d'un salon complémentaire : Rocalia.



LA PLANÈTE COMICS SE RETROUVE À SÃO PAULO

Événement de référence pour les fans de comics, la Comic Con expérience a tenu sa 4^e édition à São Paulo. Fans, artistes, professionnels du cinéma, de la télévision, de la bande dessinée se sont retrouvés durant quatre jours de célébration pour découvrir les dernières tendances des univers geek et de la pop culture.



QUAND LE SAVOIR-FAIRE DE GL EVENTS LIVE S'EXPOSE

Avec les Fresh Days, GL events propose une vitrine complète de son offre mais aussi de ses savoir-faire, méthodes de travail, innovations, capacité logistique... Destinée à ses clients comme aux collaborateurs du Groupe, cette opération a été lancée en décembre via un show-room de 1 000 m² dans les nouveaux locaux de GL events Live à Mouans-Sartoux. Elle va se poursuivre en 2018 dans plusieurs villes en France.



2017

UNE ANNÉE QUI CONFIRME LA SOLIDITÉ DES LEVIERS DE CROISSANCE

Dans un contexte marqué par l'absence de jumbo events et un impact de change défavorable, le chiffre d'affaires reste stable – 954 M€ contre 953 M€ en 2016 – tandis que l'EBITDA progresse de 130 à 135 M€, de même que la marge opérationnelle, qui enregistre une belle évolution sur trois ans en passant de 7,6 % en 2015 à 8,9 % en 2017, ainsi que le ROCE, de 6 à 6,7 %. Tous les indicateurs sont au vert, confirmant la performance commerciale une fois de plus au rendez-vous et l'amélioration de la rentabilité. Le résultat opérationnel est en progression de 7,2 %. La sous-traitance interne est en progression de 4 % tandis que le taux d'achats et de charges externes diminue, que les charges de personnel à périmètre constant restent maîtrisées et, enfin, que des réorganisations et arbitrages de portefeuilles ont eu un impact positif. À noter également une baisse du coût de la dette et une diminution du taux d'impôt sur les sociétés à mettre en lien avec la progression des résultats en Turquie et Hongrie.

Le Groupe a procédé à des investissements importants, notamment 21 M€ de travaux qui ont été consacrés à la rénovation du Matmut Stadium de Gerland.

La capacité nette d'autofinancement progresse elle aussi de 9,3 M€ par rapport à 2016, les investissements opérationnels ayant quant à eux été divisés par deux. S'établissant à 445 M€, l'endettement net accompagne la stratégie de long terme du Groupe, avec des contrats s'étalant sur des durées qui vont de 25 à 60 ans. 60 % de la dette est ainsi liée à des actifs longs.

L'international demeure un solide levier de croissance. La montée en puissance de São Paulo Expo et son impact sur une année complète en font une vraie réussite opérationnelle, que ce soit en tant qu'outil de développement ou de taux d'occupation.

Des acquisitions ciblées ont été réalisées en 2017. Elles vont permettre au Groupe de se renforcer aussi bien dans des zones géographiques stratégiques (Chili et, plus largement, l'Amérique latine, UK, Middle East, Chine et Japon) que sur des segments d'offres porteurs tels que la génération d'énergie alternative ou la location de courte

et moyenne durées de structures temporaires en milieu de gamme sur le marché européen. Ces activités relatives sur des zones ou marchés de développement devraient générer environ 18 M€ de chiffre d'affaires.

Le marché domestique confirme une vitalité retrouvée (55% du CA consolidé). Le Groupe y a réalisé deux opérations stratégiques pour conforter ses positions dans deux domaines : l'organisation de congrès médicaux, avec l'acquisition de CCC, et la filiale industrielle, avec les salons Midest et Tolexpo en vue de créer un salon majeur du secteur (Global Industrie).

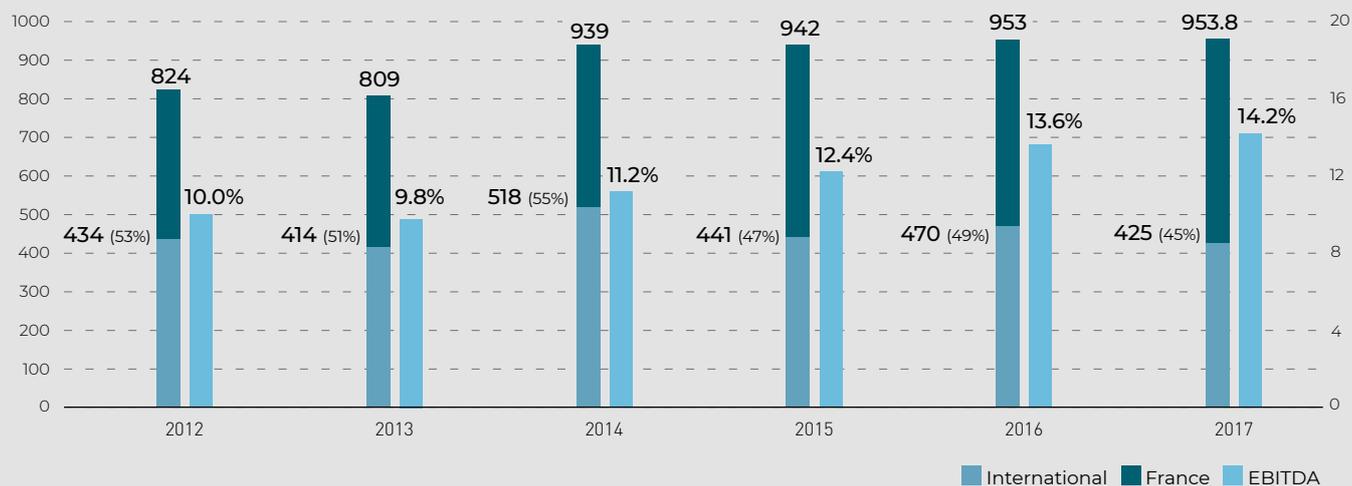
L'ACTIVITÉ DES TROIS PÔLES

Dédié aux services événementiels, **GL events Live** réalise un chiffre d'affaires de 471,9 M€, en légère baisse par rapport à 2016 (- 6 %). Une variation qui s'explique par l'absence de grands événements, et qui a pu être maîtrisée par la dynamique commerciale du pôle et l'efficacité de ses leviers stratégiques : la défense des positions et parts de marché sur des événements corporate (lancement européen de la nouvelle Nissan Micra...), des clients récurrents (SIRHA, Salon de l'agriculture, Saut Hermès, Equita...), des rendez-vous emblématiques (CAN 2017 au Gabon, Sommet UE-UA en Côte d'Ivoire...) qui ont favorisé la rotation des actifs et démontré la capacité à développer de nouveaux projets et de nouvelles offres (extension de la tribune du stade de La Rochelle, aménagement des loges de la U Arena, création d'un stand de 35 000 m² pour Première Vision...).

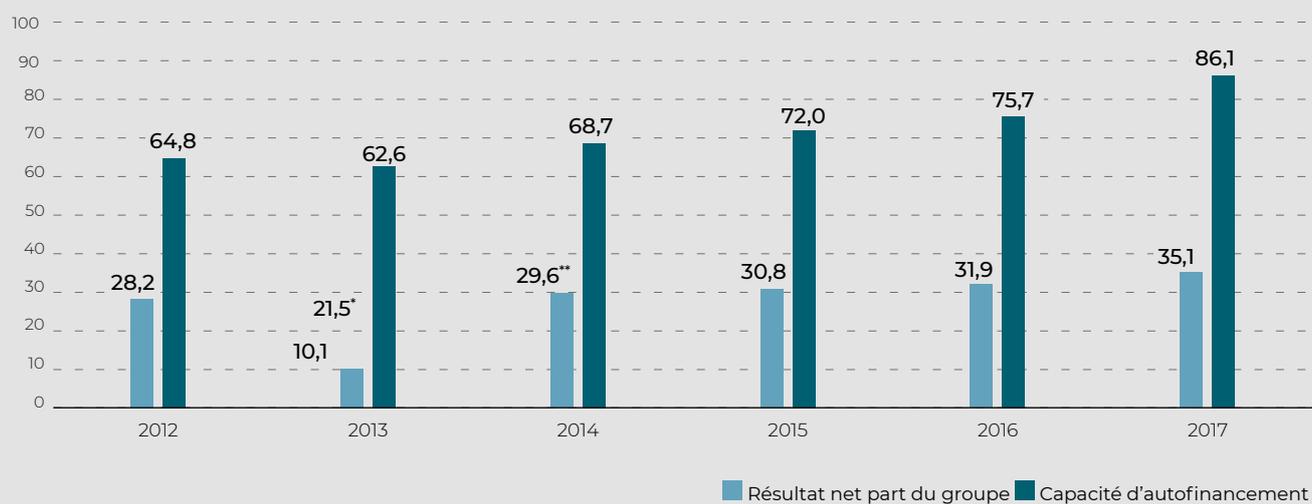
Fort d'un portefeuille de plus de 200 salons et événements propriétaires, **GL events Exhibitions** enregistre une croissance de 14 % par rapport à 2016 (165,2 M€ contre 144,9 M€) et une quasi-stabilité par rapport à 2015 (166,4 M€). Les indicateurs des salons BtoB sont tous en progression, exposants comme visiteurs. Certains ont connu des hausses records de leur visitorat tels Europack-Euromanut (+ 45 %), le Sirha (+ 43 %) et Paysalia (+ 42 %) qui a connu sa première édition couplée avec Rocalia : une complémentarité appréciée des visiteurs.

GL events Venues, le pôle en charge du réseau international des sites du Groupe, a également connu une croissance de son activité, avec un chiffre d'affaires de 316,7 M€ (+ 3 % par rapport à 2016), un ROC multiplié par deux en deux ans (19 M€ en 2015, 39,2 M€ en 2017) et une marge opérationnelle également en progression. L'ouverture d'une agence de commercialisation à New York va permettre de capter les grands donneurs d'ordre d'Amérique du Nord, tandis qu'en France, la concession du Polydome de Clermont-Ferrand a été renouvelée pour dix ans. Les destinations de Paris, Lyon, Strasbourg et Budapest se sont montrées particulièrement dynamiques. Comme prévu, l'activité de São Paulo a enregistré une croissance de 80 %.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (M€) ET DE LA MARGE EBITDA (%)



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (M€) ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (M€)



* RETRAITÉ DE LA PROVISION EXCEPTIONNELLE SUR GOODWILL.

** RETRAITÉ DE L'APPLICATION DE LA NORME IAS8.

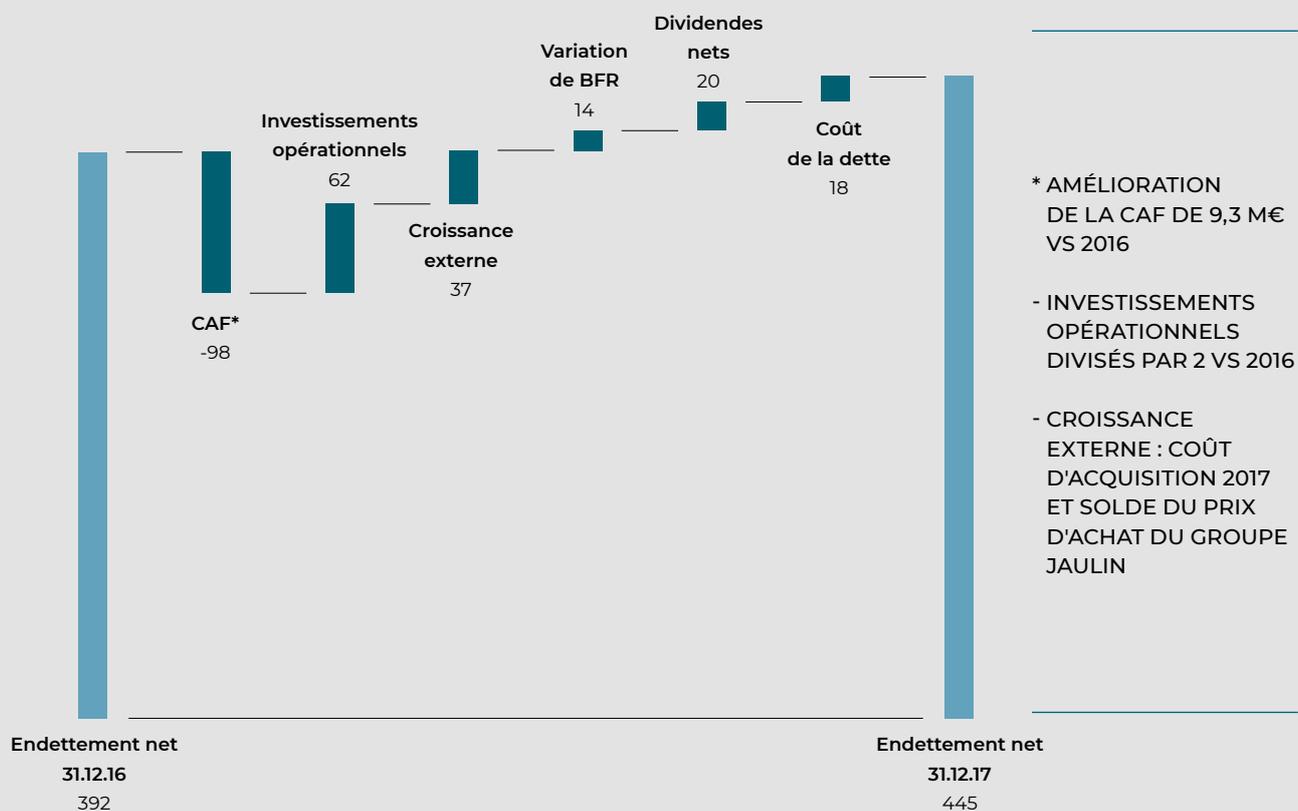
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (M€)

	2017	2016	
CHIFFRE D'AFFAIRES	953,8	953,0	
EBITDA	135,2	130,0	- EBITDA : 14,2 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES (13,6 % EN 2016)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	85,0	79,3	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	84,4	77,1	
RÉSULTAT FINANCIER	-16,9	-17,2	- MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE : 8,9% (8,3% EN 2016).
IMPÔT	-21,4	-22,7	
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	46,0	37,2	
MISE EN ÉQUIVALENCE ET MINORITAIRES	-10,9	-5,3	- RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : +10%.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	35,1	31,9	

BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ (M€)

BILAN 2016		BILAN 2017		
Actifs incorporels 524,6	Capitaux propres 444,7	Actifs incorporels 537,3	Capitaux propres 430	- ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS : PROGRESSION DU POSTE LIÉE NOTAMMENT AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DU MATMUT STADIUM
Actifs corporels et fi. et id. 428,2	Dette financière nette 391,7	Actifs corporels et fi. et id. 403,7	Dette financière nette 444,8	- MATÉRIELS LOCATIFS RENFORCÉ PAR LES ACTIFS DES SOCIÉTÉS ACQUISES AU COURS DE L'EXERCICE : TARPULIN (CHILI), WICKED ET FLOW (DUBAÏ) ET AGANTO (UK)
Matériel locatif 89,6	Provisions 30,8	Matériel locatif 102,9	Provisions 29,6	- RESSOURCE EN FONDOS DE ROULEMENT SOLIDE (139,5 M€).
	RFR 175,2		RFR 139,5	

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (M€)



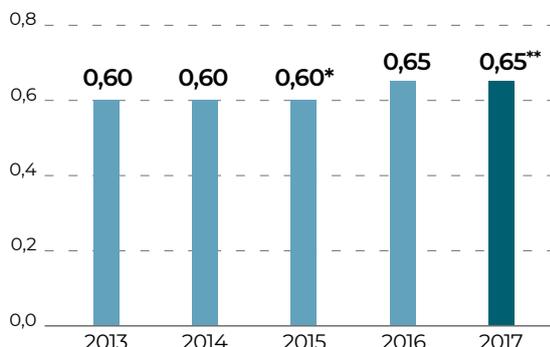
* AMÉLIORATION DE LA CAF DE 9,3 M€ VS 2016

- INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS DIVISÉS PAR 2 VS 2016

- CROISSANCE EXTERNE : COÛT D'ACQUISITION 2017 ET SOLDE DU PRIX D'ACHAT DU GROUPE JAULIN



DIVIDENDES



* Dividende versé en actions à hauteur de 83,95%

** Proposé avec option d'un versement en actions

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra le 24 mai 2018, la distribution d'un dividende de 0,65€, au titre de l'exercice 2017, correspondant à un taux de distribution de 43% payable sur option en actions ou en cash.

INFORMATION

Eurolist compartiment B
Code ISIN - FR 0000066672
Code Bloomberg - GLOFP
Code REUTERS - GLTN.PA
Code FTSE - 581
Code LEI : 9695002PXZMQNBPY2P44

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « informations financières », un espace dédié aux actionnaires propose :

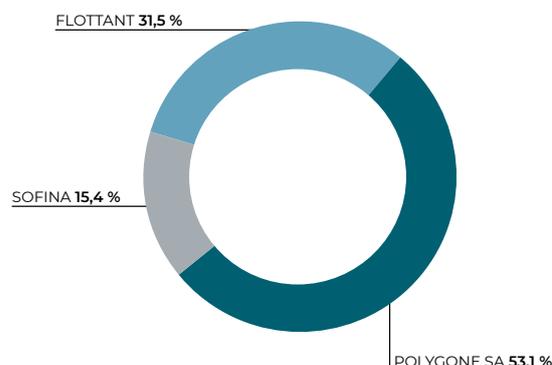
- un historique des communiqués de presse,
- un calendrier des communications financières,
- un guide de l'actionnaire,
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications,
- les chiffres clés du groupe,
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : info.finance@gl-events.com

DIFFUSION DES COMMUNIQUÉS

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com (rubrique « informations financières»). Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande.

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2017



RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou téléchargé à partir du site internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com (rubrique « informations financières ») ou en version papier.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Erick ROSTAGNAT

Directeur Général Finances et Administration

Tél. : 04 72 31 54 20

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com, rubrique « informations financières »

Email : info.finance@gl-events.com

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2018

- **24 avril 2018** : CA du 1^{er} trimestre 2018 (après bourse)
- **24 mai 2018** : AGO / AGE à Lyon
- **10 juillet 2018** : CA du 1^{er} semestre 2018 (après bourse)
- **4 septembre 2018** : résultats du 1^{er} semestre 2018 (après bourse)
- **16 octobre 2018** : CA du 3^e trimestre 2018 (après bourse)

HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

1978-1989

CRÉATION par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard-Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.

ALLIANCE du groupe Polygone, devenu n° 1 français des installations d'expositions et d'événements, avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).

MODIFICATION de la raison sociale en Générale Location.

1990-1997

HUIT ANNÉES de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.

INTERNATIONALISATION DE GÉNÉRALE LOCATION avec une implantation à Dubaï.

1998-2003

SIX ANNÉES charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du monde de football en France, Sommet des chefs d'État, Festival du film de Cannes...).

DES CHANTIERS MAJEURS pour le Groupe : Jeux olympiques de Sydney, Sommets des chefs d'État européens à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.

UN NOUVEAU NOM pour Générale Location : GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004-2009

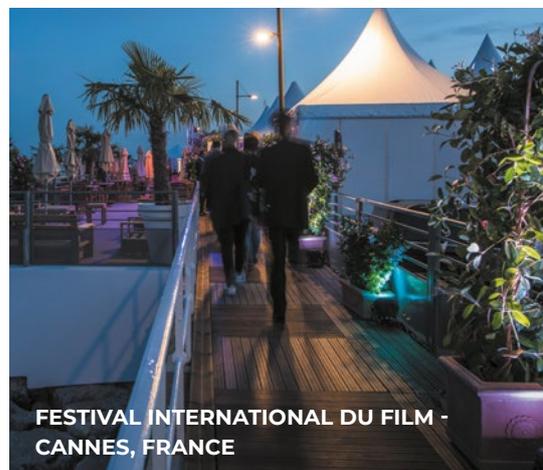
OUTRE L'ACQUISITION de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.

À L'INTERNATIONAL, le Groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de Pudong Expo de Shanghai, du palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du centre de Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye.

EN 2005 ET 2007, le Groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Parc des Expositions et du Palais des Congrès (Nice, Amiens), de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes et de la Maison de la Mutualité à Paris.

GL EVENTS acquiert Traiteur Lorient pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.



FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM -
CANNES, FRANCE

2010

LA CRÉATION de GL events Exhibitions, le 1^{er} janvier 2010, permet au Groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.

GL EVENTS remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du monde FIFA 2010™, en Afrique du Sud. Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition Universelle de Shanghai.

2011-2012

GL EVENTS confirme son leadership pour de nombreux rendez-vous internationaux : Coupe d'Asie des nations de football au Qatar, Tournoi des six nations, Sommets de la présidence française des G8 et G20, JO de Londres, Sommet Rio + 20...

ACQUISITIONS DE BRELET, acteur français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, et de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès.

AVEC LE RENOUVELLEMENT DE LA GESTION DU PARC DES EXPOS DE TOULOUSE, l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie, et la gestion de La Sucrière, à Lyon, GL events poursuit le développement de son réseau d'espaces en France et à l'international.

GL EVENTS RÉALISE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL pour accélérer son développement sur les marchés émergents et notamment au Brésil, très porteur en termes de grands événements à l'horizon 2016. Entrée au capital du groupe de Sofina.

L'EXPORTATION DU CONCEPT D'ÉVÉNEMENTS PROPRIÉTAIRES sur différentes zones géographiques se confirme comme une forte valeur ajoutée pour le Groupe (Première Vision à New York, São Paulo et Moscou, Bocuse d'Or à New York, Sirha à Shanghai et Genève...).

2013

AU BRÉSIL, achat de LPR, société spécialisée dans l'installation générale et le mobilier; le Groupe remporte l'appel d'offres pour la concession sur 30 ans du Parc des expositions Imigrantes de São Paulo.

RÉALISATION D'UN PARC D'EXPOSITIONS TEMPORAIRE de 20 000 m² à Sydney.

APRÈS LA MAISON DE LA MUTUALITÉ, OUVERTURE D'UN SECOND RESTAURANT TERROIR PARISIEN au Palais Brongniart.

LE GROUPE REMPORTE LA CONCESSION DU PALAIS DES CONGRÈS DE METZ pour une durée de dix ans.



POITIERS, FRANCE



EXPOCASA - TURIN, ITALIE

2014

AU 1^{ER} JANVIER, LES TROIS AGENCES ÉVÉNEMENTIELLES DU GROUPE – Alice Événements, Market Place et Package – deviennent une entité unique, dédiée au conseil stratégique et opérationnel de communication événementielle : Live! by GL events.

LE GROUPE SE VOIT CONFIER LA DSP DE STRASBOURG ÉVÉNEMENTS, avec deux équipements majeurs : le Centre des Congrès et le Palais de la musique.

PARTIE PRENANTE DU G20, à Brisbane, et de la COP 20, à Lima, le Groupe confirme ainsi son positionnement sur les grands sommets politiques et environnementaux internationaux.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'IMPLANTATION LATINO-AMÉRICAINNE avec des prises de position au Chili.

L'OFFRE DE STADES MODULABLES ET DURABLES innove avec un concept d'infrastructures rapides et économiques à mettre en œuvre.

2015

DÉMARRAGE DE L'UN DES GRANDS CHANTIERS DU PROGRAMME DE SÃO PAULO EXPO : la construction d'un parking de 4532 places sur sept niveaux.

INAUGURATION À RIO DE L'HÔTEL GRAND MERCURE dont GL events a assuré la maîtrise d'ouvrage. Réalisé en partenariat avec Accor, cet établissement 5 étoiles propose 306 chambres.

ACQUISITION DU GROUPE JAULIN, qui permet à GL events de se renforcer en région parisienne et d'intégrer un nouveau site dans son réseau : le Paris Event Center.

2016

EN AVRIL, INAUGURATION DE SÃO PAULO EXPO, le plus grand parc d'exposition d'Amérique Latine avec une superficie totale de 120 000 m².

FORTE PRÉSENCE SUR LES JO D'ÉTÉ À RIO, accueil de compétitions sur les sites du Groupe (Rio Arena et Riocentro), nombreuses prestations de restauration et de réception.

SIGNATURE D'UNE JOINT-VENTURE, entre GL events et Yuexiu Group, portant sur le développement conjoint d'un réseau de sites événementiels en Chine. Première étape pour 2019 : la gestion du futur Guangzhou Yuexiu Exhibition and Convention Centre (50 000 m²).

APRÈS LA COP 20 À LIMA ET LA COP 21 À PARIS, GL events est partie prenante de la COP22 accueillie à Marrakech. Le Groupe confirme ainsi son statut d'acteur majeur de ces grands rendez-vous du développement durable.

2017

CRÉATION DE GLOBAL INDUSTRIE. Avec le rachat des salons Tolexpo et Migest, couplés à Smart Industries, GL events crée un événement majeur pour l'économie de la filière industrielle. 1^{ère} édition en mars 2018 à Paris-Nord Villepinte.

LE MATMUT STADIUM DE GERLAND FAIT PEAU NEUVE. Après six mois de travaux, l'enceinte du LOU Rugby accueillera des rencontres sportives et de grands événements.

OPÉRATIONS STRATÉGIQUES DE CROISSANCE EXTERNE avec le rachat de Tarpulin (Chili), de Wicked & Flow (Dubai), d'Aganto (Royaume Uni) et de l'agence CCC.

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT EN ASIE : après la Chine, GL events entre en négociation exclusive pour la gestion du futur Aichi Parc Expo (Japon).

02

GL EVENTS, MÉTIER & MARCHÉS

21 / MARCHÉS & STRATÉGIES

22 / GL EVENTS LIVE

26 / GL EVENTS EXHIBITIONS

30 / GL EVENTS VENUES

35 / PERSPECTIVES

UN MODÈLE INTÉGRÉ ORIGINAL ET GAGNANT

Depuis l'origine, le Groupe GL events fonctionne selon un business model unique dans l'univers de l'événement. À son cœur de métier historique, les services, le Groupe a associé deux volets complémentaires : l'organisation d'événements et la gestion d'espaces. Cette stratégie lui a permis de devenir le seul global player du marché, aujourd'hui reconnu comme un partenaire de référence pour les grands donneurs d'ordres comme pour les collectivités territoriales. Cette logique d'intégration favorise les synergies entre les différentes activités. Elle permet d'orchestrer des prestations à forte valeur ajoutée à partir d'un point d'entrée unique. Elle contribue également à doter le Groupe d'une image unifiée, lisible par ses partenaires.

Ce modèle a fait ses preuves dès l'origine, instaurant une dynamique de croissance interne et externe et sécurisant la rentabilité des activités en favorisant la rotation des actifs entre les métiers.

Il structure également la stratégie internationale de GL events : c'est le cas par exemple du Brésil, où GL events est devenu un acteur global de l'événementiel brésilien en développant simultanément ses trois pôles Live, Venues et Exhibitions.

“GL EVENTS
EST LE SEUL GLOBAL
PLAYER DU MARCHÉ.”

MIPIM - CANNES, FRANCE



GL EVENTS LIVE UNE SOLUTION GLOBALE

GL events Live a pour vocation d'accompagner les entreprises annonceurs, les institutions et collectivités, ainsi que les organisateurs d'événements dans la stratégie, la conception et la mise en œuvre de leurs événements.

Alliant conseil en communication événementielle et prestations de services, le pôle maîtrise ainsi l'ensemble des solutions nécessaires à la réalisation des événements.



VINEXPO - BORDEAUX, FRANCE

L'INTÉGRALITÉ DE LA CHAÎNE DES SERVICES À L'ÉVÉNEMENT

L'agence de conseil événementiel Live! by GL events accompagne les clients dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de communication. Elle s'appuie sur les autres sociétés du Groupe qui fournissent ensemble des prestations de services : construction d'infrastructures temporaires accueillant du public (structures et tribunes temporaires), aménagements (stands, énergie, mobilier, signalétique, audiovisuel, etc.) et enfin réceptif (accueil, food and beverage).

La direction qualité facilite la mise en œuvre de synergies à travers des projets d'amélioration continue et structurants.

La qualité et la performance des organisations sont ainsi reconnues par des certifications depuis plusieurs années : ISO 9001 (qualité) pour les installations temporaires et pérennes de structures et tribunes, pour les bâtiments temporaires en Grande Bretagne, pour la location de mobilier ; NF Services Prestataire d'accueil (qualité) pour l'agence Profil.

L'engagement en matière de développement durable est également souligné par la certification ISO 20121 pour les installations temporaires de structures et tribunes et pour GL events audiovisuel.

UNE EXPERTISE ET UNE FIABILITÉ RECONNUES

GL events Live conjugue des atouts déterminants, qui en font un acteur international de référence dans la réalisation des événements : le professionnalisme reconnu de ses équipes, une expertise multidisciplinaire, une capacité à remporter et livrer les projets événementiels les plus complexes et les plus exigeants dans le monde entier, une solide expérience dans la composition et la gestion d'équipes multiculturelles et multimétiers.

Animé par son esprit entrepreneurial, le Groupe est aussi reconnu par sa fiabilité en termes de respect des délais et de niveaux de qualité attendus.

Ses actifs et sa puissance logistique lui permettent de fournir ses prestations partout dans le monde, dans des délais contraints pour tous les événements nationaux et internationaux.



GL EVENTS LIVE EN 2017

Les résultats enregistrés par GL events Live en 2017 sont le fruit d'une dynamique commerciale à l'œuvre dans toutes les activités, conjuguée à l'efficacité des leviers stratégiques.

Premier levier : les marchés récurrents et marchés matures où le Groupe défend ses positions via une stratégie de socle à partir duquel il peut déployer une offre intégrée unique. GL events a été ainsi partie prenante de rendez-vous sportifs, économiques ou politiques tels que la CAN au Gabon, le sommet union africaine et union européenne à Abidjan, la Coupe des confédérations de football en Russie ; d'événements récurrents (le SIHH 2017, le Sirha 2017...) ; de manifestations corporate comme le lancement européen de la nouvelle Nissan Micra.

Le Pôle a aussi apporté de nouvelles illustrations de son savoir-faire dans le domaine des stades avec l'extension de celui de La Rochelle (2 800 places de tribunes) et les aménagements des loges de la U Arena à Paris.

Organisés dans plusieurs villes, les Fresh days, événement destiné aussi bien aux clients qu'aux collaborateurs, ont constitué une vitrine originale de mise en valeur des métiers, de la capacité d'intervention et de la créativité du Groupe. À son actif dans ce domaine : la création d'un nouveau stand de 35 000 m² pour Première Vision, qui s'inscrit dans une rénovation en profondeur de ce salon.

Second levier : le développement ciblé sur de nouveaux marchés à forte valeur ajoutée ou sur des secteurs d'activité porteurs. Cet axe a été illustré en 2017 par de nombreuses initiatives : la création de GL events Sports en septembre, qui unifie et concentre tous les savoir-faire du Groupe en matière d'organisation, de prestations de services et de gestion d'espaces réceptifs ; la gestion du Matmut Stadium de Gerland à travers un bail emphytéotique de 60 ans, avec l'ambition de faire du site un lieu accueillant de grands événements, en synergie avec les pôles Venues et Exhibitions.

Plusieurs opérations de croissance externe sont venues renforcer le Pôle :

- le rachat du Chilien Tarpulin, avec une double visée : d'une part, disposer d'un portefeuille de structures modulaires pour être présent sur les marchés de l'hébergement humanitaire d'urgence et de l'hébergement temporaire pour le secteur militaire ; d'autre part, poursuivre le maillage en Amérique latine en complément du Brésil, dans un pays en forte croissance.
- le rachat de Wicked (structures temporaires, aménagements) et de Flow (générateurs, distribution électrique, climatisation) vient renforcer la présence de GL events dans le Golfe Persique, notamment en perspective d'événements majeurs (Coupe d'Asie des nations en 2019 à Abu Dhabi, Exposition universelle de Dubai en 2020, Coupe du monde de Football au Qatar en 2022) ; il complète l'offre des métiers audiovisuels avec la fourniture de sources alternatives de production d'électricité, qui est aussi l'un des axes de développement stratégique du Groupe dans l'offre de services.
- avec Aganto, fabricant anglais de structures temporaires de type industriel et logistique destinées à la location longue durée, GL events complète l'offre haut de gamme de Spaciotempo par des produits intermédiaires ; il dispose désormais d'un sourcing compétitif dans les pays de l'Est et consolide ses positions au Royaume Uni.
- enfin, l'acquisition du groupe Medobjectif (CCC, AVS, Editiel) spécialisé dans l'organisation de congrès médicaux (dont le concept Preuves & Pratiques), permet au Groupe de se renforcer en France dans cette filière, en synergie avec les sites du réseau Venues et de disposer d'un back office situé à l'Île Maurice, outil performant pour le développement digital du Pôle.

GL events Live a également poursuivi sa transformation digitale, en particulier pour la gestion des chantiers, des avancées technologiques et organisationnelles très appréciées des grands clients. Plus largement, le pôle est engagé dans un ambitieux projet ERP, qui va lui permettre, sur toute la chaîne de ses métiers, d'aligner ses process et ainsi d'améliorer sa productivité et son efficacité pour continuer à innover et développer ses savoir-faire.

PERSPECTIVES 2018

2018 a débuté par un projet d'envergure : le 4e grand prix de la saison 2017-2018 de Formule E qui s'est déroulé à Santiago du Chili en février.

Le Groupe devrait récolter les fruits de démarches commerciales de proximité lancées en 2016/2017, avec les Jeux du Commonwealth en Australie, la Coupe du monde en Russie, les jeux européens de Glasgow, le Longines FEI à Paris, la Ryder Cup en région parisienne...

GL events sera partie prenante d'un événement exceptionnel : le retour de la F1 en France avec le Grand Prix du Castellet en juin, dont il sera un prestataire de premier plan avec la fourniture de plus de 50 000 places de tribunes. Autre manifestation à son actif : la Coupe Redbull Air Race de voltige aérienne en avril à Cannes, avec la prise en charge de l'hospitalité et des gradins.

Il va également bénéficier de la récurrence d'événements pour lesquels il est désormais reconnu comme un acteur majeur par de grands donneurs d'ordres institutionnels. Enfin, 2018 s'annonçant particulièrement dynamique en termes d'événements, le Groupe est en négociation avancée sur des rendez-vous majeurs internationaux sportifs, politiques ou économiques.





GL EVENTS LIVE : MARCHÉS ET TENDANCES

En France, la reprise s'annonce dans le secteur événementiel, comme en témoignent plusieurs indicateurs : croissance (+1,9%), consommation des ménages (+2,1%), investissement des entreprises (+2,7%), activités touristiques (le nombre de visiteurs étrangers a progressé de 8% entre 2016 et 2017).

Dans ce contexte porteur, le chiffre d'affaires annuel généré par le marché de l'événementiel français est de 64,5 milliards d'euros, tous secteurs confondus (congrès, événements corporate ou sportifs, mode, foires et salons...).

Le marché du MICE (Meetings, Incentive, Convention & Events) s'est inscrit sur cette dynamique avec une hausse de 3,8 % de l'activité par rapport à 2016. Les dépenses des entreprises sur ce marché sont estimées à 8,37 milliards d'euros en 2017, contre 8,07 milliards d'euros en 2016.

Lieux d'échanges et d'innovation, mais surtout lieux de rencontres entre professionnels, les centres d'exposition et de congrès participent au développement économique de la région francilienne (et de la France). Le nombre de congrès organisés, en Ile-de-France, n'a jamais été aussi important ces dernières années, 2016 s'imposant comme l'année de tous les records avec 1 118 congrès. La filière des rencontres d'affaires constitue un puissant levier de valorisation des productions, des secteurs industriels et de services en France. Le poids du secteur est important, puisque le tourisme d'affaires représente 25% du chiffre d'affaires de la totalité des activités touristiques en France.

Quant à l'activité des agences de communication événementielle, elle repart à la hausse, avec une progression de chiffre d'affaires prévisionnel de 4 %. Les agences font

évoluer leurs modèles et investissent dans des activités complémentaires à l'événement. Le digital représente un axe de développement prioritaire pour créer des prestations marquantes et innovantes. Ce secteur prouve son dynamisme en s'ouvrant de plus en plus à l'international. Pour autant, les agences doivent faire face à un durcissement du contexte concurrentiel sur le marché avec l'arrivée massive des venue finders et des spécialistes du voyage d'affaires, de l'hôtellerie et des parcs de loisirs. Dans ce contexte, les acteurs traditionnels tentent de défendre leurs positions en accentuant leur différenciation ainsi qu'en élargissant leur champ de compétences. Des ripostes qui passent notamment par un recours accru aux outils numériques pour animer les communautés et digitaliser les événements.

DES PERSPECTIVES MAJEURES EN TERMES D'ÉVÉNEMENTS

La France s'apprête à accueillir des événements internationaux majeurs (Ryder Cup 2018, Coupe du monde de football féminin 2019, Coupe du monde de Rugby en 2023, JO 2024) dans les années à venir. La perspective de cette concentration exceptionnelle est une opportunité unique de placer la France au premier rang de l'innovation dans le format et le contenu, afin de créer les standards de demain.

SOURCES : COACH OMNIUM « TOURISME D'AFFAIRES MICE 2018 », XERFI, UNIMEV, OTCP, L'ÉVÉNEMENT

GL EVENTS EXHIBITIONS UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE PROCHE DES COMMUNAUTÉS

GL events Exhibitions est le pôle dédié à l'organisation de salons professionnels et grand public en France et à l'international.

Il se positionne en acteur de référence, proche des communautés qu'il anime et, à ce titre, en qualité d'expert dans la connaissance de leurs enjeux et de leurs attentes.

Les salons du Groupe se répartissent entre les grands secteurs économiques : industrie, bâtiment, culture et loisirs, habitat, environnement, commerce et distribution... S'y dessinent notamment des filières fortes – mode

et textile, agroalimentaire, piscine... – pour lesquelles le Groupe organise des manifestations internationales, rendez-vous majeurs des professions concernées. Cette pluralité sectorielle est renforcée par une répartition géographique sur plusieurs continents, par une combinaison de salons BtoB et BtoC et de manifestations annuelles et biennales, voire bisannuelles comme dans le secteur de la mode. Une diversité qui équilibre et sécurise l'activité globale du Pôle.

LES POINTS D'APPUI DE LA STRATÉGIE

La stratégie de GL events Exhibitions repose sur plusieurs axes :

- un positionnement de référent au cœur des communautés avec des marques et des événements phares,
- un ancrage domestique solide sur chaque marché,
- une synergie forte avec les autres activités du Groupe,
- des équipes agiles et expertes, capables d'innover dans les formats et les contenus pour répondre à de nouvelles attentes et de nouvelles pratiques, notamment dans le développement des services et des solutions digitales autour des salons,
- la capacité de faire la différence, soit par des contenus exclusifs tels que les Bocuse d'Or dans le cadre du Sirha, soit par l'animation de communautés, à l'exemple de Piscine Global et de son club d'exposants se retrouvant en dehors des salons.

DES BASES SOLIDES, UNE INTERNATIONALISATION CROISSANTE

La France demeure un marché solide, comme en témoignent les succès des salons professionnels tels que le Sirha, Industrie, Première Vision Paris, CFIA et ceux des salons grand public de référence comme la Foire de Lyon, Amenago Lille ou encore les salons du Vin et de la Gastronomie de Rennes ou Brest, qui attirent de nombreux visiteurs grâce à des thématiques fortes et des contenus innovants.

À l'international, l'export des salons repose sur la force de la manifestation couplée à l'opportunité qu'offre le marché régional : Première Vision et le Sirha trouvent ainsi à Istanbul un hub de première importance dans cette partie du monde, équipée de toutes les infrastructures de qualité essentielles pour la réussite des manifestations – aéroport international, capacité hôtelière et destination attractive.





BOCUSE D'OR - LYON, FRANCE

GL EVENTS EXHIBITIONS EN 2017

L'activité de GL events Exhibitions se caractérise par une forte biennalité. Année impaire, 2017 a donc été particulièrement dynamique.

L'année a débuté avec une édition record du Sirha. En progression régulière, le salon leader mondial du food service a atteint sa pleine maturité en 2017 avec la présence de plus de 25 000 chefs. Une réussite due à plusieurs facteurs : le positionnement du salon en événement international révélateur des prochaines tendances dans le retail et la restauration hors domicile, une combinaison unique de créativité et d'innovation, les prestigieux concours du Bocuse d'Or et de la Coupe du monde de la pâtisserie qui amplifient sa résonance. Ce succès du Sirha laisse présager une belle croissance : c'est notamment pour accompagner ce développement qu'Eurexpo Lyon va se doter d'un hall supplémentaire de 9 400 m², qui sera opérationnel en janvier 2019.

Toujours dans le domaine du food service, la création du Mondial de la Bière, qui a eu lieu à la Maison de la Mutualité du 29 juin au 1^{er} juillet, montre la capacité du pôle à accompagner les tendances émergentes.

En ce qui concerne le secteur de la mode, la reprise du visiorat de Première Vision qui s'était amorcée en février s'est confirmée en septembre. Le salon a quasiment retrouvé sa fréquentation d'avant 2016, année marquée par les problèmes de sécurité internationale. Toujours au rendez-vous de ce salon, l'innovation s'est invitée en 2017 avec

l'espace Wearable, dédié à l'intégration de la technologie dans le vêtement. Un nouvel axe de services et de développement qui sera repris et élargi en 2018.

Salon lié aux marques françaises de luxe et de haute couture, Blossom s'est bien développé, avec une temporalité calée sur les pré-collections de juillet et de décembre. Organisé au Carreau du temple sur la thématique des solutions de fabrication et de services pour les marques de luxe en recherche de savoir-faire de proximité, Made in France, de son côté, a connu une croissance importante de son visiorat.

Une nouvelle filiale a vu le jour : Première Vision Digital. Elle abrite la future market place de Première Vision. Avec une montée en charge prévue sur l'année 2018, cette plateforme numérique va apporter un service transactionnel complémentaire à l'offre existante.

Les salons B2B, BePositive, en mars, a reçu un accueil très favorable à Eurexpo Lyon. Son succès démontre la pertinence de son changement d'orientation vers un positionnement novateur dans le domaine de la transition énergétique. Le CFIA a, une nouvelle fois, confirmé sa position de salon leader sur la filière agroalimentaire. En novembre, c'est aussi une performance qui a été réalisée à Lyon par une manifestation complémentaire de celle de Rennes axée sur l'emballage, aux côtés des salons Europack et Euromanut. A signaler également les bons résultats à Bordeaux de Biogaz, événement organisé chaque

année dans une ville différente. 2017 s'est terminée avec une édition record de Paysalia, organisée cette année en synergie avec Rocalia : + 43 % de visiteurs.

Les rachats des salons Tolexpo en juin et Midest en juillet constituent le socle d'une avancée majeure. En convergant avec les salons Industrie et Smart Industrie, ces manifestations vont devenir l'événement d'ancrage d'une politique industrielle 4.0 : il s'agit du salon Global Industrie, dont la première édition s'est tenue fin mars 2018 à Paris-Nord Villepinte sur plus de 100 000 m². Imaginé et réalisé en réponse à une ambition gouvernementale, ce rendez-vous fort et récurrent va conforter le leadership de GL events dans le secteur industriel.

Sur le segment du BtoC, le Pôle développe de nouvelles offres pour répondre aux attentes des consommateurs mais aussi pour anticiper les tendances de consommation : en témoignent par exemple les Geek days, à Lille, ainsi que les salons dédiés à cette thématique du gaming à Rio et Istanbul, salons qui accompagnent un secteur en plein essor, le e-sport. Les salons immobiliers en France ont reflété le climat de reprise de la conjoncture. La progression significative du visitorat de Kidexpo va quant à elle se traduire par des déclinaisons de ce salon à Lyon, en avril 2018, et à São Paulo à l'automne.

Au Brésil, bonne tenue de la Biennale du Livre et du salon

Estetika. En Turquie, une réorganisation permet au Groupe de disposer d'une nouvelle entité qui rassemble les équipes des différents salons locaux : GIST, Première Vision et le Sirha Istanbul.

PERSPECTIVES 2018

En progression tant en termes d'exposants que de visiteurs, Eurobois, en février, a tenu ses promesses : s'imposer comme le salon de la filière bois, qui dispose encore d'un important potentiel de développement.

En juin sera lancé le « Sirha green ». Autour d'une thématique forte et structurelle, cette nouvelle manifestation se propose d'accompagner la restauration sur toutes les nouvelles tendances de consommation liées aux enjeux de santé et d'environnement : bio, vegan, locavore... Associant produits et équipements, elle proposera concours, rencontres, démonstrations...

Au Brésil, de nouveaux produits sont en cours de développement, notamment dans le B2C. Le pôle se renforce en Amérique Latine, avec l'acquisition de Fisa, organisateur de salons leader de son secteur au Chili.

L'année se terminera avec le salon Piscine Global à Lyon, une édition qui s'annonce prometteuse, dans la lancée de celle de 2016.

GL EVENTS EXHIBITIONS : MARCHÉS ET TENDANCES

En 2016, la croissance du marché mondial de l'organisation de salons a connu une forte accélération (+4,3%) pour atteindre près de 25,3 Mds de \$, portée notamment par une solide activité biennale en Allemagne. Cette croissance, supérieure aux prévisions des experts, s'explique également par une stabilité sur les marchés matures et une croissance constante sur les pays émergents. Les prévisions de croissance pour le marché de l'organisation de salons d'ici à 2020 restent encourageantes de l'ordre de 4,2% par an.

Si les Etats-Unis confortent leur place de leader avec un marché évalué à 13,2 Mds de \$, soit près de 50% du marché total, la Chine (2,16 Mds de \$) s'installe définitivement en deuxième position distançant l'Allemagne (2,02 Mds de \$) désormais 3ème. Avec des marchés autour de 1,8 et 1,6 Mds de \$, le Royaume-Uni et la France complètent le top 5 suivi par les Emirats Arabes Unis et l'Italie légèrement derrière (800 M de \$).

Les marchés matures demeurent solides, même s'ils sont saturés et connaissent une croissance plus lente par rapport à celle des marchés émergents. L'Inde, l'Indonésie et le Mexique sont parmi les marchés qui connaissent la plus forte croissance. On note également un intérêt grandissant de la part des organisateurs pour des marchés attractifs peu

exploités d'Asie du sud-est comme la Thaïlande, Singapour, la Malaisie ou encore les Philippines et le Vietnam. Ces nouveaux marchés connaissent tous une croissance de leurs surfaces nettes supérieure à 5%.

L'organisateur UBM a marqué de manière significative les activités de fusions acquisitions au cours des deux dernières années ; en 2016, avec l'acquisition d'Allworld mais aussi et surtout en 2017, lors de sa fusion avec Informa pour un montant d'environ 4 Mds de £.

Les enjeux autour de la mutation digitale et de la donnée vont transformer de manière profonde l'industrie des salons. Les organisateurs prennent ce virage à des rythmes distincts selon leurs filières, leurs zones géographiques et leur maturité.

Le marché des salons reste un secteur très attractif grâce notamment à une forte rentabilité et d'importants flux de trésorerie. Les taux de rebooking sont également importants, allant généralement de 65% à 70%.

Il demeure également un marché fragmenté, qui offre des opportunités considérables d'exportations et de consolidations internationales.



GL EVENTS VENUES

ESPACES DU MONDE EN RÉSEAU

GL events gère un réseau de 40 sites événementiels en France et dans le monde. Centres de congrès, parcs d'expositions, lieux réceptifs, salles multifonctionnelles, cette offre unique de lieux événementiels diversifiés et complémentaires évolue en permanence pour répondre à de nouvelles attentes.

Les sites qui accueillent tout type d'événement (économique, culturel, scientifique, sportif...) sont des pôles d'attractivité qui contribuent au rayonnement économique des villes et des territoires. Les projets de construction ou d'extension s'inscrivent dans un cadre plus global de grands programmes d'aménagement urbain.

C'est dans cette configuration que GL events développe son activité. Partenaire des collectivités, le Groupe inscrit son action dans le cadre de contrats de longue durée. À leurs côtés, il accomplit ses missions en mettant ses expertises et savoir-faire au service de grandes ambitions territoriales, aux implications économiques, sociales et culturelles.

Professionalisme, sécurité des personnes, fiabilité des équipements et exigence du meilleur service rendu, tels sont les engagements de GL events vis-à-vis des autorités déléguées et de ses clients accueillis sur les sites (organiseurs, exposants, visiteurs, congressistes...).



BPI FRANCE - MAISON DE LA MUTUALITÉ, PARIS, FRANCE

GL EVENTS VENUES EN 2017

En 2017, l'activité des sites du réseau GL events Venues a continué à être dynamique.

Les sites ont accueilli de nombreux événements de premier plan, qu'il s'agisse de congrès et événements corporate ou de salons : le Gartner Symposium au CCIB de Barcelone, le Congrès ISICEM au Square à Bruxelles, le HubForum à la Maison de la Mutualité, Paris FinTech Forum au Palais Brongniart à Paris, le Salon Comic Con Experience au Parc des Expositions de São Paulo, la Biennale internationale du

Livre de Rio au RioCentro, le Sirha à Eurexpo Lyon...

Plusieurs prix ont récompensé la qualité des sites GL events : le CCIB à Barcelone a ainsi reçu le prix d'or du Meilleur Centre de Convention International lors des M&IT Industry Awards 2017, et le World Forum The Hague celui du Meilleur Centre de Congrès International à l'occasion des C&IT Awards 2017.

Après Londres en 2016, GL events Venues s'est doté d'une



SOLUTRANS - LYON, FRANCE

nouvelle agence commerciale à New York, au cœur d'un marché stratégique.

Dans le cadre de la démarche environnementale développée sur les sites du réseau en France, la certification ISO 14001 obtenue pour la première fois en 2012, puis renouvelé en 2016, a été validée dans sa nouvelle version en 2017.

Plusieurs projets destinés au développement de l'activité et à l'optimisation de la qualité d'accueil sur les sites du réseau ont été concrétisés ou lancés cette année :

- à Lyon a été posée la première pierre du nouveau Hall 7 d'Eurexpo. Portant la surface totale d'exposition du site à 140 000 m², ce futur hall d'exposition de 9 400 m² permettra d'accompagner la croissance des salons leaders et d'en accueillir de nouveaux,
- Paris compte une nouvelle adresse gourmande avec le restaurant Spoon, implanté au Palais Brongniart sous la prestigieuse signature du chef étoilé Alain Ducasse,
- après plusieurs années de rénovations, le World Forum The Hague a ouvert un autre chapitre de son histoire avec un nouvel espace d'exposition de 3 500 m².

UN RÉSEAU EN EXPANSION

Le réseau de sites Venues a poursuivi son développement avec une forte orientation à l'international. Fin 2017, GL events est entré en négociation exclusive pour la gestion du futur parc des expositions d'Aichi au Japon, site de 60 000 m² situé à Nagoya qui ouvrira en 2019.

Après la signature du contrat de concession du Palais des

congrès de Guangzhou en Chine (dont l'ouverture est programmée en 2020) en JV avec Yuexiu group, le Groupe réaffirme ainsi sa volonté de développement sur la zone Asie-Pacifique.

En France, 2017 a également vu l'ouverture de la Cité des Congrès de Valenciennes et le renouvellement pour dix ans de la DSP pour le Polydome de Clermont-Ferrand.

PERSPECTIVES 2018

L'année 2018 sera marquée par la poursuite du développement du réseau de sites, tant sur le plan national qu'international et plus particulièrement en Asie.

En France, en septembre, le nouveau Centre de Congrès Robert Schuman ouvrira ses portes à Metz.

2018 verra aussi le développement de formats innovants d'événements au sein du réseau. A noter en particulier au printemps le lancement du projet La Place au Palais Brongniart à Paris : un nouveau lieu de rencontres et de valorisation autour des innovations dans les domaines de la banque et de l'assurance.

Enfin, plusieurs parcs d'expositions du réseau vont lancer en 2018 de nouveaux salons à destination du grand public sur des thématiques attractives.

GL EVENTS VENUES : MARCHÉS ET TENDANCES

LES TENDANCES DU MARCHÉ DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Le niveau d'activité des espaces qui accueillent des événements (centres de congrès, parcs d'expositions...) est très lié à l'activité du secteur événementiel et plus largement à la situation économique globale.

Dans son enquête annuelle, l'AIPC¹ (International Association of Convention Centres) montre que ses membres prévoient pour 2017 une croissance de leur activité avec des taux variables selon les régions, par exemple 2,7% en Europe. Concernant la fréquentation des événements au niveau mondial, ces mêmes membres anticipaient une hausse de 0,7% pour 2017.

ÉVOLUTIONS DES SITES D'ACCUEIL

L'offre proposée par les sites événementiels s'adapte pour répondre aux évolutions des attentes des acteurs du marché. Le secteur est notamment marqué par une tendance à la diversification des formats et des contenus qui s'adressent à des cibles multiples. On observe ainsi au sein d'un même rendez-vous un mix des contenus, des typologies de publics, des formats. Chaque événement est unique et nécessite une offre spécifique « sur mesure ».

On constate une attente pour toujours plus de services. Les événements doivent aujourd'hui proposer un service à 360° plus complet et global touchant l'avant, le pendant et l'après, une expérience complète pour ses participants qui intègre tout ce qui est autour et en lien avec l'événement. Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte également marqué par une place du digital de plus en plus importante dans l'organisation et au cœur des sites. Que ce soit pour renforcer la visibilité, accroître la relation client, optimiser l'expérience sur site en offrant des solutions innovantes.

Pour répondre à ces mutations, les sites se doivent d'évoluer. Rénovation, extension, innovation... les sites se réinventent. D'après l'AIPC¹, 72% de ses membres font ou envisagent des investissements concernant leurs installations et infrastructures. Dans cette même étude, l'AIPC montre que plus de la moitié de ses membres avait innové dans les domaines marketing, opérationnel ou commercial dans l'année écoulée. Ces innovations concernaient dans l'ordre : les télécommunication et services technologiques (72%), l'expérience client sur site (64%), l'offre F&B (64%), les services audiovisuel (60%), le marketing et la communication (59%).

Les espaces événementiels, qui sont aujourd'hui de vrais lieux de vie, cherchent ainsi à répondre aux attentes diverses de leurs clients, organisateurs et participants, à travers une expérience unique au cœur d'espaces proposant une offre de services complète.

ÉVOLUTIONS DE TROIS PRINCIPAUX MARCHÉS : SALONS, CONGRÈS ET ÉVÉNEMENTS D'ENTREPRISE

Les prévisions de croissance pour le secteur des salons au niveau mondial anticipent une croissance annuelle moyenne de 4,2% à l'horizon 2021².

La performance **des événements d'entreprise**³ en 2017 en France montre une belle croissance de la demande en comparaison d'une année 2016 moins bien orientée. Les entreprises établies en France ont ainsi dépensé un volume global estimé à 8,37 milliards € sur le marché du tourisme d'affaires, avec une hausse de 3,8% par rapport à 2016.

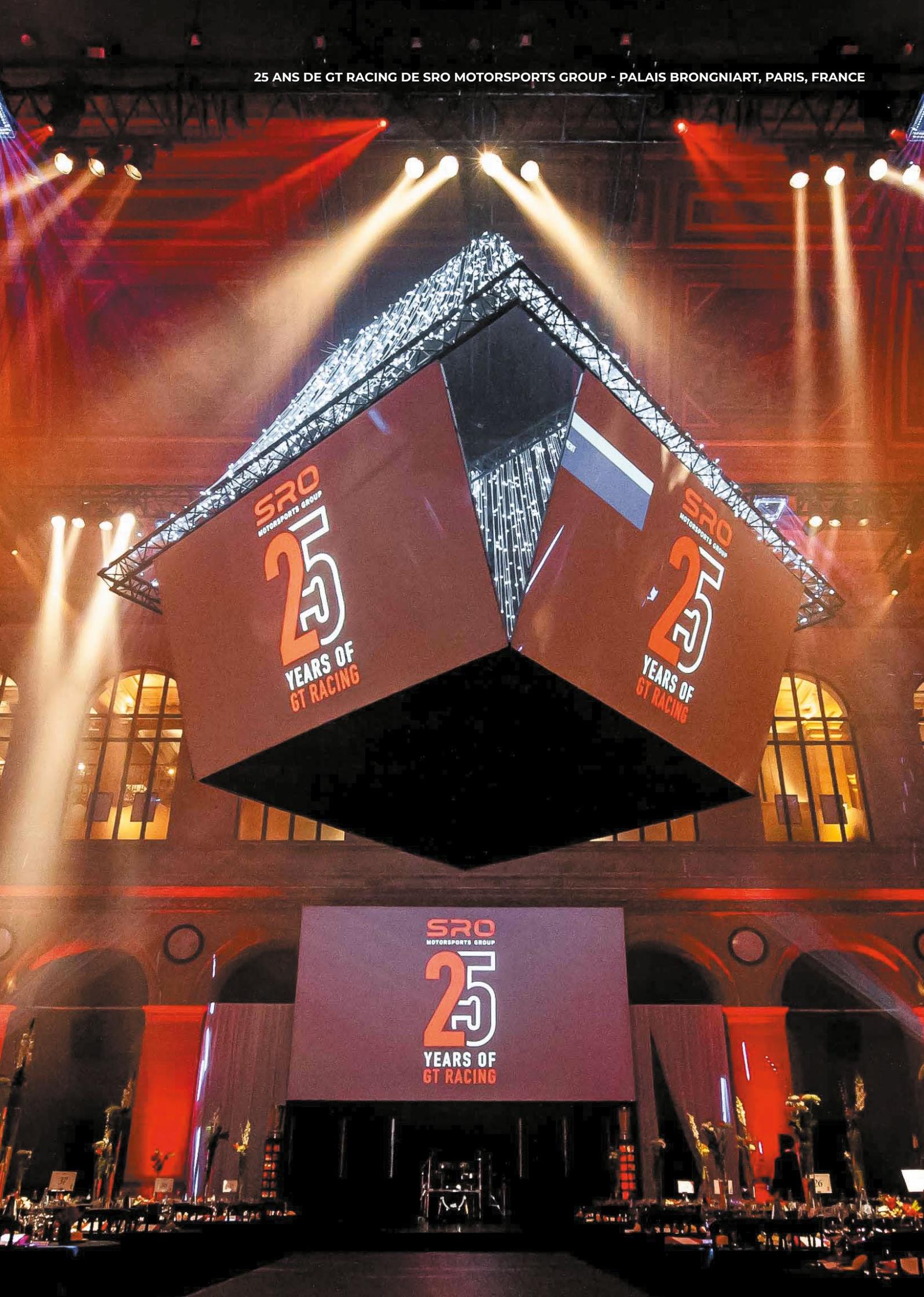
Le marché des congrès est notamment lié au besoin des associations de se réunir pour échanger sur leur savoir et partager leurs informations. Les chiffres de l'ICCA⁴ (International Congress & Convention Association) montrent une tendance depuis plusieurs années à la croissance des réunions d'associations au niveau international. En 2016, 12 212 réunions d'associations ont été comptabilisées par l'ICCA au niveau international, ce qui constitue un record.

¹ AIPC 2017, « ANNUAL MEMBER SURVEY »

² AMR 2017, « THE GLOBAL EXHIBITION ORGANISING MARKET: ASSESSMENT AND FORECAST TO 2021 »

³ TOURISME D'AFFAIRES MICE 2017, COACH OMNIUM

⁴ ICCA 2016, « STATISTICS REPORT COUNTRY & CITY RANKINGS »



LES 40 SITES GÉRÉS PAR GL EVENTS

CENTRES DE CONGRÈS

- ANKARA (TURQUIE) : CONGRESIUM ANKARA
- BARCELONE (ESPAGNE) : CENTRE DE CONVENTIONS INTERNATIONAL DE BARCELONE (CCIB)
- BRUXELLES (BELGIQUE) : SQUARE-PALAIS DES CONGRÈS DE BRUXELLES
- CLERMONT-FERRAND : POLYDOME
- GUANGZHOU (CHINE) : GUANGZHOU INTERNATIONAL CONVENTION CENTER
- LA HAYE (PAYS-BAS) : WORLD FORUM THE HAGUE
- LYON : CENTRE DE CONGRÈS DE LYON
- METZ : METZ CONGRÈS ROBERT SCHUMAN
- METZ : CENTRE DE CONVENTION DU TECHNOPOLE
- NICE : ACROPOLIS
- PARIS : MAISON DE LA MUTUALITÉ
- PARIS : PALAIS BRONGNIART
- RIO DE JANEIRO (BRÉSIL) : CINCO INTEGRATED CONVENTION CENTER (RIOCENTRO)
- SAINT-ÉTIENNE : CENTRE DE CONGRÈS
- STRASBOURG : PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS
- TOULOUSE : CENTRE DE CONGRÈS PIERRE BAUDIS
- VALENCIENNES : CITÉ DES CONGRÈS VALENCIENNES

PARCS D'EXPOSITIONS

- AMIENS : MÉGACITÉ
- BUDAPEST (HONGRIE) : HUNGEXPO
- CLERMONT-FERRAND : GRANDE HALLE D'AUVERGNE
- LYON : EUREXPO
- METZ : PARC DES EXPOSITIONS DE METZ
- NAGOYA (JAPON) : PARC DES EXPOSITIONS D'AICHI
- PARIS : ESPACE ÉVÉNEMENTS DU PARC FLORAL DE PARIS
- PARIS : PARIS EVENT CENTER
- RIO DE JANEIRO (BRÉSIL) : RIOCENTRO
- SÃO PAULO (BRÉSIL) : SÃO PAULO EXPO
- STRASBOURG : PARC DES EXPOSITIONS DU WACKEN
- TOULOUSE : PARC DES EXPOSITIONS
- TURIN (ITALIE) : LINGOTTO FIERE
- VANNES : LE CHORUS

ESPACES RÉCEPTIFS

- ISTANBUL (TURQUIE) : THE SEED
- LYON : LA SUCRIÈRE
- LYON : MATMUT STADIUM LYON GERLAND
- PARIS : LE PAVILLON CHESNAIE DU ROY
- TOULOUSE : ESPACES VANEL

ESPACES MULTIFONCTIONNELS ET SALLES DE SPECTACLES

- CLERMONT-FERRAND : ZÉNITH D'AUVERGNE
- LONDRES (ROYAUME-UNI) : BATTERSEA EVOLUTION
- RIO DE JANEIRO (BRÉSIL) : JEUNESSE ARENA
- ROANNE : LE SCARABÉE
- TURIN (ITALIE) : OVAL

2018, L'ANNÉE DES 40 ANS

GL events va fêter ses 40 ans sous le signe de grands événements internationaux qui constituent son cœur de métier et d'expertise. C'est aussi cette année que le Groupe devrait franchir le cap symbolique du milliard d'euros de chiffres d'affaires.

Des rendez-vous majeurs sont ainsi inscrits au programme de 2018 : les Commonwealth games en Australie, la Coupe du monde de jumping et de dressage à Bercy, la Ryder cup en région parisienne, la Coupe du monde de football en Russie...

C'est aussi en mars 2018 que s'est tenu à Paris-Nord Villepinte la première édition de Global Industrie. Résultant de la combinaison de quatre salons indépendants, ce salon intégré se déployant sur 100 000 m² sera le plus important de la filière industrielle. Il est conçu comme un événement majeur pour tous les acteurs de celle-ci et, plus largement, comme un outil de développement économique qui répond à une ambition gouvernementale.

D'autres manifestations vont confirmer leurs positions de références : Enova, Eurobois, qui s'affirme comme le salon de la filière bois en France, le CFIA, toujours plus attractif... En juin, le lancement du Sirha Green va renforcer l'impulsion permanente que donne GL events aux métiers de bouche et à la restauration à travers ses salons placés sous le double signe des tendances et de l'innovation. Des salons qui sont aussi des sources importantes de synergies entre les trois pôles du Groupe.

La stratégie de croissance de GL events a toujours reposé sur une vision à plusieurs échelles de temps, s'inscrivant dans une forte dimension d'anticipation. Cette année n'y fait pas exception et sera également consacrée à la préparation de l'avenir.

L'international reste porteur de fortes perspectives de développement, en particulier pour l'horizon 2019/2020 en Asie : sur l'agenda du Groupe figurent ainsi la gestion du parc des Expositions d'Aichi, au Japon, et, en Chine, l'ouverture du futur centre des Congrès de Guangzhou qui accueillera notamment les Bocuse d'Or Asie-Pacifique.

2018 devrait donc connaître une croissance dynamique, équilibrée pour tous les métiers, en France comme à l'international, en organique et opérations de croissance externe. Le Groupe va également continuer à investir pour innover dans ses offres et ses process : il poursuit notamment sa transformation digitale à travers la création d'une place de marché pour les salons textiles.



03

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

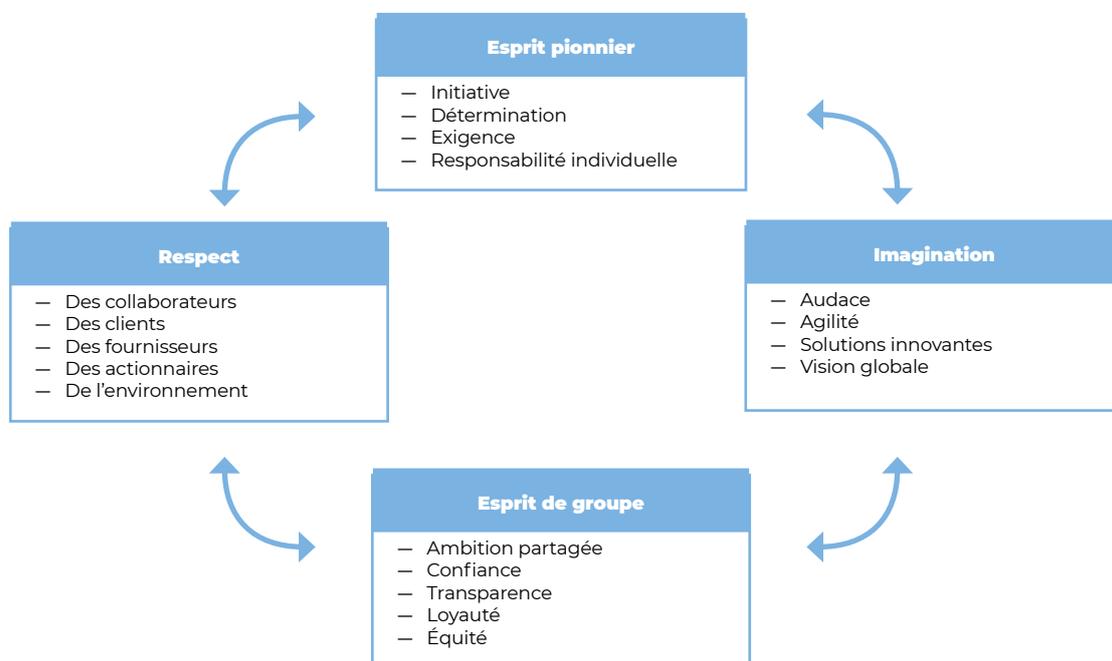
- 37 / INTRODUCTION GÉNÉRALE
- 40 / INFORMATIONS SOCIALES
- 46 / INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES
- 53 / INFORMATIONS RELATIVES
AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX
- 58 / SIGLES UTILISÉS
- 59 / NOTE MÉTHODOLOGIQUE
- 61 / ATTESTATION DE VÉRIFICATION
D'UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis la création en 2009 de sa politique de développement durable, GL events a concrétisé son engagement par le déploiement de ses trois programmes : Think Green, Think People et Think Local, autour d'enjeux différents

selon nos activités. Leur mise en œuvre se fait en mode « projets », avec les acteurs opérationnels et les fonctions supports, dans une logique « test /déploiement », en phase avec le développement et les valeurs du Groupe.

LES VALEURS DU GROUPE GL EVENTS



FAITS MARQUANTS 2017 :

- Signature par le groupe GL events de la Charte des 1000 entreprises pour l'insertion de la Métropole de Lyon
- Prolongation d'un an de la convention handicap avec l'Agefiph pour renforcer le recrutement de personnes en situation de handicap
- Participation des sites premium de GL events Venues au benchmark environnemental international Green Venue Report 2017
- Signature de conventions avec 4 éco-organismes pour la gestion de déchets spécifiques (DEEE et déchets d'ameublement et assimilé)
- Tests d'utilisation de moquette en dalles réutilisables sur des salons du groupe
- Lancement du Sirha Green pour accompagner l'émergence de la thématique de la responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble de la filière food service
- Nomination de la directrice du développement durable de GL events à la présidence de la commission développement durable de la fédération Unimev (union des métiers de l'événement)

CLASSEMENT DE L'INDICE GAÏA

Comme chaque année, GL events est noté par un organisme de notation « extra-financière ». L'indice Gaia est un indice rassemblant 70 entreprises parmi plus de 230 entreprises cotées de taille moyenne, reconnues pour leur démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et constitue une base de données de référence pour les

investisseurs intégrant des critères extra-financiers dans leur prise de décision.

Le groupe maintient sa performance et se classe cette année 37^e sur 230 sociétés évaluées sur plus de 110 critères « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance).

Classement général

37^e/230

Classement catégorie « Chiffre d'affaires > 500 millions € »

29^e/87

GAÏA-INDEX CERTIFIE QUE GL EVENTS FAIT PARTIE DE L'INDICE GAÏA 2017 ET Y APPARTIENT DEPUIS 2015

Gaia-Index, filiale d'EthiFinance, est spécialisée dans l'analyse et la notation RS (responsabilité sociétale de l'entreprise) des PME-ETI européennes. Plus de 500 petites et moyennes valeurs ont été évaluées en 2016. En particulier, chaque année depuis 2009, Gaia-Index collecte des informations extra-financières sur un panel de 230 PME-ETI cotées à la bourse de Paris respectant deux des trois critères suivants -chiffre d'affaires < 5 Mds €, capitalisation < 5 Mds €, salariés < 5000- et dont le titre est suffisamment liquide. Sur la base des informations collectées, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les 70 meilleurs acteurs du panel (sans controverse « grave ») en conservant la répartition sectorielle initiale du Panel constituent l'indice Gaia.

Notation	2014	2015	2016	Tendance 2015-2016	Panel Gaia 230 - 2017	Appréciation / Benchmark
GOUVERNANCE	70	76	74	↘	66	●
Relation avec les actionnaires	70	90	90	=	74	●
Fonctionnement des instances de gouvernance	67	70	67	↘	67	●
Politique RSE et conduite des affaires	80	80	80	=	57	●
SOCIAL	75	77	83	↗	63	●
Caractéristiques et politique sociale	93	79	93	↗	74	●
Conditions de travail	33	67	67	=	64	●
Développement des compétences	70	80	80	=	58	●
Egalité des chances	100	100	100	=	64	●
Santé-sécurité	50	50	63	↗	46	●
ENVIRONNEMENT	65	81	90	↗	60	●
Politique environnementale et système de management	50	63	69	↗	43	●
Energie et GES	75	83	100	↗	62	●
Eau, air, sols et déchets	67	100	100	=	78	●
PARTIES PRENANTES EXTERNES	75	75	75	=	50	●
Relation avec les fournisseurs	75	75	75	=	49	●
Relation avec les clients, la société civile et responsabilité des produits	75	75	75	=	50	●
Note Globale	71	77	80	↗	62	●

● Favorable (note > moyenne benchmark)

● Neutre (note +/-10 pts = moyenne benchmark)

● Défavorable (note < moyenne benchmark)

	GL EVENTS LIVE	GL EVENTS EXHIBITIONS	GL EVENTS VENUES
	<ul style="list-style-type: none"> – identifier, fidéliser & développer les talents – favoriser la transmission – promouvoir la diversité – contribuer au mieux vivre en entreprise – une gestion responsable de notre politique de sous-traitance 		
	<ul style="list-style-type: none"> – faire évoluer les offres (éco-conception) – améliorer la gestion des déchets (réutilisation et process) – limiter les émissions de CO₂ liées au transport 	<ul style="list-style-type: none"> – intégrer l'environnement à la gestion des projets 	<ul style="list-style-type: none"> – maîtriser les consommations d'énergie – améliorer le taux de tri des déchets
	<ul style="list-style-type: none"> – développer le recours aux fournisseurs de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> – animer les communautés professionnelles (innovation, connexions) 	<ul style="list-style-type: none"> – évaluer et optimiser la création de valeur territoriale – animer les réseaux locaux
ENJEUX TRANSVERSES	<ul style="list-style-type: none"> – achats responsables, accompagnement business, systèmes de management, communication, mécénat 		

INFORMATIONS SOCIALES : L'HOMME AU CŒUR DE L'ENTREPRISE

Fort de ses 4298 collaborateurs (+ 9.3% par rapport à l'exercice 2016), dont 2679 basés en France, au sein d'une centaine de business units, le Groupe GL events a lancé en 2011 le programme Think People afin de donner un cadre structurant à l'expérience des collaborateurs dans le groupe.



OBJECTIFS

- I. Identifier et développer les talents**
- II. Promouvoir la diversité**
- III. Santé, sécurité et mieux-vivre en entreprise**
- IV. Une gestion responsable de notre politique de recours à la sous-traitance**

FAITS MARQUANTS 2017

- People reviews
- Image employeur : lancement page LinkedIn
- Première campagne d'entretien d'évaluation via l'outil en ligne « Talents »
- Handicap : prolongation de la convention avec l'Agefiph des résultats concrets : de 33 salariés travailleurs handicapés en CDI en 2013 à 81 en 2017
- Signature de la charte des 1000 entreprises pour l'insertion
- Séminaire de dirigeants sur la « collaboration »

AXES 2018

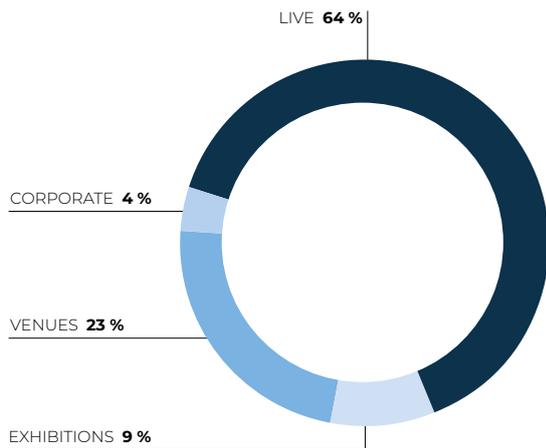
- Handicap : priorité au recrutement
- Insertion : actions pilotes dans le cadre de la Charte des 1000
- Développement RH : refonte du process d'intégration et définition de l'expérience collaborateurs
- Développement d'un projet de Groupe en mode collaboratif
- Transmission : accompagner le transfert de compétences - Nomination d'un responsable de programmes de transmission

I. IDENTIFIER ET DÉVELOPPER DES TALENTS

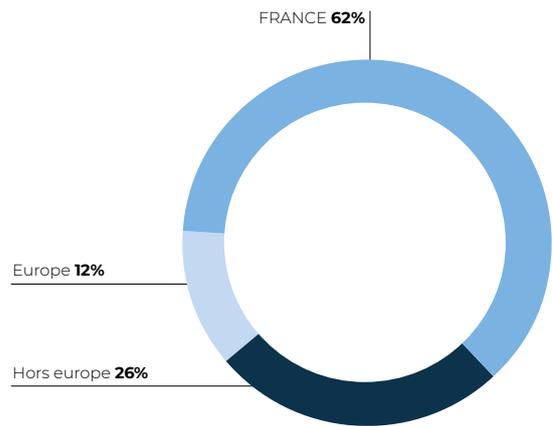
GL events est avant tout entreprise de services, les hommes et les femmes du Groupe qui la composent sont sa première richesse, son principal actif immatériel.

Au 31 décembre 2017, le groupe GL events comptait 4298 collaborateurs répartis de la manière suivante entre les différents pôles du Groupe :

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE (au 31/12/17)



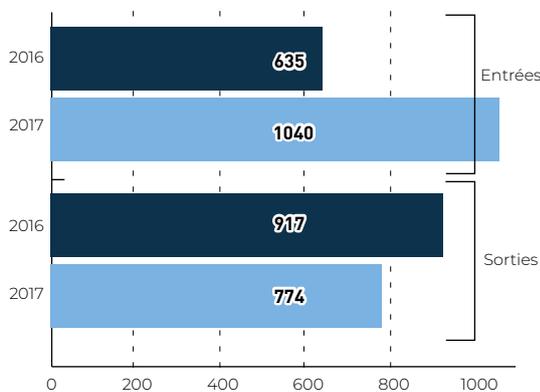
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



1. ATTIRER LES TALENTS

Le recrutement est un enjeu stratégique pour une entreprise de services et passe aujourd'hui essentiellement par les réseaux sociaux. Service communication, marketing, digital, ressources humaines ont ainsi enclenché un travail sur la marque employeur afin d'attirer les talents.

En Pratique La page LinkedIn du groupe a été complètement revue pour intégrer la présentation de la vie dans l'entreprise. Engagement dans la diversité, coulisse d'un événement, photo de temps forts, offre d'emplois, donnent une attractivité nouvelle à la marque employeur de GL events.



Le Groupe a comptabilisé 1040 entrées et 774 sorties sur l'exercice 2017 (les sorties incluent les licenciements).

2. EVALUER LES COLLABORATEURS

L'évaluation des collaborateurs est la pierre angulaire de la démarche de gestion des talents. La première campagne d'entretiens annuels d'évaluation et d'entretiens professionnels dématérialisée a été mise en place début 2017 au travers de l'outil « Talents », intégré au système d'information des ressources humaines. Cet outil permet d'améliorer l'exploitation de ces entretiens et alimente la politique de formation et de gestion des carrières des collaborateurs.

En Pratique Une people review a par ailleurs été reconduite sur l'ensemble du management du groupe, et pour certaines entités sur l'ensemble des collaborateurs, afin d'identifier les collaborateurs à potentiel et les postes clés.

3. MOBILITÉ

L'enjeu est de proposer un parcours professionnel dynamique aux collaborateurs, de développer leur polyvalence pour gérer des projets complexes, dans un contexte où l'agilité et la transversalité sont de plus en plus requises. La politique de mobilité vise ainsi à enrichir les approches des métiers par le croisement des regards et l'activation des synergies.

En Pratique Afin de fluidifier et cadrer les mobilités internes, permanentes ou temporaires, une charte de la mobilité a été formalisée par le comité de direction RH.

Notre spécificité : la mobilité temporaire

La gestion de grands projets internationaux repose sur des

mobilités temporaires, allant en moyenne de trois à six mois en privilégiant les ressources internes afin de constituer les équipes projets. Avec La préparation des Commonwealth Games en Australie, la Coupe d'Afrique des Nations au Gabon, ce sont près d'une dizaine de grands événements dans le monde, qui ont offert à des collaborateurs du Groupe de vivre le temps de quelques mois une expérience intense. Les bénéfices sont multiples : découverte de métiers en vue d'une évolution professionnelle, acquisition de nouvelles méthodes de travail, découverte d'une nouvelle culture, contacts avec d'autres business units, le tout dans le cadre d'événements phares sur le plan international. En 2017, ce sont 105 mobilités internes temporaires qui ont pu être proposées à des collaborateurs.

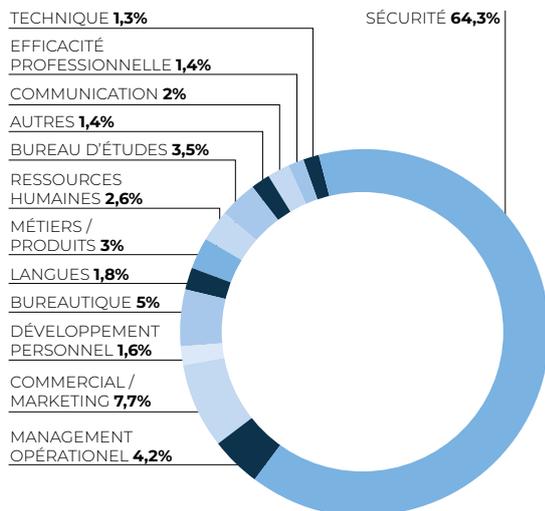
4. FORMATION

La formation professionnelle des collaborateurs est un enjeu stratégique. Afin d'ajuster les compétences aux besoins et à l'environnement mouvant de l'entreprise, les plans de formation sont construits en concertation avec les managers, les RH opérationnels et la Direction Générale du Groupe.

La formation, c'est en 2017 :

- 1764 stagiaires / 44 % de l'effectif formé
- 22279 heures de formation (13893 heures en 2016)
- 12,63 heures de formation par stagiaire en moyenne
- 64 % des heures de formation dédiées à la sécurité.

RÉPARTITION DES HEURES DE FORMATION PAR DOMAINE :



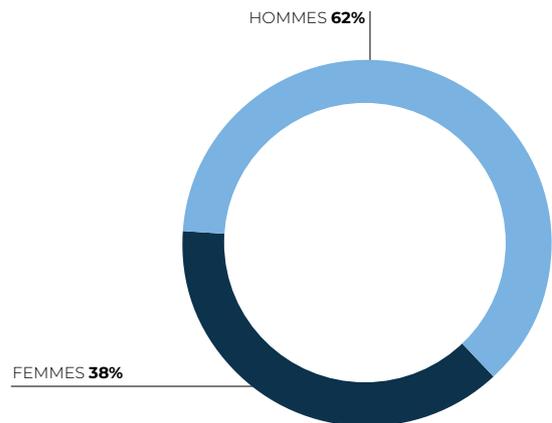
5. FAVORISER LA TRANSMISSION

Le transfert des compétences ne se conçoit pas qu'à l'interne. GL events a ainsi investi au côté d'autres acteurs de la filière dans LÉCOLE, une formation innovante des Event Manager de demain. « LÉCOLE », the Event Thinking School propose une formation en phase avec la réalité des métiers de l'événement :

- Une école nomade : plus de 80% des cours sont délivrés sur de prestigieux sites événementiels. Le site de la Mutualité a ainsi accueilli plusieurs journées de formation.
- Une équipe pédagogique composée à 100% de professionnels. 4 collaborateurs du Groupe ont ainsi formalisé et transmis leurs compétences aux étudiants.

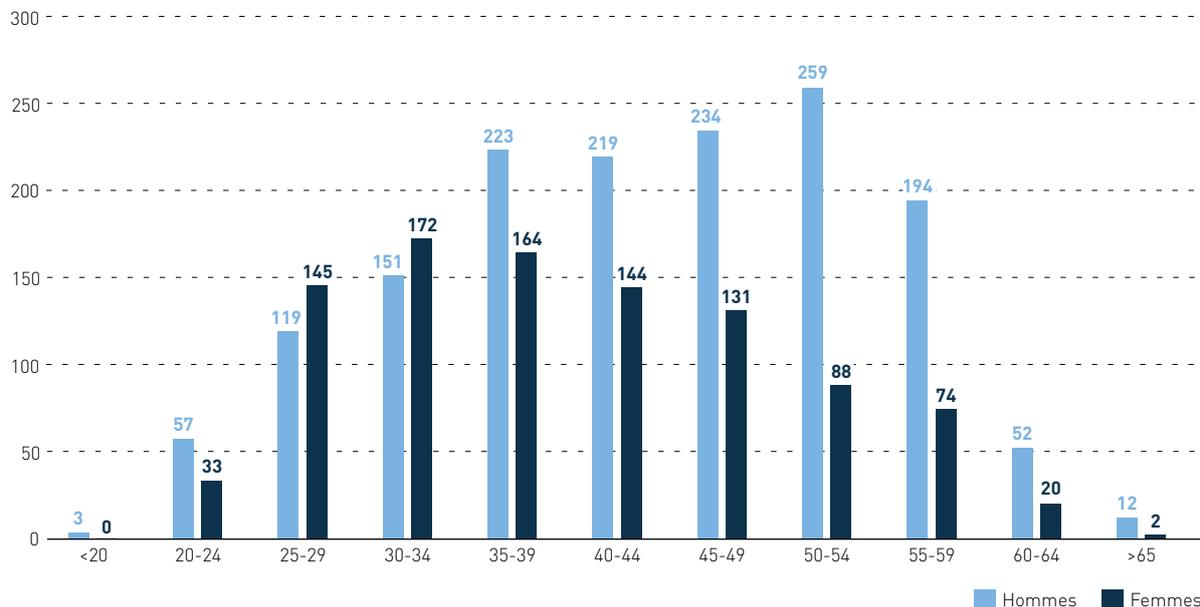
II. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

RÉPARTITION DES EFFECTIFS GROUPE PAR SEXE



Pôle	Hommes	Femmes
Exhibitions	30%	70%
Corporate	41%	59%
Live	72%	28%
Venues	50%	50%

VENTILATION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE (PÉRIMÈTRE FRANCE EFFECTIFS PERMANENTS) :



Signataire de la charte de la diversité en entreprise depuis fin 2010, GL events entend développer une culture de la chance offerte à tous : au-delà des diplômes, quel que soit le genre, l'âge ou la situation de santé, il s'agit de valoriser avant tout les compétences, l'engagement, les initiatives et l'esprit d'équipe.

1. FAVORISER LA MIXITÉ DES ÂGES ET L'INTERGÉNÉRATIONNEL

Trouver l'équilibre entre l'expertise apportée par l'expérience et la possibilité de donner sa chance aux jeunes est un enjeu pour GL events, où les salariés sont parfois présents depuis la création de l'entreprise. Avec des effectifs composés en France à 28% de collaborateurs âgés de plus de 50 ans, une moyenne d'âge de 42 ans, et une ancienneté moyenne de près de 9 ans, il est indispensable de favoriser la coopération entre les générations.

2. LA POLITIQUE D'EMPLOI EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap fait partie des axes prioritaires de la politique diversité du Groupe depuis 2014. La signature d'une convention avec l'Agefiph a permis de donner un cadre et une impulsion forte à cette démarche. Le renouvellement de la convention pour un an jusqu'en septembre 2018, a permis de conforter les actions enclenchées, de démultiplier l'impact des plus efficaces et de mettre l'action sur le recrutement. Le nombre de collaborateurs en situation de

handicap en CDI est ainsi passé de 33 fin 2013 à 81 fin 2017 (le taux global de travailleurs en situation de handicap était de 4,23% en 2016, les données 2017 n'étant pas encore disponible). Un plan d'action piloté par une chargée de mission handicap est déployé sur 5 thématiques principales.

- 1 - Sensibilisation et formation
- 2 - Information et communication
- 3 - Recrutement et intégration
- 4 - Maintien dans l'emploi
- 5 - Collaboration avec le secteur adapté et protégé

En Pratique Handicap – Sport2job : un événement pour recruter autrement

En octobre 2017, une équipe de RH et managers de GL events a participé à l'opération Sport2job, soutenue par le LOU rugby, au sein du Matmut Stadium de Gerland. Ce challenge sportif et culinaire interentreprise est un cocktail innovant : managers, personnes en situation de handicap en recherche d'emploi et sportifs handisport sont invités à se découvrir autrement, dans un contexte privilégié afin de sortir des codes habituels du recrutement et porter un regard nouveau sur le handicap.

En Pratique GL events Audiovisual fait appel à un ESAT hors murs pour la mise en place de la RFID

Afin d'accompagner la mise en place de la RFID (puce électronique permettant d'assurer la traçabilité de l'ensemble de références du matériel), GL events Audiovisual Brignais a mis en place un partenariat avec un Esat « Hors murs » pour l'aider dans ce projet. Depuis janvier 2017, ils accueillent dans leurs locaux 4 travailleurs en situation de handicap et un encadrant de l'ESAT qui procèdent au collage 4 jours par semaine.

3. L'INSERTION ET L'EMPLOI

Après la signature de la charte de la diversité fin 2010, et le lancement d'une démarche handicap groupe en 2014, GL events a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité des chances signant la Charte des 1000 de la métropole de Lyon (1000 entreprises s'engagent pour l'insertion et l'emploi). En réponse aux attentes de nos parties prenantes, notamment collectivités territoriales, cette charte débouchera en 2018 sur la mise en place d'actions concrètes, avec des objectifs simples mais ambitieux : recruter autrement, contribuer à l'accès à l'emploi, faire connaître nos métiers, soutenir les acteurs de l'insertion, s'investir dans une dynamique locale pour l'emploi.

En Pratique GL events soutient depuis plusieurs années l'association Sport dans la ville, première association d'insertion des jeunes par le sport en France. Le Groupe soutient notamment le programme Job dans la ville, qui accompagne des jeunes de milieux défavorisés dans leur projet professionnel par des visites d'entreprises, un parrainage entre salariés et bénéficiaires de l'association.

III. SANTÉ, SÉCURITÉ, MIEUX VIVRE EN ENTREPRISE

1. SANTÉ/SÉCURITÉ

Un volet essentiel de la responsabilité sociale recouvre l'hygiène et la sécurité au travail des collaborateurs. La sécurité est un enjeu important sur des métiers liés aux prestations de services : les équipes de GL events sont en effet amenées à monter des structures diverses de la simple cloison de stand à la tribune pour un stade, ce qui implique d'avoir des règles strictes garantissant la sécurité de chacun sur les chantiers.

Dans cette perspective, des formations sont conduites pour former aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques :

- CACES pour les conducteurs d'engins de chantier
- FIMO et FCOS pour les chauffeurs routiers
- Gestes et postures pour tous les salariés amenés à effectuer des manipulations et déplacements manuels
- Travail en hauteur et échafaudages
- Document unique
- SSIAP pour la sécurité incendie
- Sauveteur secouriste du travail
- Habilitation électrique

Les formations dédiées à la sécurité ont représenté 64% du total d'heure de formations dispensées en 2017.

Sur les événements, des plans de prévention, plan général de coordination et PPSPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé) sont par ailleurs mis en place pour assurer la sécurité de nos salariés et des collaborateurs de nos fournisseurs.

Le taux de fréquence des accidents du travail est passé

de 14,45 en 2016 à 21,31 en 2017 du fait de l'internalisation d'équipes de montage, et donc l'augmentation de la population exposée à risque d'accident. Le taux de gravité des accidents de travail du Groupe GL events (périmètre France) est en baisse et passe de 0,76 en 2016 à 0,52.

Il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé, sécurité et de prévention sur l'exercice 2017.

En Pratique La démarche sécurité a été renforcée sur GL events Live Ile de France avec la nomination d'un responsable régional sécurité et prévention. Un audit sécurité a ainsi été mené sur l'ensemble des business units d'Ile de France, et devrait aboutir à un plan de prévention global en 2018, visant une harmonisation des pratiques. Une campagne d'affichage sur les agents chimiques a été mise en place sur le site de Gonesse afin de renforcer la sensibilisation. Au sein de Jaulin plus spécifiquement, un travail de simplification des fiches de données sécurité a été réalisé, afin de permettre à des personnes illettrées de cerner en quelques secondes un produit chimique grâce à des pictogrammes. Risques, moyens de protection et conduite à tenir en cas d'urgence sont ainsi synthétisés pour une meilleure compréhension par tous.

2. MIEUX VIVRE AU TRAVAIL, UNE NOTION INDIVIDUELLE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVE

Le concept du « mieux-vivre en entreprise », est vaste et implique de travailler à diverses échelles sur la qualité de vie au travail, la prise en compte des difficultés individuelles et le renforcement du collectif.

Aménagements de postes :

Les aménagements de postes proposés par la mission handicap aux salariés en situation de handicap ont souvent permis, au-delà de l'amélioration des conditions de travail du collaborateur, une amélioration générale des conditions de travail. En 2017, ce sont 9 aménagements de postes qui ont été réalisés en lien avec la médecine du travail.

Accompagnement psychologique des salariés :

La chargée de mission handicap est aussi psychologue du travail. Elle peut être appelée par les managers souhaitant un accompagnement de leurs collaborateurs en difficulté psychologique.

Lancement d'une démarche de culture collaborative :

Le Groupe GL events rassemble plus d'une centaine de business units. La qualité des collaborations est clé pour développer les synergies et offrir un cadre de travail agréable et stimulant.

En Pratique Un séminaire de dirigeants a été consacré à l'automne à la fluidification des collaborations entre business units. Sur 11 chantiers enclenchés à l'issue de ce séminaire, 3 chantiers concernent le renforcement des liens entre collaborateurs, que ce soit par la mise en place de temps collectifs, d'outils digitaux ou le partage de la culture d'entreprise.

3. DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS COLLECTIFS

Les instances représentatives du personnel présentes chez GL events sont :

- Les délégués du personnel (pour les établissements de plus de 10 salariés)
- Le comité d'entreprise (entreprises de plus de 50 salariés) ou la délégation unique du personnel (DUP pour les effectifs de 50 à 300 salariés)
- Le CHSCT (entreprises des plus de 50 salariés)
- Les délégués et représentants syndicaux.

Elles ont pour mission de contribuer au dialogue social dans l'entreprise. Cela inclut toutes formes d'échanges, d'informations, de consultations ou de négociations, entre les représentants des salariés et l'employeur sur des questions d'intérêt commun liées aux politiques économiques et sociales menées dans les business units.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) menées dans les entreprises pourvues de délégués syndicaux portent sur plusieurs thèmes. Les salaires, la durée et l'organisation du travail ou les demandes de travail à temps partiel forment un premier sujet global de discussion permettant d'aborder plus largement la situation de l'emploi dans l'entreprise. Les accords intègrent également le cas échéant l'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, ainsi que les mesures concernant l'égalité femmes/hommes et l'employabilité des séniors.

4. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Chaque société française du Groupe, est couverte par un accord sur l'aménagement du temps de travail, qui permet

d'ajuster les temps de travail par rapport aux variations d'activité de nos métiers. La plupart des cadres sont au forfait jour. L'entreprise s'attache à respecter les amplitudes horaires notamment grâce au pilotage de la gestion des temps via un système d'information dédié, qui permet aux collaborateurs de déclarer leur temps et à l'entreprise d'alerter les managers en cas de dépassement. Ce système s'applique pour les salariés en CDI et CDD. Les hôtes/hôtesse et intermittents ont également des outils spécifiques de suivi.

En 2017, le taux d'absentéisme était de 4.51% contre 4.6% en 2016 (un chiffre qui comprend les accidents du travail et les arrêts maladie, les mi-temps thérapeutiques, les mises à pied et absences non justifiées sur le périmètre France).

5. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Société de droit français, GL events respecte les conventions fondamentales de l'OIT. Sont notamment concernées celles qui sont relatives au respect de la liberté d'association et au droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi, à l'élimination du travail forcé et à l'abolition du travail des enfants.

Le programme Think People permet de renforcer et de concrétiser le respect de ces engagements.

Il est par ailleurs demandé aux sous-traitants une prise en compte systématique des principes éthiques et des règles applicables en droit du travail. Une charte de développement durable signée par les principaux fournisseurs intègre également le respect des conventions fondamentales de l'OIT.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

SOUS-TRAITANCE

Conçue comme un levier de performance globale, la politique de sous-traitance du Groupe repose sur quatre principes : l'articulation avec la politique de l'emploi et des compétences de l'entreprise, une sous-traitance responsable, des partenariats dans la durée avec les fournisseurs, et une politique d'achats performante. L'objectif recherché est de contribuer à la performance des activités et des produits réalisés par le Groupe, en termes de qualité, de sécurité et de compétitivité. Cela passe notamment par l'appel à des entreprises extérieures reconnues pour leurs compétences et leur professionnalisme.

Le groupe a mis en place un système de référencement des entreprises extérieures, fondé sur les expertises et compétences requises pour contribuer à la réussite de nos marchés.

Le recours à la sous-traitance fait l'objet d'une vigilance spécifique, à tous les niveaux du Groupe GL events. La Direction générale, les directions fonctionnelles et les collaborateurs opérationnels sont ainsi particulièrement concernés et informés.

Une procédure de recours à la sous-traitance formalisée est disponible sur l'intranet.

Tous les sous-traitants auxquels le groupe GL events confie des chantiers sont préalablement référencés, par la signature d'une convention de sous-traitance. En tant que donneur d'ordre et afin de respecter nos obligations de vigilance en matière de sous-traitance, nous demandons à nos sous-traitants de nous fournir l'ensemble des documents réglementaires requis.

GL events procède en sus à des contrôles rigoureux des intervenants extérieurs, et s'assure du respect des règles en droit du travail (incluant le port des Equipements de Protection Individuels).

RÉMUNÉRATIONS ET ÉVOLUTIONS

La mise en place de la participation en 2007, avec des plans épargne entreprise a permis aux salariés des sociétés françaises du Groupe d'être associés aux résultats du Groupe. L'ensemble des filiales françaises de GL events contribue à cette participation quels que soient leurs effectifs, le montant global collecté étant redistribué à l'ensemble des collaborateurs du Groupe selon les règles légales de distribution. La participation calculée pour l'année 2016 et versée au 1^{er} semestre 2017 a représenté 3080832 €. Une offre d'épargne salariale a été développée pour permettre aux salariés de placer cette participation ou de faire des versements volontaires. Dans le cadre de cette épargne, cinq fonds de participations sont proposés, dont un fonds d'épargne solidaire. Depuis 2012, le Président et le Conseil d'Administration ont souhaité renforcer les liens capitalistiques entre les

collaborateurs et le Groupe en les associant au capital de l'entreprise. Le Groupe a décidé de distribuer 10 actions gratuites par an et par collaborateur. Cette démarche a été poursuivie en 2017.

Le Groupe offre à l'ensemble de ses collaborateurs en France un dispositif de prévoyance (décès, invalidité, incapacité) et de remboursement des frais de santé, au-delà des dispositions légales, dans le respect des conventions collectives. Nos régimes Frais de Santé s'adaptent aux attentes de nos collaborateurs avec 3 régimes possible).

AUTRES ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Le Groupe GL events n'a pas engagé d'actions supplémentaires en faveur des droits de l'homme sur l'exercice 2017.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La politique environnementale de GL events est portée par le programme Think Green, lancé en 2009. Si les enjeux environnementaux sont nombreux, les efforts de 2017 ont essentiellement porté sur la prévention et la gestion des déchets, et le renforcement des démarches de certifications.



OBJECTIFS

- I. Faire évoluer les offres
- II. Intégrer l'environnement et le DD dans le management
- III. Améliorer la gestion des déchets
- IV. Maîtriser les consommations d'énergie et les émissions de CO₂

FAITS MARQUANTS 2017

- Participation au Green Venue Report 2017
- Signature de conventions avec 4 éco-organismes
- Tests d'utilisation de moquette en dalles réutilisables
- Engagement de Jaulin et Décorama respectivement dans une démarche ISO 20121 et ISO 14001
- Bascule vers le standard ISO 14001 version 2015 pour le réseau GL events Venues France
- Lancement du Sirha Green (premier rendez-vous du food services responsable)

AXES 2018

- Déploiement de la collaboration avec les éco-organismes
- Mise en place des standards ISO 20121 et ISO 14001 respectivement pour Jaulin et Décorama
- Accompagnement du Sirha Green
- Déploiement de la moquette en dalles et des nouveaux prestataires de recyclage de la moquette
- Intégration de modèles électriques à la flotte de véhicules utilitaires
- Elaboration d'un plan « food and beverage » éco-responsable sur le sourcing des traiteurs, le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets
- Engagement des sites du réseau premium GL events Venues dans une certification ISO 20121

Panorama des indicateurs environnementaux 2017

GL EVENTS LIVE



2041 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



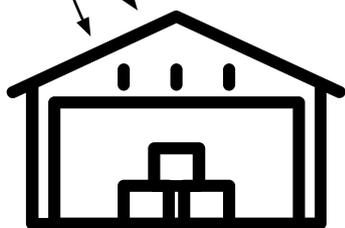
Consommations d'énergie

11511 MWh d'électricité
6299 MWh gaz
609 MWh fioul



Consommation d'eau

51837 m³ pour le bâtiment



SITES LOGISTIQUE & DE STOCKAGE



Déchets

2394 t DIB
37 t papiers/carton
438 t métaux
1745 t bois
41 t plastique
13 t verre
9 t moquette
6 t DEEE
28 t autres

Total = 4711 t



Taux de tri

49%

Fourniture de services pour l'événement

- stands
- matériel audiovisuel
- signalétique
- moquette
- structures temporaires...



1386 660 litres de carburant



Retour en stock



3494 teq CO₂ dues au transport

GL EVENTS VENUES



7968 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



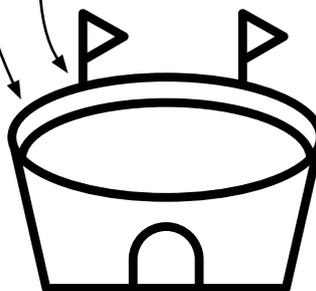
Consommations d'énergie

75603 MWh d'électricité
51995 MWh gaz
5174 MWh fioul
11211 MWh réseau de chaleur
4092 MWh réseau de froid



Consommations d'eau

466830 m³ pour le bâtiment
626998 m³ prélevés pour le chauffage et la climatisation



SITES ÉVÉNEMENTIELS



Déchets

5513 t DIB
419 t papiers/carton
27 t métaux
583 t bois
151 t plastique
181 t verre
294 t moquette
4 t DEEE
73 t déchets organiques
178 t autres

Total = 7422 t



Taux de tri

26%

GL EVENTS EXHIBITIONS EST UN ORGANISATEUR DE SALONS. LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AUX DÉCHETS ET CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES NE SONT PAS DISPONIBLES LORSQUE CES MANIFESTATIONS ONT LIEU HORS DU RÉSEAU GL EVENTS VENUES. ELLES SONT EN REVANCHE INTÉGRÉES AUX DONNÉES DE GL EVENTS VENUES LORSQUE LES SALONS ONT LIEU SUR NOTRE RÉSEAU DE SITES.

I. FAIRE ÉVOLUER LES OFFRES

Véritable « business partner », l'équipe développement durable accompagne ainsi de façon très opérationnelle les équipes des divers départements pour intégrer toujours la préoccupation environnementale dans les produits et services, afin d'anticiper les attentes des principaux donneurs d'ordre :

- Diffusion d'une matériauthèque pour éco concevoir les espaces et les événements
- Accompagnement des commerciaux et des opérationnels sur les projets (une quarantaine de dossier en 2017)
- Développement de services de recyclage de nos produits pour les clients
- Recherche et développement de nouvelles offres de services en étroite collaboration avec les équipes marketing et achats

En Pratique Une seconde vie pour le matériel de la tournée McDO kids SPORT :

En partenariat avec le réseau associatif Les Connexions, spécialiste de l'éco-logistique du déchet événementiel, l'agence Live by GL events a donné une seconde vie au matériel de la tournée McDO kids SPORT. Les équipements sportifs ont pu être donnés à diverses associations ou clubs, et les éléments décoratifs et techniques transformés pour être réutilisés. Cette opération exemplaire produit un triple bénéfice, environnemental, social et business en répondant à la demande croissante des grands comptes de limiter l'impact déchets de leurs manifestations.

En Pratique GL events a annoncé fin 2017 la création de Sirha Green, le premier RDV du food service responsable :

Dans un contexte de forte croissance du bio, du « free-from », du vegan et végétarien, mais aussi des producteurs locaux à la carte des restaurants, GL events se positionne comme précurseur en affirmant par la création de cet événement l'émergence de la thématique de la responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble de la filière.

Les objectifs de SIRHA GREEN sont multiples :

- Présenter l'offre food-service responsable, dans sa globalité et sa diversité
- Mettre en relation cette offre avec les décisionnaires et porteurs de projets
- Fédérer ces acteurs et communiquer sur la transformation de la filière
- Valoriser les initiatives et les nouvelles offres
- Donner la parole et mettre en avant les pionniers et précurseurs

II. INTÉGRER L'ENVIRONNEMENT ET LE DD DANS LE MANAGEMENT

L'environnement est un sujet complexe dont la vocation est d'imprégner l'ensemble des processus de nos entreprises. La mise en place de systèmes de management reste ainsi la meilleure réponse pour intégrer les enjeux environnementaux aux pratiques quotidiennes des collaborateurs, quelles que soient leur fonction.

En Pratique Le réseau des sites français de GL events Venues a ainsi validé son passage à la version 2015 du standard ISO 14001. Cette nouvelle version permet de véritablement inscrire le management de l'environnement dans la stratégie globale de l'entreprise, avec un portage de la direction renforcé et des impacts sur l'ensemble des process de l'activité. Un travail en profondeur a été réalisé en 2017 par les équipes pour intégrer ces changements et donner une dimension plus large à la politique environnementale des sites.

En Pratique Deux nouvelles entités parisiennes du pôle Live se sont par ailleurs engagées dans une démarche de certification, impulsée par leur direction, avec un objectif de certification début 2019 :

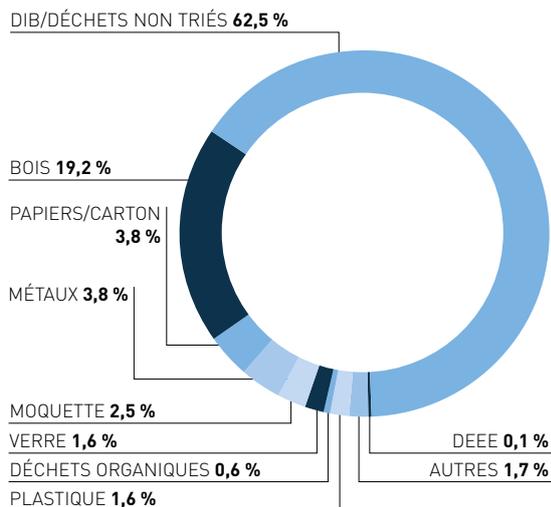
- Décorama, engagée dans une démarche ISO14001 pour répondre notamment aux attentes de ses donneurs d'ordre du bâtiment
- Jaulin, engagée dans une certification ISO20121 (développement durable appliqué au secteur de l'événementiel).

Environnement et développement durable sont dans ces deux cas un profond vecteur de changement managérial, et amènent une réflexion en profondeur sur les divers process de ces entreprises.

III. AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS

Les déchets restent l'enjeu majeur de la filière événementielle, et sans doute l'un des principaux leviers de transformation des modèles économiques et opérationnels.

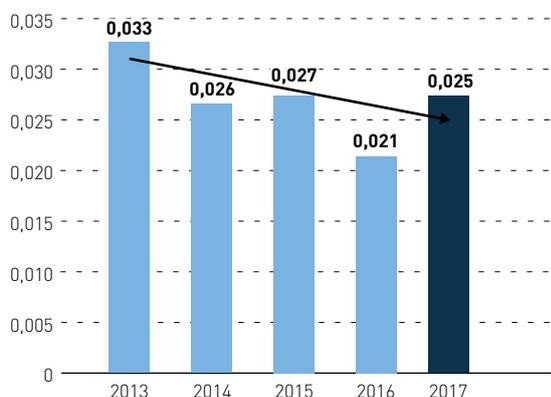
Répartition de la production de déchets par type (en tonnes)



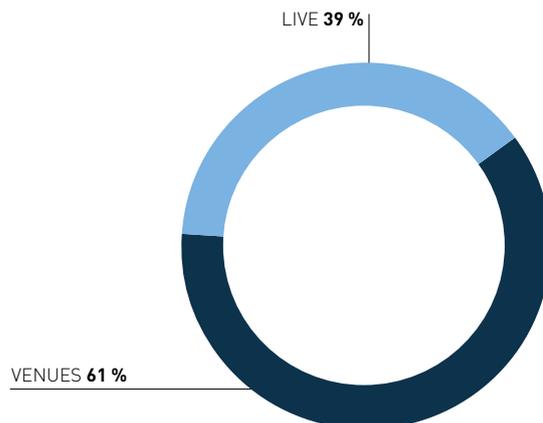
TOTAL 12 134 tonnes

GL events Venues représente environ 61% des déchets traités par le Groupe. Le réseau français de site poursuit son objectif d'augmentation de 10 points du taux de tri engagé en 2016. Pour atteindre cette performance des plans d'actions sont déployés par les équipes opérationnelles sur les sites, suivis par des revues de direction et contrôlés par des audits internes. La fonction achats de GL events Venues encadre de très près les prestataires de collecte déchets, dont les contrats ont justement été renouvelés en 2017. Des objectifs développement durable ont précisément été intégrés aux contrats afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Ratio Déchets/K€ CA (Périmètre Venues France certifié ISO 14001)



Répartition de la production de déchets par pôles



Les sites de GL events Live gèrent quant à eux 39% des déchets du Groupe. Des plans d'actions opérationnels continuent d'être mis en place pour réduire la production de déchets en améliorant les rotations de stocks, la durée de vie des produits et la gestion de leur fin de vie.

En Pratique Développer les collaborations avec les éco-organismes

Dans le cadre de sa politique environnementale, GL events a passé des conventions avec des « éco-organismes » pour favoriser le recyclage de certaines catégories de déchets sur les sites Live et Venues en France. Un guide a été déployé et des opérations pilotes ont permis d'enclencher des collaborations innovantes. C'est le cas notamment de Valdelia, spécialisé dans le traitement de déchets de mobilier et d'aménagement. En quelques mois, ce sont par exemple près de 200 tonnes de déchets qui ont été récupérées et traitées gratuitement à Eurexpo. L'ensemble des business units du groupe, est invité à utiliser cet organisme, pour augmenter le taux de tri des déchets et réaliser des économies.

En Pratique GL events Live déploie la moquette en dalles sur les salons du Groupe.

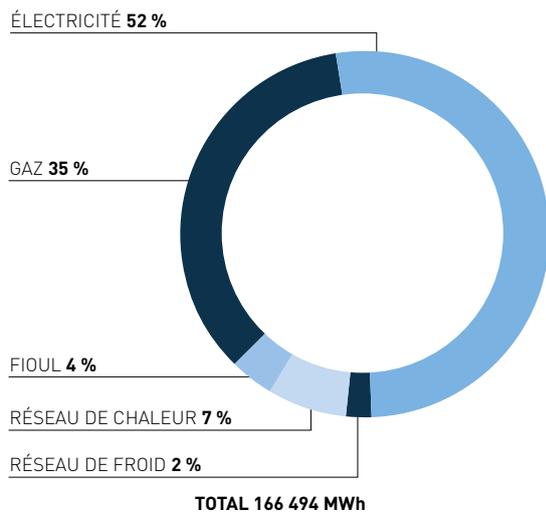
Passer du jetable au réutilisable, tel est l'objectif des tests lancés à la rentrée sur divers salons du groupe GL events partout en France. Tradexpo, Enova, Conext Lille, salon Habitat de Toulouse, Living Brest, Equita, Avenir Logistique : 7 salons du groupe ont testé le déploiement de la moquette en dalles réutilisables, avec pour objectif de réduire leur production de déchets. Si ces tests démontrent indéniablement la qualité du produit en termes de rendu et de confort, ils mettent aussi en exergue les changements opérationnels à apporter (pose, dépose, entretien) et devraient permettre d'affiner les scénarii budgétaires présentés en comité exécutif.

IV. MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

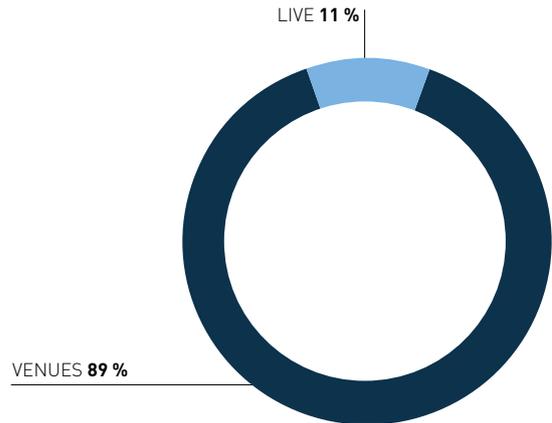
La maîtrise des consommations d'énergie est l'autre enjeu majeur pour le Groupe GL events, en particulier pour le pôle GL events Venues, qui représente 89% du périmètre consolidé.

Les 166 494 MWh de consommations d'énergie se répartissent de la manière suivante :

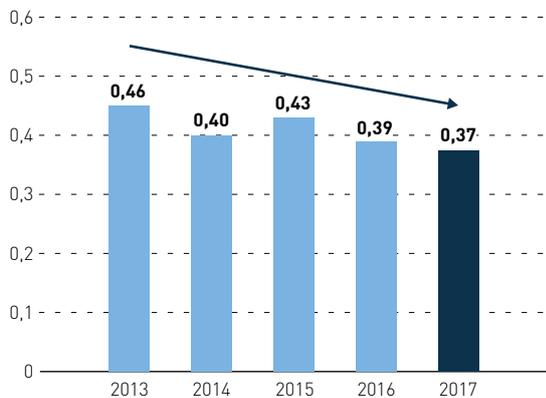
Répartition des consommations d'énergie par source (en MWh)



Répartition des consommations d'énergie par pôles



Ratio MWh/k€ CA (Périmètre Venues France certifié ISO 14001)



L'année 2017 est marquée par le SIHRA (130 000 m² d'exposition pendant 5 jours au mois de janvier), de la montée en puissance de São Paulo et d'une hausse d'activité de Hungexpo impactant la donnée à la hausse. Concernant l'énergie, on notera également que 5 sites représentent 46.77% de la donnée.

- 3 leviers principaux sont activés pour limiter les consommations :
- Renouveler progressivement les équipements, que ce soit dans les stocks de GL events Audiovisuel ou lors des relampings de sites en LED
 - Optimiser la gestion des équipements, au travers d'une maintenance quotidienne de nos sites en partenariat avec des prestataires spécialisés
 - Agir sur les comportements et les usages par les équipes au travers de procédures et de consignes sur les périmètres certifiés

En Pratique Une note a été adressée aux directeurs de sites GL events Venues France en précisant sur chaque type de poste (du commercial aux opérations), quelles actions pouvaient être mises en œuvre pour limiter les consommations. Au-delà des responsables bâtiments, c'est l'ensemble des collaborateurs qui sont invités sur leur périmètre d'action à agir pour limiter les consommations.

En Pratique

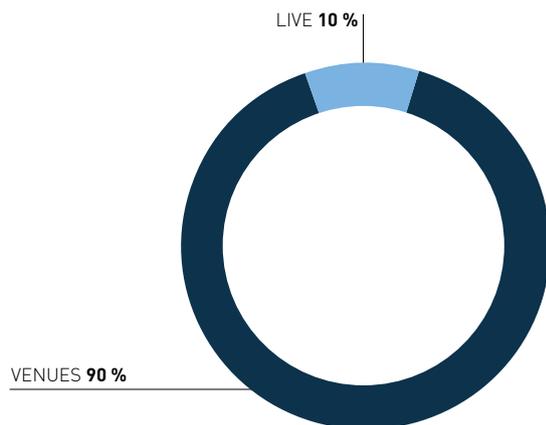
Sur le Centre des Congrès de Lyon, l'installation de rideaux entre les zones techniques et les zones événementielles a permis une belle performance énergétique. Le ratio consommation sur chiffre d'affaire a baissé de 23% depuis 2015. A Mégacité Amiens, le déploiement de la Gestion Technique Centralisée sur une partie du bâtiment a permis de faire baisser ce même ratio de 28% en 2 ans.

En Pratique**Le réseau premium de GL events Venues dans le Green Venue Report 2017**

Le Centre des Congrès de Lyon, la Maison de la Mutualité, le Palais Brongniart, Nice Acropolis, le CCIB, le Square et le World Forum ont participé à l'étude annuelle mondiale Green Venue Report, valorisant ainsi leur engagement au travers du programme Think Green. Ce benchmark américain répertorie les meilleures pratiques environnementales des parcs exposition et palais des congrès dans le monde (66 sites dans 14 pays cette année). Tendances, performances, innovations, l'étude publiée cet été est riche, et sera diffusée à un large panel de donneurs d'ordres, nous positionnant ainsi à l'international, comme un acteur engagé dans le développement durable. <https://greenview.sg/green-venue/>

V. SUIVRE LES CONSOMMATIONS D'EAU

Les consommations d'eau sont très liées à la nature des manifestations accueillies et organisées. Le principal axe d'amélioration, reste la détection/prévention des fuites.

Répartition des consommations d'eau par pôles

GL events Venues représente environ 90% des 518 667 m³ d'eau consommés par le Groupe pour la gestion des bâtiments. Les consommations d'eau font partie des ressources contrôlées par les opérationnels, et suivies en revue de direction pour les sites certifiés. Afin de diminuer les consommations d'eau, divers équipements sont progressivement installés sur les sites et le renforcement des relevés de compteurs permet d'agir au plus vite pour éviter les surconsommations.

On note également la présence de prélèvement en nappe sur certains sites, qui ont représenté 626 998 m³ en 2017.

VI. LIMITER LES ÉMISSIONS DE GES

Sur les périmètres France Scope 1 et 2, les émissions de gaz à effet de serre maîtrisées par le Groupe (hors transport exposants et visiteurs) se répartissent de la façon suivante :

- 74% en consommation d'énergie (soit 10 009 teq CO₂ sur le périmètre Venues et Live)
- 26% en transport (soit 3 494 teq CO₂)

La mise en place d'actions pour réduire les consommations énergétiques (cf « Maîtriser les consommations d'énergie ») participe pleinement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. 3 actions de réduction des consommations énergétiques sont requises chaque année aux sites certifiés (80% des consommations d'énergie en France).

La limitation des émissions de CO₂ passe également par la signature de contrats avec option de fourniture d'électricité « électricité d'origine renouvelable ». Ces consommations d'énergie « verte » représentent 9% des consommations d'électricité sur le périmètre Venues France.

En Pratique

Signataire de la charte Objectif CO₂ de l'Ademe depuis 2013, le service transports de Hall Expo s'est engagé dans une démarche structurée de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre depuis plus de 3 ans. Formation des chauffeurs, nouveaux équipements, suivi très régulier d'indicateurs, entretien du parc de véhicules, l'ensemble des mesures ont permis d'obtenir des résultats tant écologiques qu'économiques. Fort de ce résultat l'équipe repart pour un nouveau cycle d'engagement de 3 ans, après un passage devant le jury de l'Ademe en février 2017.

En Pratique

GL events Exhibitions a organisé en mars 2017, le salon Be positive, rendez-vous national de la performance énergétique et environnementale des bâtiments et territoires. En mobilisant 519 exposants, dont 31% d'internationaux, et en organisant plus de 100 conférences, GL events exhibitions a mis ses savoirs faire à contribution pour apporter une réponse aux enjeux climatiques et de raréfaction des ressources.

VII. AUTRES POLLUTIONS

Bien que ses activités ne soient pas une source de risque environnemental majeur, le Groupe met en œuvre des moyens visant à surveiller et améliorer la prévention des pollutions.

La version 2015 de la norme ISO 14001 appliquée aux sites français de GL events Venues, intègre par exemple une analyse des risques environnementaux portant sur tout le cycle de vie de nos services d'accueil de manifestation.

Un outil de veille spécialisé nous permet de pister chaque semaine les nouvelles réglementations applicables.

Les activités du Groupe peuvent engendrer des nuisances sonores liées à la nature des événements. Les espaces accueillant des spectacles sont toutefois conçus de manière à protéger les riverains du bruit.

En Pratique Sur certains grands chantiers internationaux, ce sont des «environmental risk management plans » qui sont même requis pour gérer l'ensemble des risques de pollutions, par exemple cette année sur le chantier des Commonwealth Games d'Australie.

VIII. AUTRES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

MONTANT DES PROVISIONS POUR GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Le groupe GL events n'a pas d'activités industrielles de nature à affecter gravement l'environnement. Par conséquent, aucune provision pour risque environnemental n'est enregistrée dans les comptes.

CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRE ET EFFICACITÉ DANS L'UTILISATION DE CELLES-CI

Compte tenu des activités de services du Groupe, les consommations de matières premières ne constituent pas un enjeu majeur.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Le Groupe GL events, de par ses activités n'a pas d'impact

majeur sur la biodiversité. Cette thématique ne représente pas un enjeu significatif au regard de nos prestations de services.

L'UTILISATION DES SOLS

Compte tenu des activités de GL events, il n'y a pas d'utilisation des sols (activités extractives, enfouissement, stockages) de nature à provoquer des impacts environnementaux.

L'ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe GL events est conscient du phénomène du changement climatique. Le Groupe se réfère pour cela aux travaux du GIEC. GL events, quel que soit son pays d'implantation, n'est pas à ce jour confronté aux conséquences du changement climatique. Il n'y a donc pas à date d'actions spécifiques menées sur cette thématique.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX : CRÉER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES ET BUSINESS

INTRODUCTION

Avec une centaine d'implantations dans le monde, GL events assure une proximité de services à ses clients, avec l'exigence de créer de la valeur locale, au bénéfice des territoires sur lesquels il opère.



OBJECTIFS

- I. Venues : renforcer le maillage territorial des sites au service du dynamisme des territoires
- II. Exhibitions : animer les communautés professionnelles et les dynamiques locales
- III. Live : nouer des partenariats locaux

FAITS MARQUANTS 2017

- Nomination à la présidence de la commission RSE de la fédération professionnelle française Unimev
- Poursuite de l'utilisation du calculateur d'impact global de l'Unimev pour évaluer la création de valeur des manifestations organisées
- Production d'indicateurs achats géographiques sur trois typologies d'événements

AXES 2018

- Animation de la commission RSE de l'Unimev
- Déploiement de l'usage du calculateur sur les manifestations organisées par le Groupe

I. GL EVENTS VENUES : L'ANCRAGE DES SITES AU SERVICE DU DYNAMISME DES TERRITOIRES

Au-delà de son activité de « gestionnaire d'espaces », GL events Venues est un acteur essentiel du tourisme d'affaires, du développement économique des filières et plus largement du développement territorial au service de l'intérêt général. En partenariat avec l'ensemble des

acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire, GL events Venues travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre entreprises, fédérations professionnelles, sociétés savantes

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES AU SEIN DE GL EVENTS VENUES :

	COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	INSTITUTS DE FORMATION ET DE RECHERCHE	ASSOCIATIONS	TISSU ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL
PARTIES PRENANTES	<ul style="list-style-type: none"> – Villes – Intercommunalités – Conseils généraux – Conseils régionaux – Offices du tourisme, CDT, CRT 	<ul style="list-style-type: none"> – Grandes écoles et universités – Centres hospitaliers universitaires – ADEME, agences d'urbanisme, CNRS 	<ul style="list-style-type: none"> – Filières et associations professionnelles – ONG et autres associations 	<ul style="list-style-type: none"> – Clusters et pôles de compétitivité – Clubs d'affaires – Chambres consulaires
OBJET DU DIALOGUE	<ul style="list-style-type: none"> – Contrats de délégation de service public – Événements accueillis et organisés – Travaux – Promotion de la destination et du développement culturel – Développement du tourisme d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> – Projets pédagogiques – Recherche et développement – Innovation – Accueil et organisation de congrès 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à disposition d'espaces d'exposition 	<ul style="list-style-type: none"> – Développement économique et territorial – Échanges de bonnes pratiques

RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL

En tant que gestionnaire de sites, GL events tisse des liens forts avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire. Ce réseau de partenaires permet au Groupe de cerner les attentes et les besoins de chacun. L'objectif est de susciter un dialogue en vue d'engager des actions pertinentes pour le territoire et d'établir une stratégie commune de création de valeur. En partenariat avec les principaux acteurs du territoire, GL events travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre les entreprises (et leurs actionnaires), les fédérations professionnelles, les associations de filières, les « sociétés savantes », les exposants, etc.

SOUTENIR LES FILIÈRES LOCALES

En parallèle de la démarche de location d'espaces, les équipes de développement de GL events Venues ont la volonté de faire des sites de véritables outils de valorisation et de rencontre des filières d'excellence du territoire.



En partenariat avec Clermont Auvergne Métropole et la Région Auvergne Rhône-Alpes, GL events Venues a conçu en 2017 un Forum international de la mobilité, qui aura pour thème en 2019 la mobilité en zone rurale et périurbaine. Clermont-Ferrand est en effet

un territoire labellisé Frenchtech Mobilité. Autour de Michelin et des pôles de compétitivité CARA et VIAMECA, c'est tout un écosystème stratégique pour le développement territorial, que GL events Venues accompagne, bien au-delà de son rôle d'accueil de manifestations.

Dans la même dynamique, des collaborations sont en cours pour créer des manifestations avec les territoires suivants autour de leurs filières d'excellence : Toulouse, sur la thématique du spatial, Strasbourg sur le thème des technologies médicales et Lyon sur la sécurité, avec le forum Technology Against Crime.

FAIRE TRAVAILLER LE SECTEUR ÉCONOMIQUE LOCAL

La responsabilité du Groupe en matière d'achats et de sous-traitance est au cœur de la politique de développement durable. Si la politique de référencement nationale définit des prérequis en matière de qualité/coût/délai/développement durable, elle encourage, lorsque les acteurs locaux sont conformes à ces standards, le recours aux fournisseurs de proximité afin de faire travailler le bassin économique.

II. ORGANISATION DE SALONS, ANIMER LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES ET LES DYNAMIQUES LOCALES



Plus qu'un rendez-vous professionnel éphémère, les salons sont de véritables boosters des communautés professionnelles et associatives et de puissants vecteurs du territoire économique territorial. Cette dynamique repose sur :

- Un temps fort de rencontre unique de l'ensemble des parties prenantes d'un secteur : fédérations professionnelles, entreprises, pouvoirs publics, décideurs politiques et économiques, clusters, instituts de recherche et de formation, experts, clients, fournisseurs, médias, collectivités locales, régions, pays...
- L'animation des communautés tout au long de l'année via sites web, blogs, réseaux sociaux dédiés, conférences et publication de newsletters à fort contenu
- La présentation de tendances en matière de produits et de services, l'exposition des innovations
- La production de contenu à valeur ajoutée lors des colloques et conférences

En Pratique Global industrie, le grand rassemblement industriel

En rachetant Midest et Tolexpo et en les regroupant au mois de juillet 2017, avec salons Industrie et Smart industrie, GL events Exhibitions a donné naissance à Global Industrie, un grand rassemblement industriel européen, dont la première édition se tiendra en mars 2018. Cette manifestation d'envergure reçoit le soutien de l'ensemble des organisations interprofessionnelles (Alliance pour l'industrie du futur, Conseil national de l'industrie, FIM, SYMOP). L'objectif se fédérer pour réfléchir et préparer l'avenir au travers :

- de rencontres business,
- d'un programme de conférences de haut niveau,

- d'un pôle campus,
- d'animations pour la communauté recherche et
- la présentation, de forums organisés en marge du salon, par exemple le forum Digitalizing european industry organisé par la Commission Européenne.

DÉVELOPPER L'IMPACT GLOBAL D'UN SALON SUR LE TERRITOIRE

Evaluer l'impact des manifestations organisées sur un territoire est une démarche complexe. Le calculateur de performance RSE (économique, sociale et environnemental) produit par L'Unimev (Union des métiers de l'événements), a fait l'objet d'un long travail de développement en concertation avec un panel représentatif de toute la profession et de ses parties prenantes. Il est aujourd'hui l'outil de référence en France pour évaluer les différents impacts : empreinte environnementale, retombées économiques, sociales, scientifiques, médiatiques et touristiques des événements professionnels, scientifiques, sportifs et culturels organisés en France.

GL events continue à s'impliquer fortement dans les travaux de l'Unimev avec la présidence de la commission RSE. Le groupe étend progressivement le périmètre des manifestations évaluées par l'outil.

En Pratique Le calculateur d'impact global de l'Unimev a fait l'objet de présentation à l'ensemble des directeurs de salons de GL events Exhibitions et 4 bilans d'expositions ont été réalisés en 2017 : Piscine Global, Foire de Lyon, Be Positive, Sirha.

III. GL EVENTS LIVE, SOUTENIR L'ACTIVITÉ LOCALE

Pour les activités de GL events Live, les attentes des parties prenantes portent principalement sur la capacité du Groupe à faire travailler les fournisseurs locaux. Cette nécessité s'exprime fréquemment dans les marchés publics. Le

réseau d'agences de GL events Live est une vraie force de proximité. Pour les clients, des partenariats dans la durée contribuent à garantir la meilleure équation coût / délai / impact local.

Pour les grandes compétitions sportives internationales ou les événements politiques d'envergure, les comités d'organisation ont au cœur de leurs préoccupations l'héritage territorial et la création de valeur locale de l'événement. Il s'agit de promouvoir les territoires mais aussi de dynamiser les économies et l'emploi. GL events, en tant que prestataire de services de ces manifestations, intègre bien sûr ces exigences, avec, au-delà de la réponse budgétaire et opérationnelle, la valorisation des partenariats locaux, gages d'efficacité et d'impact.



L'équipe achat de GL events Live a évalué l'impact géographique des achats de 3 chantiers emblématiques de 2017, un salon international, un événement culturel et un grand événement sportif, afin

d'appréhender l'importance du recours au local.

- Sur les achats de la FIFA Confederation Cup 2017, seuls 12,27% du volume d'achat a été hors Russie (en l'occurrence une prestation de transport France/Russie pour l'acheminement de nos actifs).
- Pour le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget, 100% de nos commandes ont été passées auprès de fournisseurs européens et 95% du volume auprès de prestataires français. Sur 247 fournisseurs, 147 étaient basés en Ile de France soit 60%.
- Pour le Festival International du Film, ce sont 97% du montant des commandes qui ont été passés auprès de fournisseurs français. Sur 111 fournisseurs mobilisés, 44 sont basés en Provence Alpes Côte d'Azur, soit 40%.

ENJEUX TRANSVERSES

I. ACHATS : POURSUITE D'UNE DÉMARCHE RESPONSABLE INTÉGRÉE AU PROCESSUS

La politique d'achats de GL events est une traduction concrète de son engagement RSE, de manière à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement et mieux maîtriser les impacts environnementaux et sociaux liés aux achats de produits et de prestations de services.

Les acheteurs sont des partenaires privilégiés de la direction du développement durable dont ils mettent les orientations en œuvre : questionnaires sur les pratiques RSE des fournisseurs au moment de leur qualification, intégration des critères RSE spécifiques aux familles d'achats dans les principales consultations, réunions dédiées achats/équipe développement durable..

Le Groupe poursuit ainsi l'évaluation des principaux fournisseurs au regard de leurs performances sur les différents aspects du développement durable.

Comme évoqué plus haut, la politique handicap du Groupe a inscrit dans ses objectifs le recours au secteur protégé et adapté. Acheteurs, relais handicap et direction des

ressources humaines sont ainsi mobilisés pour le développement de ces achats solidaires. En 2017, les achats au secteur adapté et protégé ont ainsi atteint 278 K€ à l'échelle des business units françaises. GL events est également membre fondateur du comité des partenaires du GESAT, le groupement des entreprises du secteur adapté et protégé, et s'appuie sur un partenariat pour développer des actions en faveur du secteur, au sein des achats du Groupe.



En décembre 2017, la mission Handicap et la direction du développement durable ont organisé un mini salon du secteur adapté et protégé en rassemblant des prestataires de services (ESAT, EA, TIH) de services en communication, digital, marketing et restauration correspondant aux métiers du siège. Stands dédiés, prise de rendez-vous, dégustation d'un buffet préparé par un ESAT traiteur, le format a été pensé pour cibler au plus près les attentes des collaborateurs.

II. DÉPLOIEMENT DE LA COMPLIANCE DANS LE GROUPE

Les actions du Groupe GL events sont animées tant par le respect de valeurs fondamentales que par la construction d'un environnement éthique approprié.

Dans ce contexte, le Groupe a formalisé un code Ethique qui a été déployé auprès de tous les collaborateurs au cours de l'année 2017. Il matérialise les dix principes fondamentaux qui ont vocation à guider chacun d'entre eux dans leurs décisions et actions.

En outre, une équipe projet du groupe, issue de la finance, de l'audit, de la direction juridique et des ressources humaines est dédiée à la mise en œuvre du dispositif anti-corruption de la loi Sapin II. Elle travaille actuellement sur les actions à mener sur les huit piliers de la loi Sapin II :

- Le développement d'un Code de conduite anti-corruption ;

- Un dispositif d'alerte ;
- Une cartographie des risques de corruption ;
- Des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs et intermédiaires ;
- Des procédures de contrôle comptable, interne ou externe ;
- Un dispositif de formation ;
- Des sanctions disciplinaires en cas de violation du Code de conduite anti-corruption ;
- Le contrôle et l'évaluation des mesures mises en œuvre. Ainsi, il a été adopté un Code de conduite anti-corruption proposé par Middlednext qui sera déployé en 2018. Il a pour ambition de répondre à l'obligation légale de prévention contre les risques de corruption et de trafic d'influence.

Des interviews sont menées afin d'établir la cartographie des risques de corruption et d'appréhender les facteurs susceptibles d'affecter les activités du Groupe. Elles visent à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques de corruption afin de garantir un programme de conformité anti-corruption efficace et adapté au modèle économique du Groupe. L'équipe projet prévoit également la mise en place d'un dispositif de remontée d'alertes auprès de l'ensemble des salariés du Groupe visant à identifier les conduites contraires au Code de conduite anti-corruption en vue d'y

mettre fin et de sanctionner le cas échéant le responsable. Des séances de formation vont être organisées auprès des salariés du Groupe qui sont les plus exposés aux risques. Enfin, des procédures de contrôles comptables spécifiques sont mises en place afin de s'assurer que la comptabilité ne présente pas le risque de masquer des faits de corruption. Les travaux organisationnels de la compliance au sein du Groupe sont en constante évolution, en phase avec les impératifs opérationnels et légaux.

III. MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

GL events se doit de garantir la sécurité des visiteurs qui se rendent sur les lieux dont il a la gestion (Parcs des Expositions, Centres des congrès ou espaces réceptifs). Les lieux gérés entrent dans la catégorie des ERP (Établissements Recevant du Public) font l'objet d'une réglementation stricte. Un certain nombre de collaborateurs sur ces sites, conformément à la réglementation en vigueur, sont formés à la sécurité (SSIAP 1 à 3). Le personnel de sécurité présent sur les sites est dimensionné et adapté aux manifestations qui s'y déroulent. L'actualisation permanente des connaissances et gestes de premiers secours pour les personnels « au contact » dans les services et établissements recevant du public ainsi que les formations en matière de lutte contre les incendies sont prioritairement organisées et intégrées dans les préoccupations de formation.

Face à la montée du risque terroriste, le groupe GL events a maintenu ses mesures de prévention par un travail collectif et quotidien, en collaboration étroite avec les préfetures et les organes institutionnels de sécurité.

Parmi les mesures prises notamment pour les sites du Groupe classés « Etablissement Recevant du Public » et aussi pour les événements de grande taille, on peut citer les

actions suivantes :

- participation aux groupes de travail de notre fédération professionnelle
- animation d'un réseau de référents sûretés s'agissant des sites du Groupe
- mise en place d'un policier référent par site à Paris
- partage d'expériences entre les sites concernés par les importants enjeux de sûreté et de sécurité
- adaptation et mise en œuvre de référentiels sûreté établis par nos fédérations professionnelles traitant de la gestion des accès, de l'identification des risques,
- des schémas de gestion des crises...

D'une manière générale, il s'agit de mettre en place des mesures de sécurité adaptées au niveau du risque en lien avec les autorités publiques et en confiance avec les organisateurs des événements. Le dialogue avec les parties prenantes étant là encore, clé.

Concernant le pôle Live, les structures temporaires livrées (tentes, tribunes..) soumises à des normes de sécurité spécifiques, font l'objet de vérifications par des sociétés de contrôle afin d'assurer la sécurité des visiteurs et spectateurs.

IV. COMMUNICATION/SENSIBILISATION

La communication est un vecteur clé de conduite du changement, aussi la direction développement durable travaille-t-elle en relation étroite avec le service communication :

- Event news développement durable (newsletter interne en format électronique) ;

- Intranet dédié ;
- Présentations sur la démarche RSE ;
- Intervention de l'équipe RSE lors des séminaires, comités de directions ou réunions de départements ;
- Affiches dans les entrepôts.

V. MÉCÉNAT

Le Groupe GL events soutient de grands acteurs culturels, sportifs et associatifs. En parallèle chaque Business Unit, soutient localement des associations en lien avec les enjeux sociaux de leur territoire, dans une démarche de proximité. En 2017, les principales actions ou structures soutenues ont été :

- Le Festival Lumière
- Sport dans la Ville

- Biennale d'art contemporain de Lyon
- Solidays
- Fédération Handisport
- Villa Noailles
- Institut Français de la Mode
- La maison du Petit Monde

Un contrat de sponsoring a par ailleurs été reconduit avec l'athlète handisport Elise Marc.

SIGLES UTILISÉS

ACV : AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées

AT : Accident du Travail

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre

BU : Business Unit

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CRCI : Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

DIB : Déchet industriel banal

DSP : Délégation de Service Public

DUP : Délégation Unique du Personnel

EMAS : Eco-Management and Audit Scheme

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ERP : Etablissement recevant du public

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FCOS : Formation Continue Obligatoire à la Sécurité

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire

GES : Gaz à Effets de Serre

GIEC : Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du Climat

OIT : Organisation Internationale du Travail

SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LE RAPPORT

I. LA DÉMARCHÉ DE REPORTING DE GL EVENTS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

GL events publie des informations RSE au travers de son rapport de gestion depuis l'exercice 2012. Les informations RSE sont publiées en cohérence avec les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux du Groupe et les informations demandées dans le cadre du décret d'application de l'art 225 de la loi Grenelle 2.

2. PÉRIODE DE REPORTING

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2017, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

II. PÉRIMÈTRE DE REPORTING

1. PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Le Groupe GL events est organisé en trois grands pôles d'activité. Ces activités étant de natures différentes, les impacts environnementaux ne sont pas les mêmes. Il est nécessaire d'apporter des précisions sur le périmètre retenu. Notons que pour certaines implantations, les informations ne sont pas disponibles.

- **GL events Venues** exploite et commercialise des espaces événementiels (parc des expositions, centre des congrès, espaces réceptifs ou multifonctionnels), le plus souvent pour le compte de collectivités au travers de délégations de services publics ou de concessions. Le pôle Venues compte aujourd'hui 40 sites dans le monde, qui représentent une surface d'exposition de plus 710 000 m² (hors surfaces d'expositions extérieures), 40 auditoriums pouvant accueillir de 300 à 13 000 personnes, et près de 450 salles de réunions. Cette activité, étant donnés les volumes considérés, est fortement génératrice de déchets et consommatrice d'énergie et d'eau.
- **GL events Live** regroupe les activités de services aux événements : fourniture de structures temporaires (tentes, tribunes), matériel audiovisuel, signalétique, stands.... Dans le cadre du reporting environnemental

du Groupe sont pris en compte les principaux sites logistiques et de stockage du groupe en France et à l'étranger.

- **GL events Exhibitions** organise les 300 salons dont le Groupe est propriétaire. Les données environnementales relatives au déroulement des salons ne sont pas disponibles, les lieux d'accueil des salons ayant des modes de gestion très variables (exemple : selon le lieu où l'événement est accueilli, les consommations d'énergie peuvent être facturées à l'organisateur au réel ou de manière forfaitaire). Ces différents modes de gestion ne permettent pas aujourd'hui d'obtenir des données consolidées suffisamment fiables. En conséquence, les données de ce pôle ne sont pas consolidées.

2. PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING SOCIAL

La donnée relative aux effectifs concerne les effectifs France et International et prennent en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats pro) et indéterminée au 31 décembre 2017.

Les entrées et sorties portent sur les CDI de la France et l'international.

La pyramide des âges porte sur les CDI France.

Les taux de fréquence, de gravité et d'absentéisme sont publiés sur le périmètre France.

III. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1. PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Consommations d'énergie directes et indirectes (hors carburant) : les consommations d'énergie sont communiquées en MWh sur le périmètre considéré. Certaines données (énergie, eau) peuvent être communiquées sur une année glissante en fonction de la disponibilité de l'information.

Les consommations de carburant concernent uniquement le périmètre France. Sont reportées les consommations de carburant de la flotte de véhicules dont le PTAC est < 3,5 tonnes ainsi que les flottes de poids lourds de Lyon et Paris (les centres logistiques principaux du Groupe en France)

Emissions de carbone : les émissions de carbone correspondent aux émissions dues aux consommations d'énergie des bâtiments (Scope 1 et 2 du BEGES) pour les

implantations françaises. Les facteurs d'émissions utilisés dans le calcul sont issus de la Base Carbone® version 2015. Notons que les facteurs d'émissions utilisés ont évolué à la hausse impactant la donnée de manière défavorable.

Consommations d'eau : les consommations d'eau communiquées (en m³) sont les consommations d'eau du bâtiment. Sont intégrées les consommations issues des prélèvements en nappes (utilisation de pompes à chaleur) pour les sites d'Eurexpo (Lyon) et le Centre des Congrès de l'Acropolis (Nice).

Production de déchets : la production de déchets est exprimée en tonnes. Notons que sur certains sites du pôle Venues, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par la collectivité (la donnée n'est donc pas disponible ou de manière partielle). Certains volumes sont estimés à l'aide de ratios de densité moyenne (kg/l) en fonction de la nature du déchet. Notons que cette méthode présente un risque d'incertitude fort sur la donnée.

IV. INDICATEURS SOCIAUX

Effectifs : les effectifs communiqués correspondent aux effectifs physiques présents au 31/12.

Taux d'emploi global de travailleurs en situation de handicap : il est calculé sur la base de l'effectif global d'assujettissement sur le périmètre France. Le taux d'emploi global comprend à la fois les emplois directs et indirects (achats faits au secteur adapté et protégé). Le taux indiqué dans le rapport est celui de 2016, la donnée 2017 n'étant pas disponible à la parution du rapport.

Le taux de fréquence : il correspond au nombre d'accident avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées x 1 000 000. Il ne prend pas en compte les accidents de trajet. Les heures prises en compte sont les heures de travail théoriques rémunérées.

Le taux de gravité est égal au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail rapportés au nombre d'heures travaillées x 1 000. Les jours de travail perdus en 2017 pour les accidents du travail ayant eu lieu en 2016 ne sont pas pris en compte.

Nombre d'heures de formations : la donnée concerne les formations du périmètre France.

Taux d'absentéisme : Le taux d'absentéisme prend en compte les motifs suivants : arrêts de maladie, mi-temps thérapeutiques, accidents du travail et mises à pieds.

V. ORGANISATION DU REPORTING

1. RÉFÉRENTIEL

GL events a mis en place un référentiel interne de reporting définissant les rôles, responsabilités, les indicateurs, leur périmètre, leur mode de calcul.

2. PROCESSUS DE REMONTÉE DES INFORMATIONS ET DE CONSOLIDATION

La remontée des informations environnementales est effectuée via des opérationnels et/ou des financiers. La consolidation des informations environnementales est effectuée par la direction du développement durable. La direction des ressources humaines est en charge de la remontée et la consolidation des données sociales. Les données environnementales sont remontées via les canaux comptables de manière trimestrielle ou via un tableau de bord mensuel spécifique pour les entités faisant partie du périmètre de certification ISO 14001. Les données sociales pour le périmètre France sont issues du logiciel de paye et de ses différentes composantes. Les effectifs hors France sont collectés trimestriellement en complément.

3. CONTRÔLES DES DONNÉES

Des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée dans la mesure du possible. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôles de cohérence, demande de preuves pour les informations qualitatives, audits internes (filiales ayant un système de management certifié), tests de détail.

VI. VÉRIFICATIONS EXTERNES DES DONNÉES

Le Groupe GL events a mandaté la société Finexfi, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Ces informations sont reprises dans notre rapport, il n'est pas obligatoire de détailler ces indicateurs ici et de faire un renvoi à notre rapport.

Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérifications sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport (p XX).

ATTESTATION DE VÉRIFICATION D'UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GL events et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société GL events.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée)

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nos travaux ont été effectués entre le 9 février et le 19 mars 2018 pour une durée d'environ 11 jours/homme.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené neuf entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...)
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- Nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages¹, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 50% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 20% de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 24 avril 2018

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

1. Pôles sélectionnés pour les tests : GL events Venues (CCCL, Strasbourg Evènements, CCIB) ; GL events Live (GLIVE Gonesse, HALL EXPO)



HALL 4
D
pet pro
Fibre verte
MAGGIORILEPIANTE
CASA - SIENA
ITALIA

NE
Naturelle

CUPASTONE
Les experts de la Pierre Naturelle

CUPASTONE

CUPASTONE

04

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 65 / PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS
- 75 / PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX
- 81 / PROCEDURES DE CONTRÔLE
INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES
- 84 / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 101 / RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 104 / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU JEUDI 24 MAI 2018
- 111 / COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE CONTRÔLE
- 117 / ADRESSES, ACTIVITÉS ET MANDATS
EXERCÉS PAR LES DIRIGEANTS
- 121 / SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis sur la base du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2017.

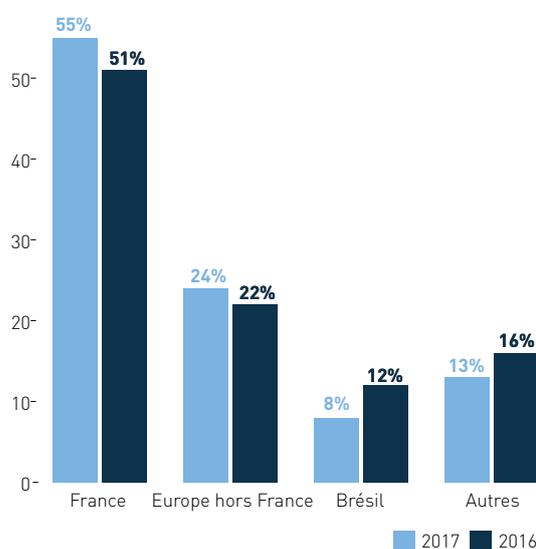
A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

2017 CROISSANCE DE LA RENTABILITÉ OPERATIONNELLE

L'année 2017 est marquée par l'absence de Jumbos events (130M€ en 2016 : Euro 2016, JO 2016 et COP 22) et un impact de change défavorable de 12M€ (principalement la livre Turque), le Groupe a donc réalisé une excellente performance commerciale avec un chiffre d'affaires 2017 équivalent à celui de 2016 (954 M€).

La répartition de l'activité demeure globalement stable avec un léger renforcement de la part réalisée en France du fait notamment de l'absence de Jumbo events à l'international par rapport à 2016.

Répartition géographique du CA



Conformément aux engagements pris, la vigilance sur les coûts a été maintenue et la rentabilité s'est améliorée. L'EBITDA¹ progresse ainsi de +4,2%, le résultat opérationnel courant de +7,2%, le résultat net part du groupe de 10,1% et le ROCE² passe de 6,3% à 6,7%.

À l'international, GL events a consolidé ses positions géographiques (Chili, Royaume Uni, Dubai) et métiers par le biais d'acquisitions ciblées ; Tarpulin, Aganto, Wicked & Flow.

Sur le Pôle Exhibitions, le Groupe a procédé aux rachats des salons Midest, leader français de la sous-traitance industrielle et de Tolexpo, spécialisé dans les technologies de la tôlerie et du soudage. L'objectif étant de créer un grand rassemblement au service des entreprises industrielles françaises et internationales (1^{ère} édition de Global Industrie du 27 au 30 mars 2018 à Paris Nord Villepinte, 100 000 m² de surface d'exposition).

En 2017, le Groupe a réalisé 62 M€ d'investissements opérationnels nets, en forte réduction vs N-1 (134 M€) avec une enveloppe de 21 M€ portant sur la rénovation du Matmut Stadium de Gerland. Les travaux de rénovation impactent momentanément la structure financière, dans l'attente de la valorisation prévue de droits à construire. Par ailleurs, les croissances externes représentent 37 M€ à fin 2017.

¹ EBITDA : Résultat opérationnel courant + Dotations aux amortissements et provisions

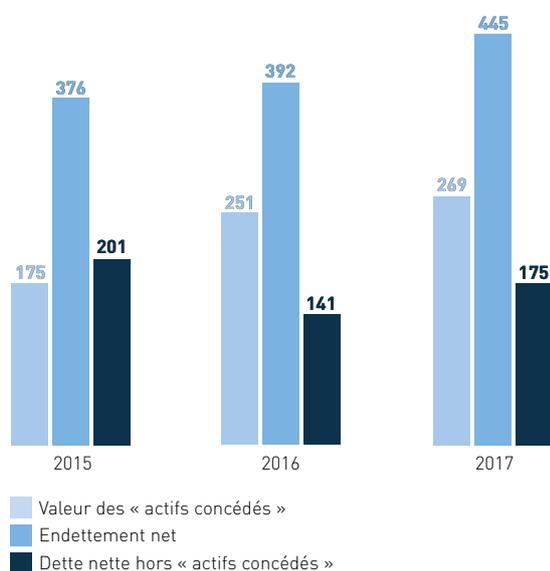
² ROCE : Résultat Opérationnel courant net d'IS / Capitaux Employés – En 2017, retraité des acquisitions en année pleine

A la clôture de l'exercice, l'endettement net du Groupe s'élève à 445 M€ (vs 392 M€ à fin 2016). Une grande partie de la dette repose sur le financement d'actifs adossés à des contrats de longue durée (durées restantes d'exploitation supérieures à 20 ans).

La dette retraitée du financement des actifs long terme se limite à 175 M€. Le schéma ci-dessous présente depuis 2015 ;

- L'évolution de la dette nette du Groupe (de 376 M€ à 445 M€),
- L'évolution de la part liée aux investissements long terme (de 175 M€ à 269 M€),
- L'évolution de la dette nette liée notamment à des croissances externes (de 201 M€ à 175 M€).

Evolution de la dette nette de 2015 à 2017 et affectation de la dette en M€



Lecture du schéma : à fin 2015, la dette nette s'élève à 376 M€, dont 175 M€ liés à la valeur des actifs concédés et 201 M€ liés aux croissances externes.

A fin 2017, La maturité moyenne de la dette a été allongée d'une année (4 ans) par rapport à N-1 et le taux moyen de financement du Groupe s'établit à 2.77%.

Le ratio endettement net sur fonds propres s'établit à 103% (contre 88% en 2016) et le ratio endettement net/ EBITDA passe de 3,01 à fin 2016 à 3,29 au 31 décembre 2017.

L'ACTIVITÉ DES TROIS PÔLES

Dédié aux services événementiels, GL events Live, avec un chiffre d'affaires de 472 M€, réalise une année 2017 marquée par l'absence de grand événement. Le pôle a su trouver des relais de croissance grâce à une bonne dynamique commerciale et à l'efficacité de ses leviers stratégiques :

- forte récurrence des prestations délivrées dans le secteur des salons / expositions et événementiels locaux, régionaux et nationaux.
- Nouveaux projets orientés autour de son savoir-faire sur les stades (extension de la Tribuna de la Rochelle, aménagement des loges de la U Arena)
- Stands innovants pour le comptes des grands donneurs d'ordres (Reed, Comexposium).

Enfin, le pôle a répondu avec succès à des événements emblématiques de taille restreinte : Sommet Afrique-France au Mali, Structures de l'America's Cup aux Bermudes, la CAN au Gabon, la Coupe des confédérations en Russie et le sommet UE-UA en Côte d'Ivoire.

Fort d'un portefeuille de plus de 300 salons et événements propriétaires, GL events Exhibitions réalise un volume d'affaires de 165 M€, en croissance de + 14% par rapport à 2016 (145 M€), 2017 étant une année avec manifestations biennales. Les principaux salons ont enregistré de belles performances en Europe –CFIA, SIRHA, Paysalia, Rocalia, Industrie, Première Vision, avec des développements du visitorat favorables pour les années futures.

GL events Venues, le pôle en charge du réseau international de sites, contribue à hauteur de 317 M€ au chiffre d'affaires, soit une progression de 3% par rapport à l'année 2016. Les principales destinations du Groupe – Barcelone, Budapest, Paris, Lyon, Strasbourg, Rio – affichent une belle vitalité. Par ailleurs São Paulo Expo pèse pour un exercice complet contre 8 mois en 2016.

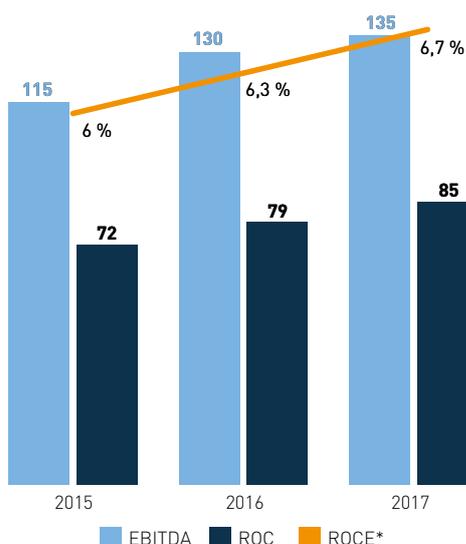
GL events est entrée en négociation exclusive, en consortium avec le Groupe Maeda, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres relatif à la gestion du futur Parc des Expositions International d'Aichi de 60 000 m² (agglomération de Nagoya, 2 millions d'habitants, 4^{ème} ville du Japon) pour une durée de 15 ans. GL events sera majoritaire dans la société d'exploitation. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe sur la zone Asie-Pacifique et constitue un nouveau point d'ancrage pour le déploiement des autres métiers du Groupe, notamment dans le cadre du calendrier des futurs grands événements sportifs internationaux (Rugby World Cup 2019, Jeux olympiques de Tokyo 2020).

B. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Analyse du compte de résultat

Le Groupe affiche une stabilité de son chiffre d'affaires et une forte progression de sa rentabilité opérationnelle. Celle-ci s'établit à 8,9% contre 8,3% en 2016. Le résultat opérationnel courant (ROC) du groupe progresse de 6 M€, soit +7,2% par rapport à l'exercice 2016.

Les indicateurs opérationnels sont présentés ci-dessous, les données relatives au ROC et à l'EBITDA sont en M€.



ROC : Résultat Opérationnel Courant

*ROCE Résultat opérationnel courant net d'IS / capitaux employés – En 2017, retraité des acquisitions en année pleine

EBITDA : Résultat opérationnel courant + Dotations aux amortissements et provisions

L'amélioration de cette rentabilité est à mettre en lien avec la capacité du Groupe à contenir les frais externes (développement des prestations internes au Groupe), le niveau de charge de personnel et également avec l'absence de Jumbo events, qui ont généré des frais logistiques significatifs en 2016.

Malgré l'augmentation de l'endettement net, le coût de la dette diminue de 0,9 M€ par rapport à l'exercice 2016. Pour mémoire, les dettes bancaires brésiliennes ont été remboursées au cours du 3^{ème} trimestre 2016. Il convient également de préciser que le coût de l'endettement contient une charge non cash de 1,8 M€ correspondant à la restructuration des instruments de couverture (prolongement de la maturité des couvertures + 3 ans). Le résultat financier (-17 M€) ne s'améliore que de 0,2 M€ à la clôture 2017 du fait notamment de la réduction des produits de placement de trésorerie.

La charge d'IS s'élève à 21,5 M€, soit un taux d'imposition moyen de 32%, en baisse par rapport à N-1. Cette évolution résulte de l'amélioration des résultats réalisés par les filiales Turques et Hongroise, zones dans lesquelles les taux d'impôt sur les sociétés s'établissent entre 10 et 20%.

Le résultat des sociétés intégrées progresse de 9 M€ soit + 26% vs 2016 et le résultat net part du Groupe de 3 M€, soit +10% vs 2016. Le taux de résultat net part du Groupe rapporté au chiffre d'affaires s'élève à 3,6% vs 3,3% à fin 2016.

Les indicateurs financiers du Groupe liés à l'activité affichent une progression significative par rapport à l'exercice 2016 et valident la pertinence de la stratégie du Groupe déployée depuis 4 ans (investissements dans des actifs de qualité, croissances externes ciblées, arbitrage de portefeuilles maîtrise des frais de structures et structuration de la dette adaptée...).

Évolution par zones géographiques

En 2017, l'activité française a représenté 55% de l'activité du Groupe.

L'activité en Europe (hors France) affiche une progression de 7%, celle de la Turquie, une progression de 22% notamment portée par le World Petroleum Congress de Juillet 2017.

Retraités des jumbo events 2016 que sont les Jeux Olympiques au Brésil, et de la COP 22 au Maroc, les activités dans les autres pays sont en progression.

(en milliers d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017
Filiales étrangères	322 408	375 490	304 502	313 763	301 660
Activités internationales des sociétés françaises	92 090	142 759	136 501	156 485	123 002
Total International	414 498 51%	518 249 55%	441 003 47%	470 248 49%	424 662 45%
Activité en France	394 635 49%	421 133 45%	501 417 53%	482 762 51%	529 178 55%
Chiffre d'affaires	809 133	939 382	942 420	953 010	953 840

GL events est principalement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents	
Angleterre	Afrique du Sud	Emirats Arabes Unis
Belgique	Algérie	Hong Kong
Espagne	Australie	Japon
France	Brésil	Maroc
Hongrie	Chili	Russie
Italie	Chine	Turquie
Pays-Bas	Etats-Unis	

Évolution par métiers

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16	Variation 2017 / 2016	
GL events Live	471 906	500 459	(28 552)	-5,7 %
% de CA Total	49,5 %	52,5 %		
GL events Exhibitions	165 248	144 959	20 290	14,0 %
% de CA Total	17,3 %	15,2 %		
GL events Venues	316 685	307 593	9 092	3,0 %
% de CA Total	33,2 %	32,3 %		
Chiffre d'affaires	953 840	953 010	830	0,1 %

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16	31/12/17	31/12/16
GL events Live	25 588	32 921	5,4 %	6,6 %
GL events Exhibitions	20 194	13 543	12,2 %	9,3 %
GL events Venues	39 235	32 852	12,4 %	10,7 %
Résultat opérationnel courant	85 018	79 316	8,7 %	8,3 %

Chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant

CA CONSOLIDÉ à périmètre et taux de change constant *	CA conso 31/12/17	CA conso Proforma 31/12/16	CA conso 31/12/16	Croissance Organique	
				K€	%
GL events Live	471 906	525 372	500 459	-53 465	-10 %
% CA Total	49 %	54 %	53 %		
GL events Exhibitions	165 248	138 545	144 959	26 703	19 %
% CA Total	17 %	14 %	15 %		
GL events Venues	316 685	308 118	307 593	8 567	3 %
% CA Total	33 %	32 %	32 %		
Total Groupe GL	953 840	972 033	953 010	-18 193	-2 %

	N	N-1	var K€	var %
Soit : CA consolidé	953 840	953 010	830	0 %
Taux de change constant *		-6 375	6 375	1 %
retraitement mouvement de périmètre *		25 398	-25 398	-3 %
Total CA proforma	953 840	972 033	-18 193	-2 %

*pcc = à périmètre et taux de change constant (en appliquant les taux de change 2017 au Chiffre d'Affaires 2016)

Périmètre constant : périmètre N-1 corrigé des acquisitions 2017 et des sorties 2017.

En 2017, le Groupe a poursuivi ses efforts d'ajustement de coûts et d'amélioration de la productivité. La marge opérationnelle ressort ainsi à 8,9% contre 8,3% en 2016.

GL events Live a réalisé un chiffre d'affaires de 471,9 M€ en retrait de 5,7% (-10,2% à pcc). Malgré l'impact de l'effet de base défavorable et du change, ce pôle affiche toutefois une dynamique commerciale forte grâce à la présence du Groupe sur de nombreux événements. La création de la division SPORTS dans laquelle sont intégrés l'événement majeur équestre EQUITA Lyon et le LOU Rugby a connu une nouvelle croissance, de même que l'activité congrès médicaux et organisations d'événements institutionnels en Turquie. Les acquisitions réalisées en 2017 renforcent les activités d'organisation de congrès (agence CCC en France), de location de structures longues durées pour l'industrie

(TARPULIN au Chili et AGANTO en UK) et de location de structures événementielles et de générateurs (WICKED & FLOW à Dubai).

GL events Exhibitions enregistre un chiffre d'affaires de 165,2 M€ en progression de 14% (+19,3% à pcc). Les principaux salons ont enregistré des progressions significatives d'exposants et de visitorats témoignant de la capacité marketing des équipes à développer des produits répondant aux besoins des filières professionnelles.

GL events Venues réalise un chiffre d'affaires de 316,7 M€ en progression de 3,0% par rapport à 2016 (+2,8% à pcc) et de 9,3% par rapport à 2015 avec des destinations qui poursuivent leur croissance comme Budapest, Strasbourg, Lyon ou São Paulo qui conformément au plan annoncé a connu une croissance de 80% de son activité.

Résultat financier

(en milliers d'euros)	2017	2016
Coût de l'endettement net	(18 347)	(19 251)
Autres produits et charges financiers	1 400	2 089
Résultat financier	(16 947)	(17 162)

Le coût de l'endettement s'est réduit par rapport à 2016, suite à la restructuration de la dette opérée au 3^{ème} trimestre 2016. Par ailleurs, la maturité des instruments de couverture a été allongée (+ 3 ans), générant une charge non cash de 1,8 M€ qui pèse sur le coût de l'endettement. Retraité de cet élément, la baisse de l'endettement net serait de 2,7 M€ par rapport à 2016.

Impôt sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat avant impôt	67 495	59 921
Impôts exigibles et différés	(21 457)	(22 697)
Taux d'impôt apparent	31,8%	37,9%
Résultat net consolidé	46 038	37 224

Le résultat net part du groupe, après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, ressort à 35,1 M€ (31,9 M€ au 31 décembre 2016).

C. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Le Groupe affiche un endettement net de 445 M€ au 31 décembre 2017 (vs 392 M€ à fin 2016). Les investissements ont été divisés par deux par rapport à l'année 2016 (62 M€) et les opérations de croissance externe ont généré une augmentation de la dette de 37 M€.

L'endettement net ressort à 3,29 fois l'EBITDA contre 3,01 au 31 décembre 2016 dans le respect de nos covenants bancaires (3,5). A la clôture, la dette nette rapportée aux capitaux propres s'élève à 103% (vs 88% en 2016), pour un covenant bancaire maximum de 120%. La maturité de la dette a été allongée d'une année par rapport à la clôture 2016 (environ 4 ans).

Endettement 31/12/16	392
CAF net IS	-98
Capex	62
Croissance externe	37
BFR	14
Dividendes	20
Coût de la dette	18
Endettement 31/12/17	445

D. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les actifs longs (São Paulo Expo, Rio Centro, Arena, Mutualité, Brongniart, Grand Hôtel Mercure, Matmut Stadium) et le matériel locatif sont les principaux actifs opérationnels du Groupe. Les matériels locatifs (102,9 M€) sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des sites d'expositions

et d'événements au gré des manifestations, et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis. En 2017, le Groupe a réalisé 75 M€ d'investissements corporels et incorporels, incluant principalement le renouvellement du matériel locatif et les travaux de rénovation du Matmut Stadium.

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Investissements corporels et incorporels ⁽¹⁾	74 599	131 438
Chiffre d'affaires	953 840	953 010
Investissements nets / Chiffre d'affaires	7,8%	13,8%
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement	98 065	88 805
Investissements nets / capacité d'autofinancement	76,1%	148,0%

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements sont financés soit par autofinancement, soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre d'emprunts.

E. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

- Au mois de mars 2018, le Groupe a annoncé avoir fait l'acquisition de la société Even Pro, organisateur de salons de l'industrie en Région. Le Groupe renforce ainsi sa présence sur la filière en fédérant les acteurs et dynamisant leur capacité de développement économique.
- Par ailleurs, le Groupe a consolidé sa présence au Chili en faisant l'acquisition de 60% des parts de la société FISA, organisateur de salons dans les secteurs des mines (Expomin), du bâtiment (Edifica), de la construction navale (Exponaval), de la santé (Expohospital), de la sécurité, du vin, etc...
- Enfin, le Groupe a mis en place un partenariat avec l'agence SUNNY SIDE UP, 1^{ère} agence de relations publiques japonaise, expert dans la gestion de l'activation de marques et l'organisation de RP autour d'événements nationaux et internationaux de grandes envergures. Les compétences de SUNNY SIDE UP associées à celles du Groupe GL events, permettront

aux deux entités de proposer une offre événementielle globale (de la proposition de lieux d'événements, au contenu stratégique et créatif jusqu'à la production et réalisation des événements à destination des sponsors et des comités nationaux olympiques) et ainsi de répondre à la forte demande générée notamment par les grands événements mondiaux qui se dérouleront au Japon dans les années à venir : Rugby World Cup en 2019, Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo en 2020.

- Au cours de la semaine du 9 avril 2018, le Groupe a appris la mise en liquidation volontaire de la société qui avait pris en location gérance le site de Padoue. Le Groupe se positionnera dans les semaines à venir sur la reprise ou non de la gestion du parc et poursuit son travail de réorganisation de ses filiales italiennes. Des négociations sont en cours avec les collectivités locales pour fixer un nouveau cadre d'exploitation.

F. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe entend poursuivre le développement de son « offre intégrée » et la valorisation des synergies entre tous ses métiers et ses marques. En capitalisant sur l'engagement de ses équipes, sur la qualité de ses réseaux professionnels et sur le caractère stratégique de ses implantations locales, GL events s'inscrit dans une perspective de développement rentable et durable. A cette fin, le Groupe conduit une politique volontariste d'investissement en vue de garantir à tous ses clients un niveau optimal de qualité et de respect de l'environnement (certifications qualité ISO 9001 et développement durable ISO 20121, certification MASE). Ce positionnement permet aujourd'hui au Groupe d'être présent sur de multiples terrains de jeux dans un souci

permanent d'intelligence logistique, source de valeur ajoutée financière et commerciale pour le client final.

En effet, le savoir-faire en termes de sourcing et de mobilisation de compétences pour rassembler dans des délais courts (ingénieurs, maîtres d'œuvre, logisticiens, manutentionnaires, constructeurs, etc.) est devenu au fil des ans un atout concurrentiel majeur et constitue une barrière à l'entrée.

Le Groupe sera également particulièrement attentif à l'amélioration de la rentabilité opérationnelle, la qualité de la rotation de ses actifs et poursuivra sa politique d'amélioration des ROCE en procédant si nécessaire à des arbitrages de portefeuilles.

G. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RISQUE DE CHANGE

GL events réalise la plus grande partie de ses achats et ventes dans les pays de la zone Euro, et est à ce titre soumis à un risque de change limité sur l'essentiel de son activité. Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux régulier d'affaires avec les filiales étrangères susceptible d'exposer le Groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribunes, murs d'image, mobilier...).

GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du Groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitation des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	Great Britain Pound	Livre Turque	Forint Hongrois	Hong Kong Dollar	Yuan	Rand Sud-Africain	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Autres devises
BILAN											
Actifs en devises	9 385	73 653	32 647	54 236	6 005	1 810	11 176	11 936	538 446	25 039	22 911
Passifs en devises	(8 435)	(25 489)	(27 519)	(6 259)	(1 422)	(1 365)	(9 210)	(13 589)	(282 377)	(17 774)	(18 645)
Positions avant gestion	949	48 165	5 128	47 976	4 583	444	1 965	(1 652)	256 069	7 264	4 267
HORS BILAN											
Positions après gestion	949	48 165	5 128	47 976	4 583	444	1 965	(1 652)	256 069	7 264	4 267

RISQUE DE TAUX, CRÉDIT

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

Pour les dettes contractées en France, l'endettement est majoritairement à taux variable indexé sur l'Euribor trois mois. Mais la part à taux fixe de la dette a été accrue, du

fait des placements privés, et représente environ 45% de l'endettement Moyen Long Terme tiré.

De façon ponctuelle des couvertures (swap de taux ou achat de cap) sont souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2017 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible. Les dettes Moyen et Long Terme contractées au Brésil ont été remboursées en 2016. L'exposition au risque de taux d'intérêt brésilien a donc été très fortement réduite.

L'endettement moyen à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des emprunts contractés (en milliers d'euros)	Taux fixes ou variables	Endettement brut moyen	Echéances	Couverture
Emprunts Moyen Terme	Taux variable	298 997	2018 à 2025	partielle
Emprunts Moyen Terme	Taux variable	964	2018 à 2020	non
Autres Emprunts Moyen Terme	Taux Fixe	276 089	2018 à 2028	non
Crédit Bail indexés sur Euribor 3 Mois	Taux variable	148	2018	partielle
Autres Crédit-Bails	Taux fixe	2 384	2018 à 2019	non
Autres Dettes Financières	Taux variable	4 342	2018	non
Concours bancaires	Taux variable	11 380	2018	oui
TOTAL ENDETTEMENT BRUT MOYEN A MOINS D'UN AN		594 304		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à long et moyen terme serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités.

Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 33 M€ en moyenne sur 2017 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts (France) aurait engendré au 31 décembre 2017, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1,7 M€.

Les instruments financiers se présentent comme suit :

Instruments (en milliers d'euros)	Montant du sous-jacent	Échéance	Mode de comptabilisation
SWAP Taux Fixe	50 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	20 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	30 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
CAP Taux fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
CAP Taux fixe	10 000	In fine	Capitaux propres

RISQUE SUR TITRES OU ACTIONS

Le Groupe détient par ailleurs des participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Tous les excédents de trésorerie et les instruments financiers sont mis en place avec des institutions et établissements bancaires de premier plan et en respectant des règles de sécurité et de liquidité. Pour les instruments dérivés, les contreparties sont limitées à des institutions financières de grande qualité. L'exposition du Groupe au risque de contrepartie est donc faible.

RISQUE SUR COVENANTS BANCAIRES

84% des emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants. Les ratios sont calculés sur les comptes consolidés annuels.

Ils sont harmonisés sur l'ensemble de nos contrats bancaires et obligataires et sont les suivants :

- Gearing (endettement net / capitaux propres) \leq 120%,
- Leverage (endettement net / excédent brut d'exploitation) \leq 3,5.

Au 31 décembre 2017, le Groupe GL events respecte ces dispositions.

RISQUE CLIENTS

Le risque clients est mesuré pour trois raisons.

La première tient au fait que GL events, en tant que prestataire de services, a centré l'essentiel de la culture d'entreprise autour de la satisfaction des besoins de ses clients. Au-delà des relations purement contractuelles avec ses clients, GL events considère que l'anticipation des besoins, la réactivité des équipes, la créativité, la nécessité de toujours respecter l'heure limite de livraison d'un chantier sont autant d'atouts pour inscrire dans le long terme les relations avec les organisateurs, les exposants et les autres entreprises clientes.

La seconde tient à la qualité des matériels locatifs que GL events peut mettre en œuvre pour une manifestation, à la bonne maintenance des centres de congrès et parcs d'expositions gérés, et au souci attaché au respect des normes en vigueur.

La troisième tient à la dispersion statistique de ses clients. Sur l'exercice 2017, 2 clients seulement ont représenté plus de 10 M€ de chiffre d'affaires, 26 pesaient entre 2 et 10 M€ et 11 entre 1,5 et 2 M€. Les dix premiers clients ont représenté 8% du chiffre d'affaires consolidé 2017 (10% en 2016).

L'antériorité des créances clients est présentée dans l'annexe des comptes consolidés en [note 5.6](#).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le Groupe a négocié, par le biais de ses différentes entités, des concours bancaires à court terme.

Au 31 décembre 2017, ces encours sont utilisés à hauteur de 11 M€ (note 5.13 des comptes consolidés).

Par ailleurs, d'une part l'activité du Groupe GL events génère, au 31 décembre 2017, une ressource en fonds de roulement de 139 M€, et d'autre part, le Groupe GL events n'a pas utilisé une ligne de découvert (RCF) de 110 M€. Le risque de liquidité est non significatif.

RISQUE FOURNISSEURS

Le risque fournisseurs est faible. La première catégorie de fournisseurs est constituée par les entreprises qui apportent aux équipes de GL events leur compétence technique pour la réalisation des manifestations sachant que l'ingénierie, la supervision, et la coordination demeurent toujours de la compétence directe de GL events.

Parmi les autres fournisseurs significatifs (textile, moquette, bois, structure, etc...), aucun n'a une position pouvant avoir une incidence significative sur l'évolution du Groupe.

L'impact des variations du cours du pétrole sur le coût du transport et d'autres matières premières ne présente pas de risque majeur sur l'exploitation.

Pour les activités réalisées en France, la part des achats des 10 premiers fournisseurs est de 9,6% en 2017 et de 10,2% en 2016.

Pour les autres zones géographiques, aucun prestataire ne fournit, de manière générale, des biens et des services à l'ensemble des structures du Groupe.

RISQUE MÉTIER

De la sélection des investissements aux modes opératoires pour réaliser les chantiers, la politique interne de GL events est de contrôler et maîtriser les risques pris et ce, tant vis à vis du personnel impliqué que du public qui fréquentera les installations.

En ce sens, une attention particulière est donnée à la préparation des chantiers et à l'anticipation des problèmes éventuels.

En ce qui concerne certaines activités qui consistent à mettre en œuvre des installations destinées à recevoir du public, des commissions de sécurité sont systématiquement requises.

Pour les installations de tribunes, une vérification par un organisme extérieur indépendant est systématiquement demandée.

GL events s'engage à répondre aux besoins de ses clients en apportant des prestations qui, prises indépendamment et dans leur ensemble, correspondent aux normes de chaque métier et doivent être utilisées en fonction de règles données. Il relève de la responsabilité des clients de GL events de s'assurer que ces règles d'utilisation sont respectées pendant les manifestations. GL events assure sa responsabilité en souscrivant une police Responsabilité Civile groupe.

Par ailleurs, le risque métier doit s'apprécier dans un contexte de saisonnalité de l'activité et de dispersion géographique des réalisations.

Globalement, le risque métier est jugé faible.

RISQUES DE FRAUDE ET D'ESCROQUERIE – CYBERCRIMINALITÉ

En raison du développement d'internet et des systèmes d'informations, le groupe, comme tous les acteurs économiques, est confronté à des risques de fraude, d'escroquerie notamment par usurpation d'identité. Face à ce risque, le Groupe mène des actions régulières de sensibilisation auprès des collaborateurs en adéquation avec les risques inhérents potentiels.

Les procédures de gestion des identités dans le système d'information du Groupe ont été renforcées, ainsi que le niveau de traçabilité des opérations qui y sont enregistrées.

RISQUE MARCHÉS

Les marchés des salons, expositions, congrès et événements reposent sur le besoin de rencontre pour échanger et partager (connaissances, loisirs, points de vue). Le marché des salons et expositions est un marché largement récurrent, et celui des grands événements bénéficie de la promotion apportée par le développement des médias. Par ailleurs, les activités d'organisation, de gestion d'espaces et de services travaillent pour l'ensemble des secteurs économiques sans qu'aucun d'eux ne soit surreprésenté.

Conjoncturellement, des troubles sociaux, des conflits, des épidémies peuvent empêcher ponctuellement des manifestations de se tenir. Structurellement, ce risque est jugé faible.

RISQUE SOCIAL

L'activité de GL events ne comporte pas de risque social spécifique à son métier. Les processus et les contrôles, ceux de l'emploi en particulier, sont bien maîtrisés et les règles de l'art appliquées.

Le Groupe est défendeur dans quelques contentieux prud'homaux. Sans préjuger de l'issue de ces procédures, les éventuelles conséquences financières sont provisionnées et sont d'un niveau qui ne saurait affecter les équilibres financiers du Groupe.

Enfin, l'année 2017 n'a donné lieu à aucun conflit social

RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS A L'ENVIRONNEMENT

GL events gère les éléments nécessaires à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de GL events étant orientées vers la prestation de services, la société n'a pas identifié de risque majeur lié à l'environnement.

GL events s'est engagé dans une démarche de développement durable à l'échelle du Groupe ([partie 03 page 46](#)).

RISQUE PAYS

GL events base ses activités et ses actifs dans des pays jugés stables politiquement et économiquement. La possibilité de transférer des actifs d'un pays à l'autre et le statut souvent international des clients prescripteurs constituent des facteurs de réduction des risques dans l'hypothèse où des difficultés seraient rencontrées.

En Inde, dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés à Delhi en 2010, le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Delhi ont suspendu les paiements envers leurs fournisseurs, dont GL Litmus Events, société de droit indien détenue à 70% par la société, laquelle doit encore recouvrer un total d'environ 16 M€ auprès de ces deux administrations (pour une créance d'un montant de 11 M€ enregistrée et totalement provisionnée dans les comptes). Conformément aux contrats conclus avec ces deux administrations, GL Litmus Events a initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de chacune d'elles, aux fins de paiement de ses prestations.

Au cours du 1^{er} trimestre 2018, les 1^{ers} jugements ont été rendus par le Tribunal Arbitral.

Dans le cadre de la procédure à l'encontre de l'Autorité de Développement de Delhi, le Groupe GL a été débouté de la totalité des demandes. Le Groupe a fait appel du jugement.

Dans le cadre de la procédure contre le comité d'organisation, le Groupe a eu gain de cause partiel sur les diverses demandes formulées : 10 M€ ont été octroyés. Les parties peuvent faire appel de ce jugement.

Par ailleurs, GL Litmus Events fait l'objet de procédures de contrôle et de réclamation fiscales en cours, diligentées par l'administration indienne.

RISQUE JURIDIQUE, RISQUE FISCAL ET PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est engagé dans un certain nombre de contentieux et litiges. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, les charges pouvant en découler font l'objet de provisions pour risques et charges (note 5.12 des comptes consolidés page 147).

En particulier, outre les procédures mentionnées dans la section « Risques Pays » relatives à GL Litmus Events, la concession du centre Rio Centro situé à Rio de Janeiro fait l'objet d'un recours de la part du Ministère public. Ce recours vise principalement à l'annulation du contrat de concession, sur le fondement principal allégué d'un prétendu favoritisme dans l'obtention du marché public par GL events et à l'indemnisation de l'ensemble des dommages subis par la Municipalité de Rio de Janeiro. Ce recours vise subsidiairement à un réajustement du prix payé par GL events dans le cadre du contrat de concession.

Par ailleurs, GL events a obtenu gain de cause en première instance dans une procédure engagée par un particulier pour des faits similaires. Le particulier a interjeté appel de cette décision.

Aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes de la société à ce titre.

Il n'existe pas d'autre procédure dont la société a connaissance qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

SOUS-TRAITANCE

Les clients du Groupe sont les utilisateurs finaux des prestations réalisées. GL events travaille systématiquement sous sa propre responsabilité. Pour ce qui concerne la France, l'article 1^{er} de la loi n° 75-1334 du 31/12/75 définit la sous-traitance comme « une opération par laquelle un entrepreneur confie, par un sous-traité et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». En d'autres termes, c'est « l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour elle et selon un certain cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité économique finale ». En conséquence il n'existe pas de chiffre d'affaires en sous-traitance dans le chiffre d'affaires de GL events.

ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES ÉVENTUELS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ENCOURUS

Les risques d'exploitation de GL events sont couverts par plusieurs polices souscrites auprès de différentes compagnies d'assurance.

Les principaux contrats d'assurance et capitaux assurés sont les suivants :

Responsabilité Civile

Tous dommages corporels matériels et immatériels.

Incendie risque industriel

Bâtiments : assurés pour des montants adéquats sur les biens immobiliers dont le Groupe est propriétaire ou locataire.

Garanties tous risques avec des limitations particulières :

- Mouvements de sol,
- Inondation,
- Recours et responsabilité.

Flotte Automobile : 732 véhicules, 138 camions et remorques.

H. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'entreprise a une capacité d'innovation et de création importante pour répondre aux besoins des marchés en évolution permanente. Les bureaux d'études de GL events et les dirigeants des pôles, assistés de leurs collaborateurs, travaillent au quotidien sur des solutions techniques nouvelles et des organisations logistiques permettant de répondre à des délais toujours plus courts. Par ailleurs, le Groupe s'attache chaque année à parfaire l'offre globale proposée à ses clients. Cette approche commerciale est renforcée par le catalogue GL events. Cette volonté se traduit par l'intégration de nouveaux produits, de nouveaux services acquis soit dans le cadre de son développement interne soit par voie de croissance externe. L'entreprise ne conduit stricto sensu aucune recherche fondamentale.

II. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 2017, BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 27 913 milliers d'euros (35 571 milliers d'euros en 2016). L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances et prestations de services facturées aux filiales.

GL events a poursuivi son développement en prenant le contrôle de nouvelles sociétés.

B. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du Groupe ; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe C ci-dessus.

C. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTES SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe I de la partie 04 (présentation des comptes consolidés page 70).

D. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du Groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe de la partie I (présentation des comptes consolidés, page 74).

F. RÉSULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'Assemblée Générale ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables	
Résultat de l'exercice	3 545 641,83 €
Report à nouveau	40 952 780,89 €
Montant à affecter	44 498 422,72 €
Affectation proposée	
Dividendes soit 0,65 € par action (x 23 402 711 (*))	15 211 762,15 €
Report à nouveau	29 286 660,57 €
TOTAL	44 498 422,72 €

(*) Nombre d'actions existantes au 20 mars 2018, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'Assemblée Générale. Par ailleurs, le montant de la distribution sera ajusté à la baisse en fonction du nombre d'actions auto-détenues à la date de versement du dividende. Pour mémoire le dividende 2015 avait été proposé en actions, et l'option a été souscrite à hauteur de 83,95 %.

Les actions auto-détenues au jour du versement des dividendes ne feront pas l'objet d'un versement de dividendes. La quote-part des dividendes relative à ces actions sera affectée en autres réserves.

Dans l'hypothèse d'un paiement total des dividendes en numéraire, les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 318 495 469 euros.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé, ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (hors auto-détention)	Sommes réparties (en euro)	Dividende net par action (en euro)	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40% (en euro)	Montant total du dividende non éligible à l'abattement de 40% (en euro)
31/12/14	22 259 088 actions ayant donné droit à dividende	13 355 453	0,60	4 073 298	9 282 155
31/12/15	22 332 481 actions ayant donné droit à dividende	13 399 488	0,60	4 179 272	9 220 216
31/12/16	23 226 889 actions ayant donné droit à dividende	15 097 478	0,65	4 609 610	10 487 868

Les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, ainsi que, le cas échéant, du prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21% pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, se trouvera ainsi réduit de 17,2%, au titre des prélèvements sociaux, et 21% au titre des prélèvements à la source non libératoire.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 25 797 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G. ACTIVITÉS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Se reporter à la [note 10](#) de l'annexe des comptes sociaux page 171.

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)

Prise de participation dans les sociétés SAS Blagnac Rugby à hauteur de 15,2% et SNC GL events Accounting à hauteur de 99,5 %

Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées

Aucune aliénation d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice.

H. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT (ARTICLE L233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Le capital de GL events est réparti au 31 décembre 2017 comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Cumul Pacte d'actionnaires - % Capital	Cumul Pacte d'actionnaires - % Droit de vote
Polygone S.A.*	12 431 123	53,12%	64,41%	68,51%	79,56%
Sofina*	3 062 029	15,40%	15,15%		
Public	7 368 559	31,49%	20,44%		
Nombre d'actions total	23 402 711	100,00%	100,00%		

*pacte d'actionnaires

I. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale des actionnaires, les conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues ou poursuivies au cours

de l'exercice écoulé. Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

J. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Participations (françaises et étrangères)

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement (en milliers d'euros sauf nombre de titres)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Actions GL events auto-détenues	282 134	6 105
Sicav monétaire, compte à terme		10 156

K. RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Euros sauf effectif)	2013	2014	2015	2016	2017
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	90 615 680	90 615 680	90 615 680	93 610 844	93 610 844
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	22 653 920	22 653 920	22 653 920	23 402 711	23 402 711
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions	84 700				
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	25 335 111	28 928 448	29 570 895	35 571 054	27 913 504
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	16 524 896	24 964 109	37 195 653	28 793 868	10 049 463
c. Impôts sur les bénéfices	(3 876 078)	(6 375 531)	(8 910 494)	(1 326 761)	(8 451 073)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	12 295 340	15 715 445	26 860 187	28 266 165	3 545 642
f. Résultat distribué	13 592 352	13 592 352	13 592 352	15 211 762	15 211 762
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,90	1,38	2,04	1,29	0,79
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,54	0,69	1,19	1,21	0,15
c. Dividende attribué à chaque action	0,60	0,60	0,60	0,65	0,65
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	7	7	8	9	9
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 716 752	2 022 078	1 643 737	2 265 386	2 546 269
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	4 352 167	1 719 491	1 545 659	3 226 258	4 581 284

L. BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Dirigeant / Administrateur concerné	Nature des opérations	Nombre d'actions / titres	Prix moyen
Olivier Ferraton	Cessions	18 799	21,5689
Olivier Ferraton	Exercice d'option	15 000	15,7100

M. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 qui a notamment délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien

ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2016.

Le Groupe a mis en place six plans d'attribution de 10 actions gratuites (plan 6, 9, 11, 14, 16, 18) pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe. Les conditions d'attribution de ces actions sont détaillées en [page 188](#).

N. CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Monsieur Olivier Ferraton (dirigeant visé aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4) bénéficie des mêmes modalités de conservation d'actions gratuites (plans 10, 13,

14, 16, 18 et 20) ou d'options de souscriptions d'actions (plan 13 et 14) que l'ensemble des autres attributaires. Ces conditions sont détaillées en [page 187 et 188](#).

O. ÉLÉMENTS DE CALCUL ET RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

P. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 avril 2017, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2017 :

(nombre d'actions)	31/12/16	Acquisitions	Cessions	31/12/17
Actions propres	321 439	175 755	(215 060)	282 134
Contrat de liquidité	7 365	301 052	(288 525)	19 892

Q. INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Se reporter au chapitre 3 du rapport social et environnemental du Groupe [page 36](#).

R. RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant.

S. SANCTIONS PÉCUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant.

T. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe I de la partie 04 ([présentation des comptes consolidés](#)).

U. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I. - 1 ^o du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 ^o du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	0					173	0					476
Montant total des factures concernées TTC	0	14 905	251 975	100 974	117 678	485 532	0	525 720	450 476	358 579	10 852 794	12 187 568
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0,1	1,1	0,4	0,5	2,1						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							0	1,5	1,3	1,1	31,9	35,8
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10 - Délais légaux : 30 jours						- Délais contractuels : 45 jours. - Délais légaux : 30 jours					

V. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Néant.

W. MONTANT DES PRÊTS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3 BIS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucun prêt à moins de deux ans n'a été consenti à des sociétés avec lesquelles GL events entretient des liens économiques.

III. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. L'ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels est confronté le Groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et le respect des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du Groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le Groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding est requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du Groupe et son développement personnel,

- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,
- la démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées dans le code éthique. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le Groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

2. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

A. CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF, LE COMITÉ D'AUDIT, LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, LE COMITÉ RSE ET LE COMITÉ DES RISQUES.

Le fonctionnement de ces comités est présenté dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

B. LA DIRECTION FINANCIÈRE ET LE CONTRÔLE DE GESTION

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le Contrôle de Gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du Groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes du Groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et réglementations, de s'assurer que le patrimoine du Groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la direction générale du Groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, le Contrôle de Gestion corporate diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget.

Il coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire, en s'appuyant sur des règles de gestion valables pour toutes les entités du Groupe, ainsi que sur des modalités d'établissement du budget et des prévisions.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie.

Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par les Contrôleurs de Gestion et pour les plus significatives avec la direction générale du Groupe.

Le Contrôle de Gestion corporate prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écart et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des prévisions mensuelles sont faites pour assurer un parfait pilotage des activités au niveau de la direction générale de GL events.

Le service trésorerie produit de manière hebdomadaire un reporting de l'endettement net qui présente la position de chacune des filiales, les principales variations font l'objet d'une analyse.

C. LA DIRECTION JURIDIQUE

La Direction juridique est un des acteurs centralisés du contrôle interne du groupe, au travers de plusieurs axes principaux contribuant au contrôle interne et définis avec la Direction Financière du Groupe.

Ces différents axes sont réévalués régulièrement afin d'assurer une effectivité réelle de cette implication au sein du contrôle interne. A ce jour, ils correspondent aux actions suivantes :

- Veille réglementaire et juridique permanente, dans tous les domaines pertinents, pour l'ensemble des territoires/pays où sont implantées les filiales opérationnelles. Cette veille est réalisée essentiellement par deux acteurs principaux : les juristes du groupe et les conseils externes spécialisés. Les outils techniques relatifs à la veille réglementaire sont de plusieurs natures : i) Alertes électroniques et e-news, ii) Formations juridiques, iii) Implication au sein des instances professionnelles (Associations et Cercles de juristes), iv) participation active aux forums et séminaires intéressant les domaines d'activité du Groupe,
- Elaboration et mise à jour régulières de contrats types (Fournisseurs/Clients/Immobiliers), selon les droits nationaux applicables aux filiales opérationnelles du groupe. La Direction juridique recherche, au travers de ces contrats types, l'adéquation entre la sécurisation juridique et le support au développement des activités commerciales,
- Diffusion interne et formation de collaborateurs clefs, selon les activités pertinentes, des bonnes pratiques juridiques, principalement issues des « clauses types » et « contrats types » selon les droits nationaux applicables,
- Forte implication de la Direction juridique aux différents processus de négociation, de toutes natures (Développement commercial, NTIC, M&A, Compliance, restructuration/cession d'activités, etc),
- Participation à l'évaluation des risques juridiques et de conformité, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'actions correctrices, selon les retours d'expérience. Cet axe comprend la participation active aux travaux d'anticipation et d'évaluation du Comité des Risques,
- Gestion, avec le support de conseils externes spécialisés selon les cas, des contentieux de toutes natures (Corporate, NTIC, Environnemental, Commercial, Immobilier),
- Gestion et proposition d'évolution/restructuration des niveaux et de la nature des délégations d'autorité, de pouvoirs, de représentation et d'engagements,
- Création et déploiement de nouveaux outils contribuant à la Conformité/Compliance, dans le cadre de l'adaptation permanente des normes de bonne gouvernance,
- Plus généralement, suivi global de la performance de la Direction juridique, en lien avec la Direction Financière Groupe, au regard des enjeux majeurs du contrôle interne et de la cartographie des risques du groupe.

D. LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

La mission de la Direction de l'audit interne est :

- d'évaluer le niveau de contrôle interne des organisations et le degré de maîtrise des risques,
- de proposer des recommandations en vue de favoriser l'atteinte des objectifs du Groupe et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des opérations,
- de promouvoir tout principe ou technique de contrôle capable d'améliorer la qualité du contrôle interne des activités,
- de s'assurer du bon respect de ces procédures par l'ensemble des filiales du Groupe.

A ce titre, la Direction de l'audit interne s'attache à :

- alerter la direction générale sur les situations qui présenteraient un niveau insuffisant de sécurité,
- vérifier que l'utilisation des ressources s'effectue en toute légalité et en conformité aux procédures internes,
- apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre par les filiales, en vue d'atteindre les performances attendues dans les plans et les budgets,
- contrôler la fiabilité des systèmes et la représentativité des informations de gestion utilisées dans les tableaux de bord.

GL events a confié cette direction à un collaborateur dont l'expérience couvre tous les métiers exercés dans le Groupe. Il est épaulé par des auditeurs/contrôleurs internes qui ont notamment été sélectionnés parmi la population des collaborateurs administratifs et financiers de filiales.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs ou contrôleurs internes discutent leur rapport avec le Directeur de l'entité

contrôlée et rendent compte à la direction générale et au Comité d'Audit du Groupe.

Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et à sa hiérarchie, qui est chargée de mettre en place les recommandations élaborées.

La Direction de l'audit interne vérifie l'avancement des actions correctives.

Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du Groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2017, les missions ont porté sur :

- les audits des filiales situées en Angleterre et au Brésil,
- les audits de processus structurants, en particulier les achats, les ventes, les frais de déplacement, les contrôles d'exception,
- la mise à jour de la cartographie des risques.
- la mise en œuvre de la loi Sapin 2.

E. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes évaluent le dispositif de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

3. LES PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Nous avons décrit précédemment le rôle du Contrôle de Gestion dans le contrôle de l'information financière consolidée mensuelle de gestion.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et en temps opportun, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du Groupe et une consolidation trimestrielle complète.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes Groupe en s'appuyant sur les règles d'enregistrement et d'évaluations comptables du Groupe.

Celles-ci précisent les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales

composantes des états financiers et notamment : les règles de dépréciation des comptes clients, de dépréciation ou d'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les provisions pour risques et charges, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions de normes, règles et principes applicables. Par ailleurs, un séminaire annuel des responsables comptables revoit les difficultés rencontrées l'année précédente et les solutions adoptées.

A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupe, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte au terme du présent rapport :

- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- de la composition ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- des rémunérations et avantages accordées aux mandataires sociaux ainsi que les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour les déterminer ;
- des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au Conseil d'Administration ;
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Pour les besoins de l'élaboration, ainsi que pour la rédaction du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les documents suivants :

- le Guide d'élaboration du Document de référence de l'AMF du 10 décembre 2009, tel que mis à jour le 13 décembre 2015 ;
- le Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext révisé en septembre 2016 ;
- le rapport final de l'AMF sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions, notamment des Directions financière et juridique du Groupe. Ces diligences ont fait l'objet d'une synthèse présentée le 19 mars 2018 au Comité d'Audit de la Société.

Ce rapport a ensuite été approuvé par le Conseil d'Administration à l'occasion de sa séance du 20 mars 2018.

I. DESCRIPTION DES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Les assemblées d'actionnaires de la Société sont convoquées, réunies et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans

un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les dispositions statutaires de la Société relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote sont prévues aux articles 14, 22, 23, 24 et 25 des statuts de la Société.

L'article 25 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

II. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fonctionnement interne du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur. Le Conseil d'Administration, à l'occasion de sa séance du 3 mars 2017, a adopté un nouveau règlement afin de se conformer aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext dans sa nouvelle édition de septembre 2016.

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le présent rapport mentionne les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

B. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Suite à la démission de Monsieur Gilles GOUEDARD COMTE en date du 12 avril 2017, et du fait que ce dernier n'ait pas été remplacé, le Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de quinze membres, nommés pour quatre ans et d'un censeur nommé pour deux ans.

Vous trouverez dans la partie IV - gouvernement d'entreprise, administration et contrôle de la société (page 111), les informations indiquant les noms et âge des membres en fonction au 31 décembre 2017, leur qualité d'indépendant et ou de membre du Comité d'Audit, la date d'expiration de leurs mandats exercés au sein de la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés, cotées ou non.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, il est rappelé que chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire d'une action au moins. Le nombre d'actions détenu par chaque membre du Conseil d'Administration est indiqué dans la partie 6, au paragraphe « répartition du capital et des droits de vote » (page 190).

Il n'y a pas, au titre de l'exercice 2017, de membre du Conseil d'Administration représentant les actionnaires salariés ni de membre du Conseil d'Administration représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration.

Toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil d'Administration comprenne en son sein des membres indépendants, propres à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêt avec la Société et sa direction. En tant que société contrôlée au sens de l'article L.233-3-I du Code de commerce, le Conseil d'Administration doit, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext, être composé d'au moins deux membres indépendants. La Société respecte cette recommandation dans la mesure où le nombre de membres indépendants était respectivement de 56,25% du 1^{er} janvier 2017 au 28 avril 2017 et de 46,70% du 28 avril 2017 au 31 décembre 2017.

D'une manière générale, un membre du Conseil d'Administration est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Pour qu'un membre du Conseil d'Administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 1 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit respecter les critères suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif (% retenu inférieur à 5%) ;
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration accorde une grande importance à l'expérience et à la connaissance que les membres du Conseil d'Administration peuvent acquérir au cours des années de l'activité du Groupe. Cette expérience doit permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer avec une acuité accrue leur mission de contrôle.

Les modifications et renouvellement intervenus dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2017 sont indiqués au chapitre « Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle », page 111 du présent document.

Au 31 décembre 2017, il ressort de l'examen de la composition du Conseil d'Administration que :

- Huit membres du Conseil d'Administration ne peuvent pas être considérés comme des membres indépendants compte tenu notamment du fait que :
 - deux d'entre eux sont des salariés de la société Polygone SA, actionnaire majoritaire de la Société ;
 - un d'entre eux est un salarié de la Société.
 - deux d'entre eux ont des liens familiaux avec les dirigeants de la société (descendants),
 - un est actionnaire de la société et détient plus de 5 % du capital,
 - un est salarié de la société détenant 5 % du capital de GL events.
 - un d'entre eux est en relation d'affaires significative avec la Société.
- Madame Fanny PICARD, Madame Sophie DEFFOREY (représentante permanente d'AQUASOURÇA), Madame Caroline WEBER, Monsieur Yves-Claude ABESCAT, Monsieur Nicolas DE TAVERNOST, Monsieur Philippe MARCEL et Monsieur Marc MICHOUILLIER sont considérés comme des membres indépendants au sens du Code de Gouvernement d'Entreprise Middledext.

Par ailleurs, la Société est attentive à l'équilibre de la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'Administration. Au 31 décembre 2017, les dispositions législatives sont respectées, la part des femmes au sein du Conseil étant égale à 40% (6 sur 15 membres).

C. RÈGLES DE TRANSPARENCE

Chaque membre du Conseil d'Administration est tenu de mettre au nominatif ou de déposer en banque les actions de la Société qui lui appartiennent, qui appartiennent à son conjoint ou bien à ses enfants mineurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement informés sur les dispositions issues de la réglementation boursière concernant le régime des opérations sur titres.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration doivent déclarer directement auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées, dans un délai de trois jours de négociation suivant leur réalisation. Outre les membres du Conseil d'Administration, sont concernées toutes les

personnes physiques ou morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société (voir le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017) ainsi que de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

Chacun des membres du Conseil d'Administration s'engage à informer le Président du Conseil, dès qu'il en a connaissance, de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales.

Dans ce cas de conflit d'intérêts, il pourra être demandé au membre concerné de ne pas assister, ni participer au délibéré du Conseil d'Administration relatif à la décision à prendre.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration (article 4.2) prévoit que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister à la réunion du Conseil d'Administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions d'administrateur. »

D. MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont conférées par la loi. A cet égard, il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il autorise également les conventions dites réglementées, présente à l'Assemblée Générale Ordinaire son rapport de gestion sur les comptes de l'exercice, et décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe (sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire).

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a débattu de toutes les actions majeures de 2017 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégies du Groupe, politique financière, organisation et contrôle interne.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les principaux points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration sont listés ci-après :

Principaux domaines d'intervention	Au cours de l'exercice 2017, le Conseil a :
Examen des comptes et de la gestion courante	<ul style="list-style-type: none"> – examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2016, les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2017, pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes et examiné les recalages du budget 2017 ; – arrêté les termes de ses différents rapports à l'Assemblée Générale, préparé et convoqué l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 avril 2017, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires et approuvé le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ; – pris connaissance des travaux du Comité d'Audit ; – examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours et autorisé des opérations de croissance externe ; – examiné régulièrement la situation financière et l'endettement du Groupe ; – approuvé le renouvellement des pouvoirs du Président-Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties ; – examiné et approuvé les documents de gestion prévisionnelle.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> – évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du code MiddleNext, proposé à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat d'un administrateur ; – procédé à la nomination à titre provisoire de deux administrateurs en remplacement de deux membres démissionnaires ; – procédé à la nomination d'un censeur ; – procédé à l'auto-évaluation du Conseil ; – adopté un nouveau règlement intérieur du Conseil.
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> – pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations et des Nominations ; – fixé la rémunération variable de M. Ferraton au titre de l'exercice 2016 ; – décidé la mise en place d'un plan d'actions de performance au bénéfice des collaborateurs du Groupe.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> – examiné les conventions réglementées conclues et/ou autorisées en 2016 ou dont l'exécution s'est poursuivie en 2016 ; – autorisé de nouvelles conventions réglementées ; – bénéficié d'une présentation sur les dispositions à prendre dans le cadre de la loi Sapin II ; – examiné le rapport RSE ; – approuvé l'émission de garanties ; – été informé du calendrier des réunions du Conseil et des comités pour 2018.

E. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises, ce qui a permis un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence. Le taux de présence moyen des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2017 était de 88,63%.

Le tableau ci-dessous présente le taux de présence par réunion des membres du Conseil d'Administration lors de l'exercice 2017 :

Date de la réunion	Taux de présence (Membre présent)
03/03/17	75,00 %
05/07/17	86,67 %
05/09/17	92,86 %
08/12/17	100,00 %

Le Conseil d'Administration s'interroge périodiquement sur l'adéquation de son organisation et de son fonctionnement

à ses tâches. Dans ce cadre, il consacre une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les membres du Conseil d'Administration sont interrogés individuellement, et sur la base d'un questionnaire, sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité.

Les règles de fonctionnement du conseil ont été approuvées par les administrateurs en 2017.

F. CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un calendrier des réunions du Conseil d'Administration est dressé suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun des membres de s'organiser.

G. TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation. Le Conseil d'Administration se réunit dans un lieu choisi par le Président du Conseil d'Administration de façon à permettre à un maximum de ses membres d'être présents.

H. REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre membre du Conseil d'Administration, étant précisé que chaque membre du Conseil d'Administration ne peut disposer au cours d'une même séance que d'un seul mandat de représentation. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2017, aucun membre du Conseil d'Administration n'a utilisé la faculté de représentation.

I. PRÉSIDENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est notamment chargé d'en diriger les débats. Sur les quatre réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration a toujours été présidé par son Président Directeur Général.

J. PARTICIPATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil d'Administration aux réunions de celui-ci, des visioconférences ou des télécommunications peuvent être organisées conformément à la réglementation, ainsi que l'autorise l'article 17 des statuts de la Société et l'article 5 du règlement intérieur.

Selon les dispositions légales et statutaires en vigueur, la participation par visioconférence est exclue (absence de prise en compte pour la calcul du quorum et de la majorité) pour :

- la nomination et à la révocation du président du Conseil d'Administration,
- la nomination et à la révocation du Directeur Général,
- l'arrêté des comptes annuels et consolidés,
- l'établissement des rapports de gestion de la Société et du Groupe.

K. DÉCISION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

L. PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la

réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé. Sans être inutilement détaillé, ce procès-verbal contient, outre les mentions requises par les dispositions en vigueur, un résumé des débats et des décisions prises en mentionnant succinctement les questions soulevées ou les réserves émises, et l'indication de la survenance de tout incident technique relatif à la visioconférence ou au moyen de télécommunication utilisé lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance.

M. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour permettre à chacun des membres du Conseil d'Administration de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause et participer efficacement aux réunions du Conseil, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion. Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurant à l'ordre du jour.

Chaque membre du Conseil d'Administration a l'obligation de demander l'information utile dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président du Conseil d'Administration les informations dont il a besoin pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas.

Si une question ne peut être examinée correctement lors d'une réunion, les prises de décision la concernant sont reportées à la séance suivante.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil d'Administration (article 4.5) prévoit que :

«Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du conseil, la société communique aux membres du conseil dans un délai raisonnable tous les documents utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du président. Chaque membre du conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le président.

Le conseil est régulièrement informé par le président de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la société et du groupe.

Enfin, tout nouveau membre du conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la société et de son groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activité.»

N. AUTORISATION DE CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a autorisé des conventions réglementées nouvelles ou modifiées, durant cette période. Ces conventions ont fait l'objet d'une communication auprès des Commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

2. DIRECTION GÉNÉRALE : ORGANISATION – LIMITATIONS DE POUVOIRS

Depuis la constitution de la Société, les fonctions de Présidence du Conseil d'Administration et de Direction générale sont réunies.

En 2017, la Direction générale de la Société était composée de Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, de Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président et de Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Vice-Président et le Directeur Général Délégué sont investis des pouvoirs les

plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs au Directeur Général, au Vice-Président et au Directeur Général Délégué.

Le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques.

3. COMITÉS SPÉCIALISÉS

La Société possède depuis 2008 un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations et des Nominations.

A. LE COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX)

a. Composition du Comex

Il est composé de :

Olivier GINON	Président Directeur Général
Olivier ROUX	Vice-Président
Olivier FERRATON	Directeur Général Délégué
Erick ROSTAGNAT	Directeur Général Finances & Administration
Jean-Eudes RABUT	Directeur Général Pôle Venues
Christophe CIZERON	Directeur Général Adjoint Pôle Venues
Philippe PASQUET	Directeur Général Pôle Exhibitions
Frédéric REGERT	Directeur Général en charge des activités du Pôle Live
Sylvie FOUILLOUSE	Directrice des Ressources Humaines
Sylvain BECHET	Directeur Financier
Gaultier de la ROCHEBROCHARD	Directeur Juridique
Bruno LARTIGUE	Directeur des relations institutionnelles
Damien TIMPERIO	Directeur Général GL events Brésil

b. Mission du Comex

Le Comex décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets d'investissement (dont les croisances externes) à proposer au Conseil d'Administration, et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

B. COMITÉ D'AUDIT

a. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de trois membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur :

Yves-Claude ABESCAT	(Président du Comité) - membre indépendant
Caroline WEBER	Membre indépendant
Edward KOOPMAN	Représentant SOFINA

Les compétences techniques (financière ou comptable) des membres du Comité d'Audit sont reconnues.

b. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application des articles L.823-19 et L.823-20-4 du Code de commerce.

Une charte, approuvée par le Conseil d'Administration, précise les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit.

Chaque réunion du Comité d'Audit fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2017, le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises, avec un taux de participation de 100%.

c. Mission du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières.

Le Comité d'Audit exerce les missions prévues à l'article L. 23-19 du Code de commerce et dans la charte, approuvée par le Conseil d'Administration. Ainsi, elle assiste notamment le Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

- le processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- l'examen critique des comptes annuels et de l'information périodique ;
- l'émission d'une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ;
- la surveillance de l'adéquation du contrôle interne compte tenu de la perception des risques et de l'efficacité de l'audit tant interne qu'externe, et de manière plus générale, veille dans ces domaines au respect de la réglementation et la conformité juridique, qui constituent des facteurs essentiels de la réputation et de la valorisation du Groupe ;
- le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission ;
- l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- l'approbation de fournitures par les Commissaires aux comptes des services autre que la certification des comptes.

Le Comité d'Audit rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions.

Au cours de l'exercice, le Comité d'Audit a eu l'occasion d'entendre et d'échanger avec les Commissaires aux comptes (y compris hors la présence des dirigeants), le responsable de l'audit interne et d'autres dirigeants opérationnels.

Le Comité d'Audit a eu des échanges nourris avec les commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement du nouveau rapport des commissaires aux comptes au Comité d'Audit.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice, étant précisé que depuis la réforme de l'audit le champ d'intervention du Comité d'Audit s'est élargi.

C. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

a. Composition du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composée de trois membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur :

Philippe MARCEL	(Président du Comité) - Membre indépendant
Marc MICHOUPLIER⁽¹⁾	Membre indépendant
Sophie DEFOREY	Représentant AQUASOURÇA Membre indépendant

⁽¹⁾ Monsieur Marc MICHOUPLIER a été nommé membre du Comité des Rémunérations et des Nominations suite à la démission de Monsieur Yves- Claude ABESCAT le 27 février 2017

b. Fonctionnement du Comité des Rémunérations et des Nominations

Chaque réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2017, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni à 1 reprise, avec un taux de participation de 100% .

c. Mission du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations détermine en début d'année la rémunération des managers du Groupe pour l'année en cours et s'assure de l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent ladite rémunération.

En outre, le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé d'examiner les propositions de plans d'attribution de stock-options et actions gratuites.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les nominations et les renouvellements des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux. Il traite également de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des ressources humaines.

D. COMITÉ RSE

Le Comité RSE a été constitué en 2015.

a. Composition du Comité RSE

Le Comité RSE est composée de trois membres :

Anne-Céline LESCOP	
Caroline WEBER	Membre indépendant
Emmanuelle CORATI	Directrice du développement durable

b. Fonctionnement du Comité RSE

Chaque réunion du Comité RSE fait l'objet d'un compte rendu présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2017, le Comité RSE s'est réuni à 3 reprises, avec un taux de participation de 100%.

c. Mission du Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission d'examiner la politique RSE du Groupe et son avancée au travers de plans d'actions.

Il suit l'élaboration et le contrôle du reporting RSE intégré au document de référence.

Il donne aux membres du Conseil d'Administration un avis sur les nouveaux enjeux RSE applicables au sein du Groupe (contexte réglementaire, marché, etc.) et leur présente un bilan des actions menées au cours de l'année.

E. COMITÉ DES RISQUES

a. Composition du Comité des Risques

Le Comité des Risques réunit la direction générale et les grandes fonctions support du Groupe : Directions Juridique, Financière et Ressources Humaines.

b. Fonctionnement du Comité des Risques

Le Comité des Risques s'est réuni deux fois au cours de l'année 2017.

c. Missions du Comité des Risques

Le comité a pour mission d'examiner la cartographie des risques du Groupe et d'identifier parmi celle-ci des risques prioritaires du Groupe et partage leur stratégie de traitement.

Il évalue les risques Hors Groupe et analyse les litiges avérés avec des clients (>30 K€ et hors faillite), des fournisseurs, ainsi que les risques sociaux, fiscaux, d'assurance et autres opérations qui peuvent avoir un impact sur le patrimoine et la situation financière du Groupe.

Il arrête le montant des provisions à passer ou à reprendre au sein du Groupe.

Il examine l'avancement des actions engagées.

III. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES DUS OU VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

A. RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

En euros	2017			2016		
	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance
Olivier GINON – Président						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680		331 680	331 680	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	7 176	7 176		7 176	7 176	
Actions de performance						
Total	353 856	353 856	0	353 856	353 856	0
Olivier ROUX – Vice-Président						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560		301 560	301 560	
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	9 384	9 384		9 384	9 384	
Actions de performance						
Total	325 944	325 944	0	325 944	325 944	0
Olivier FERRATON – Directeur général délégué						
Rémunération fixe	297 000	297 000		277 840	277 840	
Rémunération variable 2017	120 000					
Rémunération variable 2016		56 400		121 000	64 600	
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantage en nature ⁽³⁾	29 272	29 272		29 516	29 516	
Actions de performance						161 061
Total	446 272	382 672	0	428 356	371 956	161 061

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 187). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 153) et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 177).

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

B. TABLEAU DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2015 a décidé l'allocation de jetons de présence d'un montant maximum de 261 000 euros, applicable à l'exercice en cours et jusqu'à nouvelle décision, qui sont attribués en partie sur des critères d'assiduité. Le tableau suivant récapitule le montant des jetons de présence perçus en 2017, 2016 et 2015 par les administrateurs de GL events.

En euros	2017	2016	2015
Olivier GINON	15 000	15 000	15 000
Olivier ROUX	15 000	15 000	15 000
Yves Claude ABESCAT	20 000	18 000	18 000
AQUASOURÇA	15 000	15 000	15 000
Ming-Po CAI		15 000	15 000
Daniel HAVIS	7 500		
Nicolas DE TAVERNOST	15 000	15 000	15 000
Anne-Sophie GINON	15 000	15 000	15 000
Richard GOBLET D'ALVIELLA		3 000	15 000
Gilles GOUEDARD-COMTE	15 000	15 000	15 000
Anne-Céline LESCOP	15 000	15 000	15 000
Philippe MARCEL	15 000	15 000	15 000
Marc MICHOUPLIER	15 000	15 000	15 000
Erick ROSTAGNAT	15 000	15 000	15 000
Sophie SERVATY	12 000	15 000	15 000
Giulia VAN WAEYENBERGE	3 000		
Caroline WEBER	18 000	15 000	15 000
Fanny PICARD	15 000	15 000	9 000
SOFINA	18 000	12 000	
André PERRIER			15 000
Total	243 500	243 000	252 000

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune autre rémunération conditionnelle ou différée, ni d'aucun autre avantage annexe. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire spécifique. Les éléments de rémunération de M. Erick Rostagnat sont présentés dans le paragraphe « Rémunération des autres mandataires sociaux » du présent rapport.

C. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°13
Olivier FERRATON	15 000

E. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>												
Olivier FERRATON	40 000	--	20 000	10	--	10	--	10	--	10 000	--	--
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>												
Olivier FERRATON	40 000	--	--	10	--	--	--	--	--	--	--	--

F. ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeant mandataire social	Plan n°10	Plan n°14
Olivier FERRATON	40 000	10

G. TABLEAU DES RÉMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Directeur Général Début mandat : 2016 Fin mandat : 2020		X		X		X		X
Olivier ROUX – Vice-Président Début mandat : 2016 Fin mandat : 2020		X		X		X		X
Olivier FERRATON – Directeur général délégué		X		X		X		X

IV. RÉMUNÉRATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

A. RÉMUNÉRATIONS

En Euros	2017					2016				
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance
Erick ROSTAGNAT	127 422	64 869	60 000	2 553		291 044	208 969	80 000	1 914	161

La part variable de la rémunération est fonction d'objectifs personnels.

Erick ROSTAGNAT s'est vu attribuer 10 actions gratuites au titre de l'exercice 2016.

Par ailleurs, la société « Rives Consulting », dont le Président est M. Rostagnat, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 120 000 € au titre de l'exercice 2017.

B. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°10	Plan n°14
Erick ROSTAGNAT		
Nombre d'actions pouvant être souscrites	5 000	8 000
Nombre d'actions souscrites sur l'exercice	5 000	-
Nombre d'actions restant à souscrire	-	8 000

C. ACTIONS GRATUITES POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉES

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13	Plan n°14	Plan n°15	Plan n°16	Plan n°17	Plan n°18	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>												
Erick Rostagnat	12 500	--	12 500	10	--	10	--	10	--	--	--	--
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>												
Erick Rostagnat	12 500	--	--	10	--	--	--	--	--	--	--	--

V. PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. ÉLÉMENTS SOUMIS AU VOTE DES ACTIONNAIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.225-37-2 DU CODE DE COMMERCE (SAY ON PAY EX ANTE DES PDG, VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ)

1. Concernant le Président Directeur Général et le Vice-Président

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2018 sera appelée à voter sur un projet de résolution (17^{ème} résolution) fixant comme suit les principes et critères de détermination de la rémunération du Président Directeur Général et du Vice-Président.

Les principes et critères de rémunération du Président Directeur Général et du Vice-Président sont les suivants :

- Versement d'une rémunération fixe par Polygone SA ;
- Avantage en nature (véhicule de tourisme) consenti par Polygone SA.

Il est précisé que ces rémunérations sont comprises dans la convention de prestations de service de Direction Générale

conclue par la Société avec la société Polygone SA et approuvée au titre des conventions réglementées.

Par ailleurs, le Président Directeur Général et le Vice-Président ont également le droit au versement de jetons de présence par GL events SA au titre de leurs fonctions d'administrateur à l'instar de l'ensemble des administrateurs.

2. Concernant le Directeur Général Délégué

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2018 sera appelée à voter sur un projet de résolution (18^{ème} résolution) fixant comme suit les principes et critères de détermination de la rémunération du Directeur Général Délégué, en raison de son mandat.

Les principes et critères de rémunération du Directeur Général Délégué sont les suivants :

Nature	Montants 2018	Commentaires
Rémunération fixe	324 000 €	La part fixe (autorisée par le Conseil d'Administration de mars 2018) est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché
Rémunération variable annuelle ⁽¹⁾		La part variable pourra atteindre 40% de la rémunération globale en ligne avec les pratiques marchés. Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2018 sera déterminé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> – critères quantitatifs : performance opérationnelle et financière du groupe – critères qualitatifs : stratégie de développement France et International
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle ou exceptionnelle qui respectera les critères d'appréciation prévus-ci-dessus
Rémunération exceptionnelle	N/A	
Jetons de présence	N/A	Olivier Ferraton ne perçoit pas de jetons de présence
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	N/A	Olivier Ferraton ne bénéficie d'aucune clause spécifique en cas de cessation de fonction
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Olivier Ferraton ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique

Nature	Montants 2018	Commentaires
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé	N/A	Olivier Ferraton bénéficie du régime collectif de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé
Avantages de toute nature	30 000 €	Olivier Ferraton bénéficie en 2017 d'une voiture et d'un logement de fonction. Ces avantages seront reconduits sur 2018.
Attributions d'options de souscriptions ou d'achats d'actions	N/A	Néant
Attribution d'actions gratuites		Il pourra être attribué un maximum de 10 000 actions gratuites à Olivier Ferraton
Indemnité de toutes natures relatives à une interdiction d'exercer une activité professionnelle	N/A	Néant
Indemnités ou sommes dues au titre de conventions conclues en raison de mandat(s)	N/A	Néant

(*) Nous vous rappelons que le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale ordinaire de l'ensemble des éléments de rémunérations et avantages versés ou attribués à raison de son mandat au titre de l'exercice écoulé au Directeur Général Délégué.

B. DÉCISION RELATIVE A LA RÉMUNÉRATION DUES ET/OU VERSÉES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ AU TITRE DE 2017

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 au Directeur Général Délégué soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2018.

Nature	Montants	Commentaires
Rémunération fixe	297 000 €	Rémunération fixe au titre de l'exercice 2017 fixée par le Conseil en mars 2017
Rémunération variable annuelle	120 000 €	Rémunération variable au titre de l'exercice 2017 fixée par le Conseil de mars 2018.
Avantages de toute nature	30 000 €	Olivier Ferraton bénéficie d'une voiture et d'un logement de fonction.

VI. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DES AUTRES AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons que les délégations consenties au Conseil d'Administration dans le cadre des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce sont les suivantes :

A. AUTORISATIONS EN VIGUEUR

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

	Date de l'Assemblée	Echéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres	28/04/17 (8 ^e résolution)	27/10/18	40 € par action 80 753 284 € 10% du capital
Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	28/04/2017 (10 ^e résolution)	27/06/19	10% du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	28/04/2017 (9 ^e résolution)	27/10/18	10% du capital par périodes de 24 mois
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société	29/04/2016 (14 ^e résolution)	28/06/18	30 000 000 € (actions) 120 000 000 € (créances)
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, par offre au public	29/04/2016 (15 ^e résolution)	28/06/18	30 000 000 € (actions) 120 000 000 € (créances)
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code de Commerce*	29/04/2016 (16 ^e résolution)	28/06/18	20% du capital par période de 12 mois 120 000 000 € (créances)
Autorisation de fixer librement le prix dans le cadre des émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société*	29/04/2016 (17 ^e résolution)	28/06/18	10% du capital
Émissions, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre*	29/04/2016 (18 ^e résolution)	28/06/18	15% de l'émission initiale
Émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'échange initié par la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société	29/04/2016 (19 ^e résolution)	28/06/18	30 000 000 €
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission	29/04/2016 (21 ^e résolution)	28/06/18	60 000 000 €
Autorisation d'attribuer ou émettre des actions afin de les offrir gratuitement aux salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées	29/04/2016 (22 ^e résolution)	28/06/19	200 000 actions Autres conditions
Limitation globale des délégations	29/04/2016 (20 ^e résolution)	28/06/18	60 000 000 €

B. AUTORISATIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU JEUDI 24 MAI 2018

Les autorisations proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 mai 2018 sont les suivantes :

	Date de l'Assemblée	Echéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)
Rachats d'actions propres	24/05/18 (20 ^e résolution)	23/11/19	40 € par action 93 148 400 € 10% du capital
Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	24/05/18 (21 ^e résolution)	23/11/19	10% du capital par périodes de 24 mois
Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société	24/05/2018 (22 ^e résolution)	23/07/20	30 000 000 € (actions) 120 000 000 € (créances)
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, par offre au public	24/05/2018 (23 ^e résolution)	23/07/20	30 000 000 € (actions) 120 000 000 € (créances)
Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société par offre visée au II de l'article L 411-2 du Code de Commerce	24/05/2018 (24 ^e résolution)	23/07/20	20% du capital par période de 12 mois 120 000 000 € (créances)
Autorisation de fixer librement le prix dans le cadre des émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société	24/05/2018 (25 ^e résolution)	23/07/20	10% du capital
Émissions, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	24/05/2018 (26 ^e résolution)	23/07/20	15% de l'émission initiale
Émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'échange initié par la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société	24/05/2018 (27 ^e résolution)	23/07/20	30 000 000 €
Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission	24/05/2018 (29 ^e résolution)	23/07/20	60 000 000 €
Autorisation d'attribuer ou émettre des actions afin de les offrir gratuitement aux salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées	24/05/2018 (30 ^e résolution)	23/07/20	200 000 actions
Augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne	24/05/2018 (31 ^e résolution)	23/07/20	3% du capital social
Limitation globale des délégations	24/05/2018 (28 ^e résolution)	23/07/20	60 000 000 €

VII. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la page 187 du Document de référence 2017.

- Le 5 novembre 2012, la société SOFINA et Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux ont signé un pacte d'actionnaires relatif à GL events, venant à expiration le 31 décembre 2025, dont les principales dispositions sont décrites en page 193 du Document de référence 2017.
- La liste des détenteurs (page 190) de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

sont décrits [page 186](#) du Document de référence 2017.

- A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles de droit commun. En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites au paragraphe A ci-avant.
- Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés

sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

- Il n'y a pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Toutefois, en cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements des seuils prévue à l'article 12 des statuts de la Société, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 5% consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la déclaration.

La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en [page 190](#).

VIII. NATURE ET IMPORTANCE DES OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE GL EVENTS, SES MANDATAIRES SOCIAUX, SES ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 10 % DES DROITS DE VOTE

Les administrateurs personnes physiques exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe bénéficient des avantages et services que nécessite leur fonction (véhicules et prise en charge de leurs frais de déplacement professionnels).

Polygone SA a facturé une contribution de 3 millions d'euros en rémunération de la convention de direction générale liant les deux sociétés. Les prestations de Direction Générale apportées par les dirigeants de Polygone à GL events SA correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » au bénéfice de GL events SA (en qualité de holding),

- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

Des conventions ont été conclues entre GL events et des filiales du Groupe au titre de prestations de management et d'assistance informatique. Les conditions et montants facturés au titre de ces conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs sont décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

IX. DISPOSITIONS DES RECOMMANDATIONS MIDDLENEXT NON APPLIQUÉES

Selon les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, la Société déclare se référer au Code de Gouvernement d'Entreprise Middelnext consultable sur le site : www.middelnext.com.

La Société déclare avoir pris connaissance et appliquer la totalité des recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middelnext.

RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RÉSERVÉS AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Au titre du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, concernant les attributions et exercices, durant l'exercice écoulé, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société,

les données pertinentes sont présentées ci-après.

Pour l'historique des plans d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2017, se reporter au chapitre 6 du présent document ([page 187](#)).

1. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice.

b. Options d'achat et de souscription consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

2. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Se reporter au point D du chapitre III ([page 93](#)) du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

b. Options levées par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Plans	Type	Nombre d'actions levées pendant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Plan n°13	Souscription	18 000	15,71
Total		18 000	15,71

B. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

Pour l'historique des plans d'attribution gratuites d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2017, se reporter au chapitre 6 du présent document (page 189).

1. PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES CONSENTIS AU COURS DE L'EXERCICE

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2017 a décidé d'attribuer 5 000 actions (Plan n°21) à un manager du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du manager au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- le délai d'attribution des actions gratuites est de deux ans, soit le 4 juillet 2019 ;
- le délai d'incessibilité des actions transférées est de deux ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 4 juillet 2021.

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2017 a décidé d'attribuer 4 000 actions (Plan n°22) à un manager du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du manager au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de la période de conservation ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- le délai d'attribution des actions gratuites est d'un an, soit le 7 décembre 2018 ;
- le délai d'incessibilité des actions transférées est de deux ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 7 décembre 2020.

Le tableau récapitulatif des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux, aux dix premiers salariés et à l'ensemble des salariés au cours de l'exercice, et n'ayant pas fait l'objet d'attribution définitive, fait apparaître les informations suivantes :

	Plan n° 21	Plan n° 22
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	29.04.2016	29.04.2016
Date du Conseil d'Administration	05.07.2017	08.12.2017
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	5 000	4 000
Valeur au jour d'attribution	24,6	24,6
dont nombre d'actions pouvant être attribuées par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	5 000	
dont nombre aux administrateurs		
dont nombre aux dix premiers attributaires	5 000	4 000
Date de fin de période d'acquisition	04.07.2019	07.12.2018
Date de limité d'incessibilité	04.07.2021	07.12.2020
Nombre d'actions attribuées	--	--

2. ATTRIBUTION DÉFINITIVE D' ACTIONS GRATUITES AU COURS DE L'EXERCICE

Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°10

Le Conseil a mis en place, le 28 février 2014, un plan d'attribution d'actions gratuites de 160.575 actions gratuites au profit de 82 collaborateurs du Groupe (plan n°10).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 3 mars 2017, a constaté que les conditions d'attribution du plan étaient remplies et que le délai d'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires s'est achevé le 28 février 2017, a décidé, en conséquence, d'attribuer de façon définitive 155 000 actions gratuites à 71 personnes et a pris acte que 5 175 actions ne vont pas être distribuées compte tenu des départs intervenus.

Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°12

Le Conseil a mis en place, le 30 janvier 2015, un plan d'attribution d'actions gratuites de 2 000 actions gratuites au profit d'un salarié (plan n°12).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 3 mars 2017, a constaté que les conditions d'attribution du plan étaient remplies et que le délai d'attribution des actions gratuites s'est achevé le 30 janvier 2017 et a décidé d'attribuer de façon définitive audit salarié les 2 000 actions gratuites qui lui avaient été attribuées à l'origine.

Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°14

Le Conseil a mis en place, le 30 janvier 2015, un plan d'attribution d'actions gratuites de 10 actions gratuites profit de l'ensemble des salariés du Groupe en France (plan n°14).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 3 mars 2017, a constaté que les conditions d'attribution du plan étaient remplies et que le délai d'attribution des actions gratuites s'est achevé le 30 janvier 2017, a décidé d'attribuer de façon définitive à 1 636 salariés français du Groupe 16 360 actions gratuites qui lui avaient été attribuées à l'origine et pris acte que 4 820 actions ne vont pas être distribuées compte tenu des départs intervenus.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU JEUDI 24 MAI 2018

Trente-trois résolutions seront soumises aux actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte le 24 mai 2018 à 10 h à la Cité Internationale de LYON – 10, quai Charles de Gaulle à LYON (69006).

Ces résolutions se répartissent en deux groupes :

I - Les vingt premières résolutions (de la 1^{ère} à la 20^{ème} résolution) ainsi que la dernière résolution (33^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire et concernent : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'affectation du résultat, la fixation du dividende et sa mise en paiement ainsi que la faculté de percevoir le dividende en actions, l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, le renouvellement du mandat de sept administrateurs, la ratification de la nomination provisoire de deux administrateurs, la nomination du commissaire aux comptes suppléant en remplacement du commissaire aux comptes suppléant décédé, l'approbation des principes et critères de

détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président Directeur Général, au Vice-Président (Directeur Général Délégué administrateur) et Directeur Général Délégué non administrateur en raison de leur mandat, l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au attribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Olivier Ferraton, Directeur Général Délégué non administrateur et l'autorisation en matière de programme de rachat d'actions.

II - Les douze autres résolutions (de la 21^{ème} à la 32^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie ainsi que des modifications des statuts de la Société pour les mettre en harmonie avec des dispositions réglementaires.

I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017 (1^{ÈRE} ET 3^{ÈME} RÉOLUTIONS) ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS (2^{ÈME} RÉOLUTION)

La 1^{ère} résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se soldant par un bénéfice de 3 545 641,83 euros, et des dépenses et charges non déductibles fiscalement.

La 2^{ème} résolution a pour objet de donner aux administrateurs quitus pour leur gestion de la Société au cours de l'exercice 2017.

La **3^{ème} résolution** a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Le rapport sur la gestion au titre de l'exercice 2017 est inclus

dans le document de référence 2017 de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 (4^{ÈME} RÉOLUTION)

La **4^{ème} résolution** a pour objet de décider l'affectation du résultat de l'exercice 2017 de la Société et la distribution d'un dividende.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2017 font ressortir un résultat net positif de 3 545 641,83 euros et compte tenu d'un report à nouveau de 40 952 780,89 euros, un bénéfice distribuable de 44 498 422,72 euros.

La **4^{ème} résolution** propose de verser un dividende de 0,65 euro brut par action, soit un montant total de dividende distribué de 15 211 762,15 euros, prélevé sur le bénéfice de l'exercice, et sur le report à nouveau créditeur à hauteur de 11 666 120,32 euros.

Ce dividende lorsqu'il est versé à des personnes physiques

domiciliées fiscalement en France, est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le dividende à payer sera détaché le 13 juin 2018 et sera mis en paiement le 4 juillet 2018.

Lors du détachement de ces dividendes, le dividende correspondant aux actions propres détenues par la Société serait affecté au poste « Report à nouveau ».

OPTION POUR LE PAIEMENT EN DIVIDENDE EN ACTIONS (5^{ÈME} RÉOLUTION)

Par la **5^{ème} résolution**, il vous est proposé d'accorder à chaque actionnaire la faculté d'opter pour un paiement du dividende (i) soit en numéraire, (ii) soit en actions pour 100 % du dividende.

Cette option devra être exercée entre le 13 juin 2018, et le 22 juin 2018 inclus, en faisant la demande auprès des intermédiaires financiers. Au-delà de cette dernière date, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la présente Assemblée générale, diminuée du

montant net du dividende faisant l'objet de la 4^{ème} résolution, arrondi au centime d'euro supérieur.

Les actions nouvelles ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance à compter de la date de constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire.

En revanche, il n'est pas offert à l'actionnaire la possibilité de verser une soulte en numéraire lui permettant d'obtenir un nombre d'actions immédiatement supérieur.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (6^{ÈME} RÉOLUTION)

La **6^{ème} résolution** concerne l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce. Ces conventions figurent dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (voir Document de référence 2017 et site Internet de la Société).

Ce rapport fait également mention des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'Administration antérieurement à 2017, approuvées au cours d'assemblées générales précédentes et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEUR (DE LA 7^{ÈME} À LA 13^{ÈME} RÉOLUTION)

Les mandats de Mesdames Anne-Sophie GINON, Anne-Céline LESCOPI, Caroline WERBER, de Messieurs Erick ROSTAGNAT, Nicolas de TAVERNOST, Marc MICHOUILLIER et de la société AQUASOURÇA (société anonyme de droit Luxembourgeois) viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale 2018.

Votre Conseil d'Administration a décidé unanimement de vous proposer le renouvellement desdits mandats pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'ADMINISTRATEURS (14^{ÈME} ET 15^{ÈME} RÉOLUTIONS)

A la **14^{ème} résolution**, il est proposé aux actionnaires de ratifier la cooptation comme administrateur de Madame Giulia VAN WAEYENBERGE, intervenue sur décision du Conseil d'Administration du 5 septembre 2017, en remplacement de Madame Sophie SERVATY démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

A la **15^{ème} résolution**, il est proposé aux actionnaires de ratifier la cooptation comme administrateur de Monsieur Daniel HAVIS, intervenue sur décision du Conseil d'Administration du 5 juillet 2017, en remplacement de Monsieur Ming-Po CAI démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT EN REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DECEDE (16^{ÈME} RÉOLUTION)

A la **16^{ème} résolution**, il est proposé aux actionnaires de nommer Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Olivier BIETRIX, décédé, pour la durée restant à

courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2019.

APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, DU VICE-PRÉSIDENT (DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ ADMINISTRATEUR) ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ NON ADMINISTRATEUR (17^{ÈME} ET 18^{ÈME} RÉOLUTIONS)

Les actionnaires sont désormais appelés à se prononcer sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce instauré par la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique du 9 décembre 2016 (dite Loi Sapin II).

Les **17^{ème} et 18^{ème} résolutions** soumettent au vote de l'Assemblée Générale les principes et critères de détermination,

de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures du Président-Directeur Général, du Vice-Président (Directeur Général Délégué administrateur) et du Directeur Général Délégué non administrateur, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce.

Ces éléments sont présentés dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le Document de Référence 2017.

APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 À M. OLIVIER FERRATON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ NON ADMINISTRATEUR (19^{ÈME} RÉOLUTION)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 II du Code de Commerce, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels de rémunération totale et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à M. Olivier Ferraton, Directeur Général Délégué non administrateur, en raison de son mandat.

Ces éléments sont présentés dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le Document de Référence 2017.

AUTORISATION EN MATIÈRE DE PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (20^{ÈME} RÉOLUTION)

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2017 (8^e résolution) vous avez donné à votre Société l'autorisation d'intervenir en bourse sur ces propres actions.

Nous vous rappelons que ces actions n'ont pas le droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés au compte report à nouveau.

La Société a mis en œuvre cette autorisation et au 28 février 2018 le nombre total des actions auto-détenues s'élevait à 115 607 outre les actions détenues au titre du contrat de liquidité.

Par la **20^{ème} résolution**, il vous est demandé de bien vouloir l'autoriser pour une durée maximum de 18 mois à acquérir un nombre d'action de la Société (y compris dans le cadre d'un contrat de liquidité), dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la société, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations

d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, dans les conditions suivantes :

Le prix maximum d'achat serait fixé à 40 euros et le nombre maximum d'actions pouvant être acquises serait limité à 10 % du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2017, soit 2 328 710 actions, pour un montant maximum total de 93 148 400 euros.

Ces interventions seraient réalisées dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce.

La présente autorisation serait consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;

- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par la réglementation, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la Société en application de la vingt-et-unième résolution de la présente Assemblée Générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

Comme les années antérieures, la résolution prévoit que l'autorisation s'appliquerait à tout moment, y compris en période d'offre publique.

Cette nouvelle autorisation annulerait celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2017, sous réserve de son approbation.

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION D' ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE PAR LA SOCIÉTÉ (21^{ÈME} RÉOLUTION)

Comme chaque année, nous vous demandons dans la **21^{ème} résolution** d'autoriser le Conseil d'Administration, à annuler tout ou partie des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions et à réduire le capital dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, en une ou plusieurs fois selon certaines conditions et permettre notamment, le cas échéant, de compenser la dilution éventuelle résultant des augmentations de capital diverses.

La différence entre le prix la valeur comptable des actions

annulées et leur montant nominal sera imputée sur les postes de réserves ou de primes.

La durée de l'autorisation conférée au Conseil d'Administration est de 18 mois.

Cette autorisation annulerait et remplacerait celle conférée aux termes de la 9^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 28 avril 2017.

Au cours de l'année 2017, la société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL (DE LA 22^{ÈME} À LA 29^{ÈME} RÉOLUTIONS)

Lors de l'Assemblée générale du 29 avril 2016, les actionnaires ont consenti au Conseil d'Administration les délégations et autorisations financières nécessaires pour lui permettre d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou des actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou titres de créance de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société, par délégation de compétence de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration vous propose, par les **22^{ème} à 29^{ème} résolutions**, de renouveler, pour une durée de 26 mois, les délégations de compétence lui permettant d'émettre des actions ordinaires et/ou des actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou titres de créance de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires à émettre de la Société.

Ces nouvelles délégations se substitueraient, en les privant d'effet pour leur partie non utilisée à ce jour, à celles précédemment votées par votre assemblée du 29 avril 2016 et ayant le même objet.

Le conseil pourrait déléguer au Président Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ces délégations.

La **22^{ème} résolution** a pour objet de vous proposer de déléguer la compétence de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires nouvelles et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou titres de créance de la société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, serait de 30 000 000 d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond global prévu à la 28^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créances qui pourraient être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait excéder 120 000 000 d'euros.

Sur cette base, le Conseil d'Administration serait autorisé à procéder à ces émissions, en une ou plusieurs fois, au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires, et pourrait, conformément à la loi, instituer au profit des actionnaires un droit de souscription réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises.

Le Conseil d'Administration pourrait si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, décider, dans l'ordre qu'il déterminera et conformément à la loi, de la limiter au montant des souscriptions reçues ou, en tout ou partie, dans les limites prévues par la réglementation, de répartir librement les titres non souscrits ou de les offrir au public.

Cette délégation mettrait fin, pour la fraction non utilisée, à celle conférée par l'Assemblée générale du 29 avril 2016 dans sa 14^{ème} résolution.

La **23^{ème} résolution** a pour objet de déléguer au Conseil d'Administration compétence pour émettre des actions ordinaires de la société et/ou des actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou titres de créance de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, serait de 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce montant s'imputerait sur le plafond global prévu à la 28^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourrait excéder 120 000 000 d'euros.

Cette délégation mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2016, dans sa quinzisième résolution.

La **24^{ème} résolution** a pour objet de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires de la société et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou titres de créance de la société et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (placement privé).

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société serait limité à 20% du capital social, par période de 12 mois, étant précisé que ce montant s'imputerait sur le plafond global prévu à la 28^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourrait excéder 120 000 000 d'euros.

Cette délégation mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2016, dans sa seizième résolution.

La **25^{ème} résolution** a pour objet d'autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, pour chacune des émissions décidées en application des 23^e et 24^e résolutions qui précèdent, de fixer, dans la limite de 10% du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par période de 12 mois, le prix d'émission selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote de 5%.

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette autorisation mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2016, dans sa dix-septième résolution.

Par la **26^{ème} résolution** nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription, en application des 22^{ème}, 23^{ème} et 24^{ème} résolutions précédentes d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15% de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission serait décidée.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 29 avril 2016 dans sa 18^{ème} résolution.

Le conseil pourrait déléguer au directeur Général les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ces délégations.

Par la **27^{ème} résolution** nous vous demandons de déléguer au Conseil d'Administration compétence, à l'effet d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société, pour une durée de 26 mois et dans la limite d'un plafond de montant nominal d'augmentation de capital de 30 000 000 euros, étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond prévu à la 23^{ème} résolution et sur le plafond global prévu à la 28^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Cette délégation mettrait fin à la délégation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 29 avril 2016 dans sa 19^{ème} résolution.

Le conseil pourrait déléguer au directeur Général les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ces délégations.

La **28^{ème} résolution** a pour objet de fixer à 60 000 000 d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les six résolutions précédentes, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajouterait, éventuellement, le montant nominal des augmentations de capital nécessaires pour préserver, conformément à la loi, et le cas échéant aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

Par la **29^{ème} résolution**, votre Conseil d'Administration sollicite, par ailleurs, de votre Assemblée Générale, le renouvellement de la délégation de compétence consentie par l'assemblée du 29 avril 2016, pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite d'un montant nominal maximum 60 000 000 euros, plafond autonome et distinct du plafond des autres résolutions soumises à votre assemblée.

Les plafonds d'augmentation de capital fixés dans les résolutions s'entendent compte non tenu du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions.

Dans la limite des délégations proposées à votre assemblée, le Conseil d'Administration disposerait des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission de titres, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Les souscriptions aux augmentations de capital résultant de l'ensemble des résolutions pourraient être opérées, soit en espèces, soit par compensation de créance.

Toutes les autorisations financières dont la mise en œuvre conduirait à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporteraient renonciation par les porteurs d'actions ordinaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de votre Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises pourraient donner droit.

En cas de subdélégation du Conseil d'Administration, celle-ci est faite au profit du Directeur Général.

Votre Conseil d'Administration établirait, le cas échéant, et conformément à la loi, au moment où il ferait usage de vos délégations, un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'émission arrêtée. Ce rapport ainsi que, le cas échéant, celui des commissaires aux comptes seraient alors mis à votre disposition au siège social puis porté à votre connaissance à la plus prochaine assemblée.

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements du Groupe (30^{ème} résolution)

Il vous sera proposé, dans le cadre de la **30^{ème} résolution**, d'autoriser le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, à mettre en place un dispositif d'attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié (ou certaines catégories d'entre eux) et/ou des mandataires sociaux éligibles (ou certains d'entre eux) tant de la Société, que des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions déterminées par la loi et conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

Le nombre total maximum des actions qui pourraient être ainsi attribuées gratuitement serait de 200 000 actions.

Conformément aux dispositions légales, la résolution qu'il vous est demandé d'approuver prévoit que la durée de la période d'acquisition des actions, qui serait déterminée par le Conseil d'Administration, ne pourrait pas être inférieure à deux ans, étant précisé que le transfert des actions n'interviendrait qu'à l'issue de la période d'acquisition.

La durée minimale de l'obligation de conservation des actions serait, le cas échéant, déterminée par le Conseil d'Administration.

A l'expiration de la période d'acquisition, les attributions gratuites d'actions nouvelles émises par la Société pourraient donner lieu à une ou plusieurs augmentations de capital de la Société.

Le Conseil d'Administration aurait la faculté de déterminer les bénéficiaires de l'attribution des actions.

Le Conseil d'Administration serait habilité à fixer les conditions ainsi que le cas échéant, les critères d'attribution des actions. Il pourrait faire usage de cette autorisation en une ou plusieurs fois.

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial sera établi afin d'informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de cette autorisation.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2016 dans sa 22^{ème} résolution, pour la fraction non encore utilisée par le Conseil.

Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise (31^{ème} résolution)

Les délégations de compétence qu'il vous est demandé de consentir au Conseil d'Administration et ayant pour objet d'entraîner immédiatement ou à terme une augmentation de capital en numéraire, emportent l'obligation corrélative de présenter à l'Assemblée un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise.

Nous vous demandons dans la 31^{ème} résolution de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider de procéder à une augmentation

de capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et d'accepter la suppression de votre droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'Administration ne pourrait porter le montant de la participation desdits salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3% du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration de mettre en œuvre la présente autorisation

Conformément à l'article L.3332-19 du Code du Travail, le prix d'émission ne pourrait être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil fixant la date d'ouverture de la souscription.

Il ne pourrait pas non plus être inférieur de plus de 20% à cette moyenne, sauf s'il était prévu une durée d'indisponibilité des titres souscrits d'au-moins dix ans, auquel cas le prix d'émission ne pourrait être inférieur de plus de 30% à cette même moyenne.

Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mis en place par la Société, le Conseil d'Administration recommande le rejet de cette résolution.

MISE EN HARMONIE DES STATUTS (32^{ÈME} RÉOLUTION)

Par le vote de la 32^{ème} résolution, il est proposé de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions :

1) de l'article L.228-2 du Code de commerce telles que modifiées par l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 concernant l'identification des détenteurs de titres au porteur et de modifier en conséquence les deuxième et troisième paragraphes de l'article 12 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé ;

2) de l'article L.225-102 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 et de simplifier la rédaction concernant l'administrateur représentant les salariés actionnaires en modifiant le 8^{ème} paragraphe de l'article 16 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

3) des articles L.225-47, L.225-53 et R.225-33 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 et par le décret n°2017-340 du 16 mars 2017 concernant la rémunération des mandataires sociaux

et de modifier la première phrase du deuxième paragraphe et le troisième paragraphe de l'article 20 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé ;

4) des articles L.225-96 et L.225-98 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 concernant les délibérations des assemblées générales et de modifier le premier paragraphe du 2 et la première phrase du troisième paragraphe du 2 de l'article 25 des statuts et de supprimer le quatrième paragraphe du 2 de l'article 25 des statuts, relatif au vote de l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, cette stipulation figurant deux fois au sein du même article, le reste de l'article demeurant inchangé

5) de l'article L.823-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 concernant la nomination des Commissaires aux comptes et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 26 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

POUVOIRS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS (33^{ÈME} RÉOLUTION)

La 33^{ème} résolution est une résolution usuelle qui a pour objet d'autoriser tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale à procéder, le cas échéant, aux formalités légales requises en exécution des décisions prises par la présente Assemblée.

Vous trouverez en partie 7 le texte des résolutions que nous vous proposons de soumettre à votre approbation.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Voir également le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ([page 84](#)).

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale.

Le nombre d'actions détenues par chaque administrateur est détaillé [page 190](#).

Le tableau ci-après présente de façon synthétique la composition du Conseil au 20 mars 2018 :

Membres	Fonctions	Age	Date d'expiration du mandat
Olivier Ginon	Président Directeur Général	60 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2019
Olivier Roux	Administrateur Vice Président	61 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2019
Yves-Claude Abescat	Administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations et des Nominations	75 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2020
AQUASOURCA	Représenté par Sophie Defforey, Administrateur indépendant, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations		Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Daniel Havis	Administrateur	62 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2018
Anne-Sophie Ginon	Administrateur	35 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
SOFINA *	Représenté par Edward Koopman, membre du Comité d'Audit		Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2019
Anne-Celine Lescop	Administrateur, Membre du Comité RSE	35 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Philippe Marcel	Administrateur indépendant, Président du Comité des Rémunérations et des Nominations	65 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2018
Marc Michoulier	Administrateur indépendant	62 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Fanny Picard	Administrateur indépendant	50 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2018
Erick Rostagnat	Administrateur	66 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017

Membres	Fonctions	Age	Date d'expiration du mandat
Giulia Van Waeyenberge*	Administrateur	36 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2019
Nicolas de Tavernost	Administrateur indépendant	68 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Caroline Weber	Administrateur indépendant, membre du Comité d'Audit et du Comité RSE	58 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2017
Gilles Gouedard-Comte	Censeur	63 ans	Assemblée générale statuant sur les comptes du 31 décembre 2018

* membres présentés par SOFINA dans le cadre du pacte d'actionnaires (SOFINA, Olivier Ginon, Olivier Roux)

LES INFORMATIONS PERTINENTES CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS ET LE CENSEUR DE LA SOCIÉTÉ SONT DÉTAILLÉES CI-DESSOUS :

OLIVIER GINON

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nationalité française. Né le 20 mars 1958.

En 1978, Monsieur Olivier Ginon crée le groupe GL events, groupe intégré de métiers de l'évènement, et acteur de référence des trois grands marchés.

Il préside aujourd'hui le Conseil d'Administration de GL events SA et il assure également les fonctions de Directeur général.

Depuis sa création en 1997, Monsieur Olivier Ginon est Président Directeur Général de la société Polygone SA, qui détient une participation majoritaire dans la société GL events SA, outre des participations dans des sociétés immobilières.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

OLIVIER ROUX

ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT

Nationalité française. Né le 11 juin 1957.

Il participe à la création, en 1978, aux côtés de Monsieur Olivier Ginon, du groupe GL events.

Monsieur Olivier Roux est administrateur de la société GL events SA et Directeur Général Délégué de la société Polygone SA.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé pour la dernière par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

YVES-CLAUDE ABESCAT

ADMINISTRATEUR

Nationalité française et brésilienne. Né le 28 mai 1943.

Monsieur Yves-Claude Abescat a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein de la Société générale occupant successivement des fonctions au sein de l'Inspection Générale, en Argentine, au Brésil, dans le réseau d'agence en France, et la banque d'investissement.

Entré au Comité de Direction Groupe de la Société Générale en 1998, Monsieur Yves Claude Abescat a dirigé une partie de la banque d'investissement, puis il a présidé la société d'investissement Salvepar.

Monsieur Yves-Claude Abescat est diplômé de l'IEP de Paris Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé pour la dernière par l'Assemblée Générale ordinaire du 26 avril 2013 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2017, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Monsieur Yves-Claude Abescat est Président du Comité d'Audit. Administrateur indépendant.

SOCIÉTÉ AQUASOURÇA
(Luxembourg)

ADMINISTRATEUR

Représentée par Madame Sophie Defforey

Nationalité française. Née le 21 février 1955.

Cooptée par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2015, en remplacement de la société Aquasourça, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appeler à statuer sur de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La ratification de la nomination la société Aquasourça (Luxembourg) est intervenue aux termes de l'Assemblée Générale de la Société qui s'est tenue le 29 avril 2016 (10^{ème} résolution).

Madame Sophie Defforey est représentante permanente de la société de droit luxembourgeois Aquasourça (Luxembourg), administrateur de GL events SA.

Madame Sophie Defforey est Présidente du Conseil de Surveillance de la société Aquasourça SA, et Directrice Générale de la société Aquasourça France, sociétés d'investissement issues de fonds privés.

Administrateur indépendant – Membre du comité des rémunérations et nominations.

ANNE-SOPHIE GINON

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Née le 18 août 1983.

Madame Anne-Sophie Ginon a occupé plusieurs fonctions opérationnelles du sein du groupe GL events, en France et à l'étranger (Belgique).

Elle a rejoint la société Foncière Polygone en 2012, pour en devenir Directrice Générale depuis décembre 2013.

Madame Anne-Sophie Ginon est diplômée de l'IAE de Lyon (Master Administration des Affaires) et de l'EM Lyon (Master Ingénierie Financière).

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

ANNE-CELINE LESCOPI

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Née le 17 juin 1983.

Madame Anne-Céline Lescop est avocate de formation, diplômée du CAPA (Barreaux de Paris) et d'un MBA de NYU Law School.

Elle a travaillé sur les sujets RSE tout d'abord au sein du cabinet Savin Martinet et Associés puis avec l'agence de notation extra-financière EthiFinance.

Depuis 2015, Madame Anne-Céline Lescop est Fondatrice et CEO de de la start-up CaptainJet (Luxembourg).

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Membre du Comité RSE

PHILIPPE MARCEL

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 23 novembre 1953.

Monsieur Philippe Marcel a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe Adecco, en France et à l'étranger. Il a notamment été Président Directeur Général du groupe Adecco France (jusqu'en 2002), pour devenir administrateur de Adecco Monde et Président non exécutif de Adecco France, jusqu'en 2007.

Il est actuellement Président des sociétés PBM, MGFI Conseil et I.D.AL.

Par ailleurs, Monsieur Philippe Marcel a été Président du Conseil d'Administration de l'EM Lyon de 2006 à 2012.

Monsieur Philippe Marcel est diplômé de l'EM Lyon (1976).

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juillet 2003, renouvelé pour la dernière par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Président du Comité des Rémunérations et des Nominations – Administrateur indépendant.

MARC MICHOUPLIER

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 12 septembre 1956.

Monsieur Marc Michouplier a réalisé la plus grande partie de son parcours professionnel dans le domaine des Assurances, en France et à l'étranger. Après diverses fonctions au sein des AGF pendant quinze années, Monsieur Marc Michouplier intègre le groupe Marsh en 1996 et il est depuis 2009, Directeur Général Adjoint de Marsh France, membre du Directoire de Marsh SA et du Comité Exécutif. Monsieur Marc Michouplier est diplômé de l'IAE de Lyon (1979). Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations. Administrateur indépendant.

FANNY PICARD

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Née le 4 août 1968.

Madame Fanny Picard est la Présidente de la société ALTER EQUITY.

Madame Fanny Picard a notamment été Managing Director et Membre du Comité Exécutif de Wendel, ainsi que Directeur du Développement pour l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord du groupe Danone. Elle a commencé sa vie professionnelle, au sein du département fusions & acquisitions de la banque d'affaires Rothschild & Cie.

Fanny Picard est par ailleurs membre du Conseil de Surveillance de Tikehau Capital et Président du Comité des Nominations et des Rémunérations de cette société. Elle siège dans différents comités dont le Comité éthique du Medef. Fanny Picard est diplômée de l'ESSEC et de la SFAF, titulaire d'une maîtrise de droit, et ancienne auditrice du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable.

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Administrateur indépendant.

ÉRIK ROSTAGNAT

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 1^{er} juillet 1952.

Monsieur Erick Rostagnat est actuellement Directeur Général Finances & Administration du groupe GL events.

Monsieur Erick Rostagnat a commencé sa carrière en tant qu'auditeur au sein du cabinet Price Waterhouse Coopers, puis il a rejoint, en 1985, le groupe Brossette pour en être le Directeur Financier. En 1992 il rejoint le groupe OREFI, occupant les fonctions de Directeur Financier.

En 2001, Monsieur Erick Rostagnat a rejoint le groupe GL events, pour en être tout d'abord le Secrétaire général jusqu'en 2007, puis Directeur Général Finances & Administration depuis cette date.

Monsieur Erick Rostagnat est diplômé de l'ESLSCA et d'Expertise Comptable.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé pour la dernière par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

SOFINA (SA)

ADMINISTRATEUR

*Représentée par Monsieur Edward Koopman.
Nationalité néerlandaise. Né le 9 février 1962.*

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016, pour une durée de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Monsieur Edward Koopman est membre du Comité Exécutif de Sofina SA. Il a réalisé une carrière internationale dans le domaine du capital investissement après un parcours dans le conseil en stratégie et la banque d'affaires. Il a travaillé à Londres au sein de la BNP Capital Markets puis chez Baring Brothers.

De 1993 à 1999, il est consultant puis Manager chez Bain & Company. En 1999, il rejoint Electra Partenars Europe/Cognetas comme Founding Partener puis en 2015, Sofina SA.

Monsieur Edwar Koopman est diplômé de l'EM Business Scholl à Lyon (1986).

Membre du Comité d'Audit.

CAROLINE WEBER

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Née le 14 décembre 1960.

Madame Caroline Weber a exercé des fonctions financières et/ou de direction successivement chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame et Cars Philibert.

Depuis janvier 2007, Madame Caroline Weber est Directrice Générale de Middenext (Association des valeurs moyennes cotées en bourse)

Elle est également membre fondateur de APIA. Enfin, elle est professeur de stratégie et de gouvernance au sein de plusieurs grandes écoles et universités.

Madame Caroline Weber est Diplômé de HEC et d'un DEA d'Etude Politiques de Paris IX Dauphine, ainsi que d'une Licence d'Anglais (Paris VII).

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, renouvelée pour la dernière par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit. Membre du Comité RSE.

NICOLAS DE TAVERNOST

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 22 août 1950.

De 1974 à 1981 Monsieur Nicolas de Tavernost occupe diverses fonctions au sein du Ministère du Commerce extérieur puis des PTT.

En 1981, il rejoint la Direction Générale des Télécommunications. En 1986, il prend la direction des activités audiovisuelles de la Lyonnaise des Eaux, où il est notamment en charge du projet de création d'une 6^{ème} chaîne hertzienne de télévision.

En 1987, M6 (Métropole Télévision) est créée et il en est nommé Directeur Général Adjoint. Depuis mai 2000, il en est le Président du Directoire.

Nicolas de Tavernost est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux et d'un DES de Droit Public.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé pour la dernière par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2014 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Administrateur indépendant.

GIULIA VAN
WAEYENBERGE**ADMINISTRATEUR**

Nationalité belge. Née le 19 mars 1982.

Madame Giulia Van Waeyenberge travaille en tant que Senior Investment Manager chez Sofina. Elle a précédemment travaillé dans l'entreprise d'investissement familiale De Eik et chez Sofina en tant que gestionnaire d'investissement. Auparavant, elle a été Vice-Présidente de Bank of America Merrill Lynch à Londres et à Singapour.

Elle a commencé sa carrière dans la banque d'investissement ABN AMRO Singapour.

Madame Giulia Van Waeyenberge a obtenu en 2005 une maîtrise en génie électrique à l'université catholique de Leuven et une maîtrise en science économiques appliquées à l'université de gestion de Singapour en 2006.

Cooptée par le Conseil d'Administration du 5 septembre 2017, en remplacement de Madame Sophie SERVATY, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

DANIEL HAVIS

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 31 décembre 1955.

En 1980, Monsieur Daniel Havis a rejoint la Matmut, en qualité de rédacteur. Devenu Président Directeur Général en 1994, il occupe cette fonction jusqu'au 1^{er} avril 2015, date à laquelle il devient Président de la Matmut.

Monsieur Daniel Havis a été fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite et Officier de la Légion d'Honneur.

Monsieur Daniel Havis est diplômé de l'Institut des Assurances de Tour (1980).

Coopté par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2017, en remplacement de Monsieur Ming-Po Cai, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

GILLES GOUEDARD-COMTE

CENSEUR

Nationalité française. Né le 15 juillet 1955.

Monsieur Gilles Guedard-Comte participe à la création du groupe GL events en 1978, aux côtés de Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux.

Par la suite, Monsieur Gilles Guedard-Comte a dirigé des sociétés dans le domaine de la signalétique, de la production cinématographique et de l'immobilier.

Suite à sa démission de ces fonctions d'administrateur le 12 avril 2017, le Conseil d'Administration du 5 juillet 2017 a décidé de le nommer en qualité de censeur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En sa qualité de censeur, il assistera aux séances du Conseil d'Administration avec un rôle consultatif. Le règlement intérieur du Conseil lui sera applicable dans toutes ses dispositions.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES	Cabinet MAZARS, Cabinet MAZA-SIMOENS
SUPPLÉANT⁽¹⁾	Raphael Vaison de Fontaube

(1) Suite au décès d'Olivier Bietrix intervenu en février 2018, l'Assemblée Générale convoquée le 24 mai 2018 devra se prononcer sur la nomination d'Emmanuel Charnavel pour pourvoir à son remplacement.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration sont détaillées dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ([page 85](#)).

COMITÉ EXÉCUTIF

Olivier GINON	Président Directeur Général
Olivier ROUX	Vice-Président
Olivier FERRATON	Directeur Général Délégué
Erick ROSTAGNAT	Directeur Général Finances & Administration
Jean-Eudes RABUT	Directeur Général Pôle Venues
Christophe CIZERON	Directeur Général Adjoint Pôle Venues (à compter de juillet 2017)
Philippe PASQUET	Directeur Général Pôle Exhibitions
Frédéric REGERT	Directeur Général en charge des Activités du Pôle Live
Sylvie FOUILLOUSE	Directrice des Ressources Humaines
Sylvain BECHET	Directeur Financier (à compter de mai 2017)
Gaultier de la ROCHEBROCHARD	Directeur Juridique
Bruno LARTIGUE	Directeur des Relations Institutionnelles
Damien TIMPERIO	Directeur Général GL events Brésil (à compter de février 2018)

Le comité exécutif décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au Conseil d'Administration, et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

COMITÉS DE DIRECTION PAR MÉTIER

Les comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des sociétés rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du Groupe.

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Le comité d'investissement se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés mais supérieurs à certains seuils financiers.

COMITÉ D'AUDIT

Voir le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise en [page 89](#).

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Voir le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise en [page 90](#).

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé en faveur des membres des organes d'administration.

INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Accords d'intéressement et de participation

Un accord de participation Groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du Groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du Groupe.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés de GL events et du Groupe non mandataires sociaux, et options levées par ces derniers

La souscription d'option d'achat d'actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 [page 187](#).

Actions gratuites pouvant être attribuées aux dix premiers salariés de GL events et du Groupe non mandataires sociaux, et définitivement attribuées à ces derniers

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 [page 188](#).

ADRESSES PROFESSIONNELLES - ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS PAR LES DIRIGEANTS EN DEHORS DU GROUPE GL EVENTS

Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX assurent la direction de GL events SA dans le cadre de la société Polygone SA, société holding de GL events.

MONSIEUR OLIVIER GINON

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Président Directeur Général de Polygone SA (société holding de GL events); Président de la SAS Foncière Polygone, de la SAS Foncière du Pré, de la SAS F2P et de la SAS du Grand Rey; Administrateur de la SA CIC Lyonnaise de Banque.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Tocqueville Finances et de l'Olympique Lyonnais; Gérant de la SCI Montriant.

MONSIEUR OLIVIER ROUX

59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats en cours : Administrateur d'UNIMEV, Administrateur, Directeur Général Délégué de Polygone SA et. Gérant de la SCI Jomain Madeleine, de la SCI Beaugard, la SCI SIAM et SC 3^{ème} étage.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Prisme 3 SA et de CM-CIC Market Solutions.

MONSIEUR OLIVIER FERRATON

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Néant.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MADAME ANNE-SOPHIE GINON

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA, Directrice Générale de la SAS Foncière Polygone, de la SAS Foncière du Pré et de la SAS F2P.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MONSIEUR EDWARD KOOPMAN, RP DE SOFINA

Chaussée de Vleurgat 98-102 – Bruxelles 1050

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Mersen, The Hut Group et Laurence Dumont.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

MONSIEUR DANIEL HAVIS

19 rue Léon Lebourgeois- 76240 Bonsecours.

Mandats en cours : Administrateur de (a) la SA AMF Assurances, (b) la SA Cardiff Iard, (c) la SA Luxembourgeoise Ofi Lux (c) de la SA OFIMALLIANCE et (d) de SGAM. Vice-Président du Conseil d'Administration de (a) la SAS Matmut Protection Juridique, (b) la SAS Matmut VIE. Gérant de (a) Boeildieu SCCV, (b) Corneille SCCV, (c) Flaubert SCCV, (d) Géricault SCI, (c) Maupassant SCCV et (d) de la SCI du Palais des Congrès de Rouen. Président du Conseil d'Administration de (a) la SA OFI ASSET MANAGEMENT, (b) SA Phéonix Aviation et (c) de la SAM Matmut, (d) la Matmut Mutualité et de (e) la Matmut Mutualité III. Administrateur et Vice-Président de OCIANE. Vice-Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française. Président de MF Pass. Président Directeur Général de la SA OFI HOLDING. Représentant permanent de (a) la Matmut à l'Assemblée Générale des membres du GIE IMA GIE, (b) au conseil de surveillance de la SAD Ofilvalmo Partenaires, (c) de FNMF, Président du conseil de surveillance de la SAS VISAUDIO, (d) d'OFI Asset Management, (e) Représentant permanent de la Mutualité française, censeur de Cooptimut.

Président du Conseil de Surveillance de la SA IMA. Président de (a) la SAS Mamut Développement, (b) la SAS Mamut Immobilier et de (c) de la SAS Matmut Location Véhicules. Président du conseil de gestion de la Fondation Paul Bennelot, membre titulaire du Conseil d'Administration de la Fondation la Panorama (CREA).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années

: Directeur Général de la SAM Matmut. Administrateur de (a) l'association Française de l'Assurance, (b) la SAS Equasante (c) de la SA Mutre SA et (d) du GIE CAMPUS. Censeur de (a) la société Allan Beker, (b) Socram, (c) de la SA Mutations Normandie. Vice-Président du Conseil de Surveillance d'AMF Assurances. Vice-Président Délégué du comité National des Réalisations Sanitaires et Sociale. Vice-Président et suppléant à la commission exécutive du Syndicat Gema. Représentant permanent de (a) la FNMF à l'AG du GIE GHMF et de (b) la Matmut Développement de la SA Phenix Aviation. Président du Conseil de Surveillance de (a) la SA Matmut Vie, (b) la SA Matmut Protection Juridique et de (c) la Matmut Santé Prévoyance. Président du Conseil d'Administration de (a) la SA Mutre, (b) SGAM Sferen, (c) l'UGM Octane-Matmut et de (c) de la SGAM Viana. Gérant de la SCI Galvani, membre du Bureau.

MADAME ANNE-CELINE LESCOP

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA et de CaptainJet.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant.

MONSIEUR ERICK ROSTAGNAT

59 Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Directeur Général de Foncière Polygone SAS, Administrateur TLM ; Administrateur de Petit Monde SA ; Gérant de la SCI de la Pyramide, Président de Rivesconsulting.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Contrecollages Techniques et Bonding Lamination Consulting ; co-gérant de la société du Partage.

MADAME GIULIA VAN WAEYENBERGE

Karel Van Lorreinenlaan 20 A - Tervuren (3080 -Belgique)

Mandats en cours : Administratrice de la société Port d'Anvers, de Fagron et membre du comité de rémunération.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administratrice de Deceuninck (listed), Voka, de Velleman (DIY & consumer electronics - De Eik Group) de Pietercil Group (food brokerage - De Eik Group) et Eurobrokers (3PL provider - De Eik Group).

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours : Président du directoire du groupe M6, Hors Groupe M6 et Groupe RTL

Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations de Natixis, cotée (France)

Administrateur bénévole du fonds de dotation Raise, de Polygone SA ; Au sein du Groupe M6 et RTL Groupe

Représentant permanent de :

a. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de : M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Interactions SAS, M6 Web SAS, M6 Foot SAS, Mandarin Cinéma SAS et Fidélité Films SAS (à compter du 20/07/2017) ; b. M6 Web en sa qualité de Présidente d'I Graal SAS ; c. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux, de Société Nouvelle de Distribution SA, de C. Productions SA, de Extension TV SAS, de IP France SA (à compter du 02/10/2017), de IP Régions SA (à compter du 02/10/2017), de Société d'Exploitation de Radio Chic-SERC SA (à compter du 02/10/2017), de Société de Développement de Radio Diffusion-Sodera SA (à compter du 02/10/2017) ; d. Métropole Télévision en sa qualité de Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS ; e. Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107, av. Charles de Gaulle ; f. Immobilière Bayard d'Antin SA administrateur de Médiamétrie SA (à compter du 29/11/2017) ; Président (à compter du 02/10/2017) et membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA ; Membre du Conseil d'Administration de RTL France Radio SAS (à compter du 02/10/2017) ; Membre de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux ; Représentant de RTL Group au Conseil de Surveillance et Vice-Président du Comité des Rémunérations de Antena 3 renommée Atresmedia en 2013, cotée (Espagne)

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Hors Groupe M6 et Groupe RTL

Administrateur de Nexans SA, cotée France

Au sein de Groupe M6 et RTL Groupe

Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, de Extension TV SAS et de TF6 Gestion SA.

Représentant permanent de : a. Métropole Télévision en sa qualité de Président de M6 Toulouse SAS, Fondation d'entreprise du Groupe M6 et de TCM DA SAS ; b. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de Paris Première SAS et de MisterGooddeal SA ; c. M6 Publicité en sa qualité de Présidente de M6 Créations ; d. M6 Publicité en sa qualité d'Administrateur de Home Shopping Service SA, de M6 Diffusion SA, de M6 Événements SA et de M6 Editions SA ; d. Home Shopping Service en sa qualité d'Administrateur de MisterGooddeal SA ; e. Productions SA en sa qualité d'Administrateur de M6 Films SA.

MONSIEUR YVES-CLAUDE ABESCAT

29-5E Largo Bordalo Pinheiro – Lisbonne (Portugal)

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de FCO International (Belgique).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président Directeur Général de Salvepar ; Administrateur du Stade Français Paris, d'AXUS SA (Belgique).

MADAME SOPHIE DEFFOREY,

RP D'AQUASOURÇA (Luxembourg)

11 Boulevard Prince Henri – L1724 Luxembourg

Mandats en cours : Présidente de Surveillance de Aquasourça (Luxembourg) ; Directrice Général de Aquasourça (France) ; Directrice Général de SCS (France) ; Gérante de Immoainvest (France) ; Gérante de Oneainvest (France) ; Gérante de Euroainvest (France) ; Gérante de la SCI Crillum (France) ; Gérante de la SCI Lubeceri (France) ; Gérante de la SCI Maladium (France) ; Gérante de la SCI Parc Centrium (France) ; Gérante de Groléum (France) ; Gérante SOCIPCD (France) ; Gérante de la SC Libellule (France) ; Gérante de la SCI Gervais (France) ; Gérante de la SCI Le Pavillon (France) ; Gérante de la SCI Killjo Premium (France) ; Gérante de la SCI Cavaillum (France) ; Gérante de la SCI 119 Corneille (France) ; Gérante de la SC Le Premium (France) (France) ; Représentant permanent d'Aquasourça (France) – Administratrice de Chapoutier (France) ; Représentant permanent d'Aquasourça (France) – Administratrice de Polygone ; Administratrice de FMP SA (France) ; Administratrice de HSD Ainvest (Belgique) ; Représentant permanent Euroainvest ; Membre du conseil de surveillance JL Bourg Basket (France).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

MADAME FANNY PICARD

9 rue Sebastien Bottin – 75007 Paris

Mandats en cours : Présidente d'Alter Equity SAS, société de gestion du FPCI Alter Equity3P ; Membre du Comité de Surveillance de Tikehau Capital ; Membre du Comité éthique du Medef, Membre du Comité d'experts de l'Institut pour un capitalisme responsable ; Membre du Comité d'Orientation du fonds BNP Paribas Social Business Impact France ; Membre du Comité d'Orientation de la fondation Siel Bleu et de la fondation Mozaik RH ; Membre du Comité Stratégique des sociétés Eficia (ex ECO GTB), Bo.Ho Green et Remade.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Membre du Conseil de Surveillance de la SAS TK Blue.

MONSIEUR PHILIPPE MARCEL

37, rue des Aqueducs - 69005 Lyon

Mandats en cours : Président de : PBM, SIPEMI, MG Fil Conseil, I.D.AL Animation des ventes ; Administrateur de : APRIL, Aldes, Euro engineering, U1st Sports (société de droit espagnol).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Mérieux Nutri Sciences ; Président du Conseil d'Administration de Novalto.

MONSIEUR MARC MICHOUPLIER

13 Avenue Béranger - 69130 Ecully

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, administrateur représentant Marsh SAS de SAPG Guian, 76 le Havre, DGA de Marsh France.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Membre du Directoire de Marsh SAS

MADAME CAROLINE WEBER

187 rue du Temple - 75003 Paris

Mandats en cours : Directrice générale de Middenext, Présidente de le Dotank, Administratrice de Toupargel groupe, Herige, Serge Ferrari, Fondation d'entreprise CMA-CGM, EuropeanIssuers, Lyon Pole Bourse, Vice-Présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse, Membre du comité d'orientation de Proinvest, Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Gérante de Suka

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administratrice de la Société des Lecteurs du Monde ; CIDFF du Rhône (Centre d'information des femmes et des familles).

CENSEUR**MONSIEUR GILLES GOUEDARD-COMTE**

2 Place Gensoul – 69002 Lyon

Mandats en cours : Gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; Gérant de Kerguelen Productions ; Gérant SARL COLFIC ; Gérant SCI SIXVILLE, Gérant SCI LES MULLINS, Gérant SCI 5 Rue des Pierres Plantées.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président de Prisme 3 ; Administrateur de Ceris. Gérant de Docks Art Fair ; Directeur Général de Foncière Polygone. Liquidateur de la SCI DU 26 Montée du Gourguillon.

Le Conseil d'Administration de GL events est composé de quinze administrateurs, dont sept sont qualifiés d'indépendants, au sens de l'article R3 du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext et d'un censeur. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext (article R3).

La qualification d'administrateur indépendant est consultable dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration sur notre site internet (www.gl-events.com).

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document aucun membre du Conseil d'Administration et de la direction générale de GL events :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.
- n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'intérêt personnel de ces mêmes mandataires sociaux pouvant entrer en conflit avec les intérêts sociaux.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêt n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la direction générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autre devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

CONTRATS IMPORTANTES

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés [page 152](#).

05

ÉTATS FINANCIERS

123 / COMPTES CONSOLIDÉS

155 / HONORAIRES DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS
RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

156 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

159 / COMPTES SOCIAUX

173 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

176 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Ecarts d'acquisition	5.1	484 942	465 343
Autres immobilisations incorporelles	5.1	52 350	59 283
Terrains et Constructions	5.2	284 448	299 506
Autres immobilisations corporelles	5.2	41 211	34 186
Matériels locatifs	5.2	102 853	89 588
Actifs financiers	5.3	64 113	69 259
Titres mis en équivalence	5.4	284	172
Impôts différés actifs	5.8	23 881	25 116
ACTIFS NON COURANTS		1 054 082	1 042 452
Stocks et en-cours	5.5	35 626	44 432
Créances clients	5.6	195 715	182 341
Autres créances	5.7	164 254	147 167
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	206 319	203 298
ACTIFS COURANTS		601 914	577 238
TOTAL		1 655 995	1 619 690

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital	5.10	93 611	93 611
Primes et Réserves	5.10	328 384	308 820
Ecarts de conversion	5.10	(80 430)	(37 194)
Résultat net		35 097	31 863
Capitaux propres part du Groupe		376 662	397 099
Intérêts minoritaires		53 342	47 630
TOTAL CAPITAUX PROPRES		430 004	444 729
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.11	12 179	11 962
Impôts différés passifs	5.8	10 287	6 956
Dettes financières	5.13	525 662	454 268
PASSIFS NON COURANTS		548 128	473 186
Provisions risques et charges courantes	5.12	17 455	18 864
Dettes financières courantes	5.13	114 034	110 526
Concours bancaires courants	5.13	11 380	30 228
Avances et acomptes		43 729	36 064
Dettes fournisseurs		207 287	212 547
Dettes fiscales et sociales		110 689	105 512
Autres dettes	5.14	173 289	188 035
PASSIFS COURANTS		677 864	701 775
TOTAL		1 655 995	1 619 690

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	4	953 840	953 010
Achats consommés	6.1	(54 756)	(65 832)
Charges externes	6.1	(514 744)	(513 602)
Impôts, taxes		(15 810)	(16 026)
Charges de personnel, participation	6.5	(233 400)	(226 268)
Dotations aux amortissements et provisions	6.2	(50 241)	(50 624)
Autres produits opérationnels courants	6.3	4 131	4 394
Autres charges opérationnelles courantes	6.3	(4 003)	(5 736)
Charges opérationnelles		(868 822)	(873 694)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	85 018	79 316
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(575)	(2 233)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		84 442	77 083
RÉSULTAT FINANCIER	6.6	(16 947)	(17 162)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		67 495	59 921
Impôts sur les bénéfices	6.7	(21 457)	(22 697)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		46 038	37 224
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.4	(299)	(885)
RÉSULTAT NET		45 739	36 339
Dont Résultat net Intérêts minoritaires		10 642	4 476
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		35 097	31 863
Nombre d'actions moyen		23 402 711	22 694 383
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (EN EUROS)		1,50	1,40

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT NET	45 739	36 339
Instruments de couverture	1 795	1 223
Total des éléments recyclables en résultat	1 795	1 223
Ecart actuariels	19	(290)
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger	(44 049)	28 316
Total des éléments non recyclables en résultat	(44 030)	28 026
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	3 504	65 588
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat global	9 832	4 137
Part du groupe dans le résultat global	(6 328)	61 451

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie à l'ouverture	173 070	133 628
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	35 097	31 863
Amortissements et provisions	43 434	49 453
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(5 232)	(11 018)
Plus et moins values de cession	1 851	75
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	10 642	4 476
Quote-part de résultat des entreprises associées	299	885
Capacité d'autofinancement	86 092	75 734
Coût de l'endettement financier net	18 347	19 251
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	21 457	22 697
CAF avant coût de l'endettement net et impôt	125 896	117 682
Impôts versés	(27 831)	(28 877)
Variation du besoin en fonds de roulement	(13 745)	67 699
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	84 320	156 503
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(11 297)	(11 443)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs	(63 917)	(121 479)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	615	1 484
Acquisition d'immobilisations financières	(1 784)	(6 758)
Cession d'immobilisations financières	6 908	3 639
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(28 737)	(303)
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(98 212)	(134 860)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		11 217
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(15 097)	(13 403)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(5 337)	(4 933)
Autres variation des fonds propres	1 167	997
Variation des emprunts	75 975	45 108
Coût de l'endettement financier net	(18 347)	(19 251)
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	38 360	19 734
Incidences des variations de taux de change (D)	(2 600)	(1 935)
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	21 868	39 442
Trésorerie à la clôture	194 938	173 070

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 31/12/15	22 654	90 616	172 638	74 931	(1 307)	336 878	37 558	374 436
Augmentation de capital	749	2 995	8 222			11 217		11 217
Affectation du résultat global N-1				(1 307)	1 307	0		0
Distribution de dividendes				(13 416)		(13 416)	(4 868)	(18 284)
Annulation titres auto contrôle				(97)		(97)		(97)
Coût des options de souscription d'actions				1 812		1 812		1 812
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(451)		(451)	10 865	10 414
Autres variations				(294)		(294)	(62)	(356)
Résultat global					61 451	61 451	4 137	65 588
Capitaux propres au 31/12/16	23 403	93 611	180 860	61 177	61 451	397 099	47 630	444 729
Augmentation de capital						0		0
Affectation du résultat global N-1				61 451	(61 451)	0		0
Distribution de dividendes				(15 097)		(15 097)	(5 337)	(20 435)
Annulation titres auto contrôle				514		514		514
Coût des options de souscription d'actions				(2 517)		(2 517)		(2 517)
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				3 132		3 132	1 218	4 350
Autres variations				(142)		(142)	(0)	(142)
Résultat global					(6 328)	(6 328)	9 832	3 504
Capitaux propres au 31/12/17	23 403	93 611	180 860	108 519	(6 328)	376 662	53 342	430 004

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	128
Note 2 Méthode d'évaluation/principes de consolidation	128
Note 3 Périmètre de consolidation	135

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

– Chiffre d'affaires	138
– Résultat opérationnel courant	138
– Investissements corporels et incorporels	138
– Dotations/reprises d'amortissements et provisions	138

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 5.1 Immobilisations incorporelles	139
Note 5.2 Immobilisations corporelles	140
Note 5.3 Actifs financiers	141
Note 5.4 Participations dans les entreprises associées	142
Note 5.5 Stocks et en-cours	142
Note 5.6 Créances clients	142
Note 5.7 Autres créances	143
Note 5.8 Impôts différés	143
Note 5.9 Equivalents de trésorerie	144
Note 5.10 Capitaux propres	144
Note 5.11 Provisions pour indemnités de fin de carrière	146
Note 5.12 Provisions pour risques et charges courantes	147
Note 5.13 Dettes financières	147
Note 5.14 Autres dettes	148
Note 5.15 Variation du besoin en fonds de roulement	149
Note 5.16 Tableau de passage variation bilan / variation tableau flux de trésorerie	149

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 6.1 Achats consommés et charges externes	149
Note 6.2 Dotations aux amortissements et provisions	150
Note 6.3 Autres produits et charges courants	150
Note 6.4 Autres produits et charges opérationnels	150
Note 6.5 Charges de personnel	150
Note 6.6 Résultat financier	151
Note 6.7 Charge d'impôt	151

AUTRES INFORMATIONS

Note 7 Effectifs	152
Note 8 Engagements hors bilan	152
Note 9 Informations sur les parties liées	153
Note 10 Note sur les risques	154
Note 11 Autres informations	154
Note 12 Honoraires des commissaires aux comptes	155

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2017 qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société GL events SA du 20 mars 2018 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (59 Quai Rambaud – 69002 LYON) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

Au cours de l'exercice, le Groupe a renforcé son périmètre opérationnel et géographique :

- Février 2017 : acquisition de 63% des titres de la société TARPULIN au Chili, cette dernière est spécialisée dans la fourniture et la location à moyen terme de structures modulaires,
- Mars 2017 : acquisition du groupe Medobjectif, spécialisée dans l'organisation de congrès et de formations dans le domaine médical.
- Juillet 2017 : rachats des salons Midest, leader français de la sous-traitance industrielle et de Tolexpo, spécialisée dans les technologies de la tôlerie et du soudage. L'objectif du Groupe est de créer un grand rassemblement au service des entreprises industrielles françaises et internationales (1^{ère} édition de Global Industrie du 27 au 30 mars 2018 à Paris Nord Villepinte, 2700 exposants, 50 000 visiteurs professionnels attendus sur plus de 100 000 m² de surface d'exposition).
- Octobre 2017 : Acquisition de 70% des titres des sociétés Flow Solutions et Wicked (structures temporaires et aménagements intérieurs, groupes électrogènes et climatisation), en prévision des événements majeurs prévus au cours des prochaines années (Asian Football Cup 2019 aux Emirats Arabes Unis, Exposition Universelle 2020 à Dubaï, Coupe du Monde de Football FIFA 2022 au Qatar).
- Novembre 2017 : Acquisition d'Aganto (structures temporaires) opérant principalement sur les marchés industriels publics et institutionnels au UK.

Par ailleurs, la ville de Canton accueillera le Bocuse d'Or Pacifique les 8 et 9 mai 2018. Cet événement organisé par GL events Exhibitions et Lingnam Group réunira 12 équipes qui tenteront de décrocher l'un des cinq billets pour représenter leur pays lors de la grande finale du Bocuse d'or (29-30 janvier 2019 au SIRHA à Lyon). Cet événement est une opportunité pour propulser la ville de Canton (lieu du futur Palais de Congrès qui sera co-exploité par GL events) sur le devant de la scène culinaire internationale et dynamiser les industries de la restauration, du tourisme et de l'événementiel.

Enfin, GL events a été retenu pour entrer en négociation exclusive, en consortium avec le Groupe Maeda, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres relatif à la gestion du futur Parc des Expositions International d'Aichi

de 60 000 m² (agglomération de Nagoya, 2 millions d'habitants, 4^{ème} ville du Japon) pour une durée de 15 ans.

GL events sera majoritaire dans la société d'exploitation. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement du Groupe sur la zone Asie-Pacifique et constitue un nouveau point d'ancrage pour le déploiement des autres métiers du Groupe, notamment dans le cadre du calendrier des futurs grands événements sportifs internationaux (Rugby World Cup 2019, Jeux olympiques de Tokyo 2020).

NOTE 2 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2017. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations qui sont applicables au 1^{er} janvier 2017. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB.

Elles n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée de normes, amendements et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017.

L'application de la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers n'aura pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les effets de l'application des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats clients » ont fait l'objet d'une analyse. Les impacts ne seront pas significatifs pour les activités Exhibitions et Venues. Pour le pôle Live, seule la reconnaissance des revenus sur les contrats de type Jumbo events sera impactée. En effet, les prestations réalisées entre les phases clés de réalisation ne seront plus reconnues à l'avancement. Par ailleurs, ces projets se

décomposent également en plusieurs contrats conclus de manière séparée ou pas (aménagements et préparation des sites, montage des structures, installation du matériels audiovisuels, mise en place du mobiliers, démontage...) qui constituent des opérations distinctes et indépendantes.

A la clôture 2017, il n'existe pas d'évènement de type Jumbo events. En conséquence, l'application de la norme IFRS 15 n'aurait eu aucun impact significatif dans les comptes consolidés de l'exercice 2017.

En revanche, l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » aura un impact significatif sur la présentation des états financiers du fait des nombreux contrats de location simple portés par le Groupe (entrepôts, bureaux, véhicules de transport...). Cependant, la norme n'aura pas d'impact sur le calcul des covenants financiers. En effet, il est précisé dans les contrats d'emprunts que les calculs doivent être réalisés en fonction des normes en vigueur à la date de signature des contrats.

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'activation des impôts différés sur déficit (note 2.5.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler, ultérieurement différentes de la réalité.

2.4 MODALITÉS DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

– Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elles sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de

l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ;

- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacle ni contrainte. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, assistances, redevances, prestations de services...); ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité.

– Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint opération), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents. Dans le cas d'une

co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

– **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité. La mise en équivalence est une méthode qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en [note 3](#).

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du Groupe).

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opération de financement intra-groupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres en « Ecart de conversion ».

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du Groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Transactions avec les intérêts minoritaires

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Dans le cadre de prise de participations complémentaires sans changement de contrôle, les impacts sont comptabilisés par capitaux propres sans génération d'un goodwill complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode (intégration globale ou mise en équivalence), les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

2.5 MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le coût d'acquisition est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, où l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition d'une entreprise ou groupe d'entreprise sont constatés en charges de la période.

Lorsque l'accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprise à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la société à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « Titres mis en équivalence ». Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés

au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement, les frais de préouverture et les frais de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	3 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenues comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 10 ans

2.5.4 Matériels Locatifs

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements sont fondés sur les durées d'utilité suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoillages	5 à 15 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

2.5.5 Dépréciations d'actifs

– Règle de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modification d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (Catégorie limitée aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur

recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs testé est inférieur à sa valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée en «Autres produits et charges opérationnels».

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

– Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sociétés d'exploitation. Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau des Groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes, générant des flux de trésorerie largement indépendant de flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT sont ainsi regroupées sur la base des 3 métiers du Groupe : Live, Exhibitions, Venues. Cette approche est cohérente avec l'organisation interne, les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de la performance.

– Modalité de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupe d'UGT (Ecart d'acquisition, immobilisations corporelles & incorporelles, BFR) définis ci-avant correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupe d'UGT, déterminée à partir des flux de trésorerie futurs d'exploitation des sociétés d'exploitation basé sur les plans à moyen terme à cinq ans et avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur la projection à l'infini des flux normatifs générés par l'actifs considéré. Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Ce taux correspond au taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné. Ce taux inclus également une prime de risque.

Pour les UGT exploités dans le cadre de contrat de concession ou de location (Métier Venues du Groupe), le Groupe gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau de l'entretien / investissement pour maintenir ou accroître son activité).

En conséquence, le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu des prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité des sites considérés.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur

du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégations et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au Groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agréent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

2.5.8 Immobilisations financières

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en 4 catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme,
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le Groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances,
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en

juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieure à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils sont classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au coût moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité de Groupe.

Les encours et produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production.

Les stocks sont composés d'éléments destinés à l'installation et à l'aménagement de stands provisoires (structure Aluminium), ainsi que de revêtement au sol (planchers mécaniques).

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l'impôt différé résultant de différence temporelle.

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actifs et de passifs, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de changement est prise.

Les économies d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, dans la mesure où, ils pourront être imputés sur des profits taxables futurs.

Par ailleurs, il est tenu compte des durées de report et des règles de plafonnement d'utilisation des déficits propres à chaque pays. Les possibilités d'imputations sont appréciées en fonction des prévisions disponibles établies par la direction.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provisions non courantes. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Au sein du Groupe, son application concerne les options d'achat d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général entre deux et trois ans. Pour valoriser les plans d'options d'achat d'actions, le Groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le Groupe GL events d'instruments dérivés (swaps de taux) a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le Groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires. Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres, lorsque ce complément d'acquisition ne conduit pas à un changement de contrôle.

Les variations de la dette relative aux engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

GL events Live

La reconnaissance des revenus est réalisée de la manière suivante :

- Les revenus issus de la mise à disposition d'installations générales pour des événements de courte durée avec une redondance avérée sont reconnus en totalité lors de l'ouverture de la manifestation/événement.
- Les revenus issus des contrats de location sans terme particulier et des contrats de location longue durée sont appréhendés sur une base mensuelle.
- Les revenus issus des ventes des matériels locatifs immobilisés sont constatés lors de la livraison effective des biens au preneur. Les valeurs nettes comptables des biens cédés sont classées en charge d'exploitation.
- Les revenus issus des contrats « jumbos events » sont reconnus selon la méthode de l'avancement, en fonction de la consommation des coûts. Ces contrats nécessitent une phase de préparation significative en amont de la réalisation des événements (design, logistique, allocation des actifs). En cas d'identification de pertes à terminaison, une provision est constatée.

GL events Exhibitions

Les revenus des salons-expositions et des événements organisés par le Groupe sont enregistrés en totalité lors de l'ouverture de la manifestation au public.

GL events Venues

Les revenus sont appréhendés au premier jour de l'ouverture au public de la manifestation accueillie.

2.5.22 Traitement de la CVAE

Les contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

2.5.23 Traitement du CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est classé en charges de personnel.

2.5.24 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre pondéré moyen d'actions en circulation durant l'exercice,

sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions s'établit ainsi :

- 2015 = 22 216 940
- 2016 = 22 694 383
- 2017 = 23 100 685

2.5.25 Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscriptions existantes ou de tout autre instrument dilutif.

Pour les trois derniers exercices, le nombre d'actions dilués s'établit ainsi :

- 2015 = 22 769 837
- 2016 = 23 480 611
- 2017 = 23 471 161 (*)

(*) La dilution potentielle dans l'hypothèse d'un exercice total de l'ensemble des instruments financiers en cours représenterait 0.3% du capital au 31 décembre 2017.

2.5.26 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IAS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie nette à l'ouverture et Trésorerie nette à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, daily, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 **PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2017 sont les suivantes :

Sociétés	Date d'entrée ou de sortie
GL events Accounting	Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2017
Agence CCC	Intégration globale le 1 ^{er} février 2017
AVS Congrès LTEE	Intégration globale le 1 ^{er} février 2017
Medobjectif	Intégration globale le 1 ^{er} février 2017
GL events Live Chile	Intégration globale le 1 ^{er} avril 2017
Tarpulín Ingenieria de Proteccion SPA	Intégration globale le 1 ^{er} avril 2017
Tarpulín Montajes SPA	Intégration globale le 1 ^{er} avril 2017
Spaciotempo UK	Fusion le 1 ^{er} mai 2017 avec GL events UK
GL events Exhibitions Fuarcilik	Intégration globale le 1 ^{er} juin 2017
Light Events	Fusion le 1 ^{er} juin 2017 avec GL events Audiovisual
DBR Events	Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2017
Editiel	Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2017
Première Vision Digital	Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2017
Logistic Fair	Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2017
GL events Japan KK	Intégration globale le 1 ^{er} juillet 2017
GL events India PVT	Sortie le 1 ^{er} juillet 2017
Flow Holding	Intégration globale le 1 ^{er} octobre 2017
Flow Solutions Air & Power	Intégration globale le 1 ^{er} octobre 2017
Unique Structures Holding	Intégration globale le 1 ^{er} octobre 2017
Wicked Tents	Intégration globale le 1 ^{er} octobre 2017
Restaurant du Palais Brongniart	Mise en équivalence le 1 ^{er} octobre 2017
Aganto	Intégration globale le 1 ^{er} novembre 2017

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2017	2016	2017	2016	
Société mère							
GL events	Lyon	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Adecor	Chilly Mazarin	378 230 569	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Agence CCC ⁽¹⁾	Paris	433 592 813	100,00		100,00		IG
Alpha 1	Brignais	535 301 956	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	59,00	59,00	59,00	59,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles	Cournon d'Auvergne	449 077 767	100,00	100,00	59,00	59,00	IG
Bleu Royal	Paris	750 800 625	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Brelet	Nantes	857 803 084	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet Centre Europe	Strasbourg	437 742 059	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Continental Expo	Paris	490 659 737	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
DBR Events ⁽¹⁾	Boulogne Billancourt	478 689 185	99,50		99,50		IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Financière Jaulin	Chilly Mazarin	414 121 731	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fonction Meubles	Chilly Mazarin	378 230 676	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Accounting ⁽¹⁾	Brignais	824 808 489	100,00		100,00		IG
GL events Audiovisual ⁽⁵⁾	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Campus	Lyon	509 647 251	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Equestrian Sport ⁽⁶⁾	Brignais	453 100 562	89,16	100,00	89,16	100,00	IG
GL events Exhibitions	Chassieu	380 552 976	99,50	99,50	99,50	99,50	IG
GL events Live	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Sport ⁽⁵⁾	Lyon	450 511 209	89,16	74,06	89,16	74,06	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues	Lyon	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Jaulin	Chilly Mazarin	335 187 605	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Light Events ⁽³⁾	Chilly Mazarin	484 963 046		100,00		100,00	IG
Live ! by GL events	Paris	780 153 862	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Lou Rugby ⁽⁵⁾	Lyon	432 723 559	83,44	69,31	83,44	69,31	IG
Medobjectif ⁽¹⁾	Paris	529 065 864	100,00		100,00		IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision	Lyon	403 131 956	48,76	48,76	48,76	48,76	IG
Première Vision Digital ⁽¹⁾	Lyon	828 722 629	48,76		48,76		IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
PV Corporate	Lyon	807 946 181	48,76	48,76	48,76	48,76	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Restaurant du Palais Brongniart ⁽¹⁾	Lyon	831 478 623	49,00		49,00		ME
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Metz métropole	Metz	790 342 497	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis	Toulouse	444 836 092	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Valenciennes	Anzin	817 786 460	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de l'Acropolis de Nice	Nice	493 387 997	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais Brongniart	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Brignais	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Parc des Expositions de Troyes ⁽⁷⁾	Troyes	510 029 648	100,00	98,50	100,00	98,50	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Strasbourg Evenements	Strasbourg	384 911 129	46,36	46,36	46,36	46,36	IG
Toulouse Evenements	Toulouse	752 926 923	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	92,02	92,02	92,02	92,02	IG
Vachon	Gonesse	343 001 772	85,00	85,00	85,00	85,00	IG

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	% de contrôle		% d'intérêt		
		2017	2016	2017	2016	
Filiales étrangères consolidées						
Adors	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Aedita Latina	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Aganto ⁽¹⁾	Newbury	100,00		100,00		IG
Ankara Uluslararası Kongre	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
AVS Congrès LTEE ⁽¹⁾	Port Louis	100,00		100,00		IG
Cabestan	Monaco	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Diagonal Food	Barcelone	92,00	92,00	92,00	92,00	IG
Editiel ⁽¹⁾	Port Louis	100,00		100,00		IG
GL Events LE (ex Fagga Promocao)	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Flow Holding ⁽¹⁾	Abu Dhabi	70,00		70,00		IG
Flow Solutions Air & Power ⁽¹⁾	Abu Dhabi	70,00		70,00		IG
Food Service y Hosteleria	Mexico	52,00	52,00	52,00	52,00	IG
Frame	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Algérie	Alger	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brazil Participacoes	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Chili	Santiago de Chile	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Empredimentos Imobiliario	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	93,10	93,10	93,10	93,10	IG
GL events Exhibitions Fuarçilik ⁽¹⁾	Ankara	100,00		100,00		IG
GL events Exponet	Sydney	50,00	50,00	50,00	50,00	IG
GL events Field&Lawn	Edimbourg	82,50	82,50	82,50	82,50	IG
GL events Food Turquie	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Fuarçilk	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Italie	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Japan Kabushiki Kaisha ⁽¹⁾	Tokyo	100,00		100,00		IG
GL events Live Chile ⁽¹⁾	Las Condes	100,00		100,00		IG
GL events Macau	Macau	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
GL events Maroc	Casablanca	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Production LLC	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events PVT ⁽²⁾	New Delhi		100,00		100,00	IG
GL events South Africa	Johannesburg	69,39	69,39	69,39	69,39	IG
GL events Turquie	Istanbul	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
GL events UK (Ex Owen Brown) ⁽⁴⁾	Derby	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events USA	New-York	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Vostok	Moscou	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Middle East Tent & Trading	Dubaï Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Grand hôtel Mercure	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hungexpo	Budapest	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Istanbul Fuarçilik	Istanbul	24,50	24,50	24,50	24,50	ME
Logistics Fair ⁽¹⁾	Bruxelles	100,00		100,00		IG
LPR	Londrina	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Maf Servizi	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
New Affinity	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere	Padoue	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Perfexpo	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Premiere Vision Inc	New-York	48,76	48,76	48,76	48,76	IG
São Paulo Expo (Ex GL events Immigrantes)	São Paulo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Serenas	Ankara	76,00	76,00	76,00	76,00	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo UK ⁽⁴⁾	Uttoxeter		100,00		100,00	IG
Tarpulin Ingenieria de Proteccion SPA ⁽¹⁾	Santiago de Chile	63,20		63,20		IG
Tarpulin Montajes SPA ⁽¹⁾	Santiago de Chile	63,20		63,20		IG
Top Gourmet	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Traiteur Loriers Luxembourg	Bruxelles	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
Unique Structure Holding ⁽¹⁾	Abu Dhabi	70,00		70,00		IG
Wicked Tents ⁽¹⁾	Abu Dhabi	70,00		70,00		IG
World Forum	La Haye	100,00	100,00	100,00	100,00	IG

(1) Entrée de périmètre en 2017 - (2) Sortie de périmètre en 2017 - (3) La société Light Events a été fusionnée avec la société GL events Audiovisual le 1^{er} juin 2017 - (4) La société Spaciotempo UK a été fusionnée avec la société GL events UK le 7^{er} mai 2017 - (5) Les participations dans les sociétés GL events Sport (ex Lou Rugby Groupe) et Lou Rugby ont été portées à 89,16% et 83,44% - (6) La participation dans la société GL events Equestrian (ex Sté exploit. Château de Saint Priest) a été portée à 89,16% - (7) La participation dans la société d'exploitation du Parc des Expositions de Troyes a été portée à 100,00% - ME : Mise en équivalence - IG : Intégration globale

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Pour apporter des solutions clés en main depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime un grand nombre de salons propriétaires, sur différents secteurs (agroalimentaire, culture, textile...)

GL events Venues gère un réseau de sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés dans de grandes villes en France et à l'international.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16	Variation 2017 / 2016	
GL events Live	471 906	500 459	(28 552)	-5,7%
% de CA Total	49,5%	52,5%		
GL events Exhibitions	165 248	144 959	20 290	14,0%
% de CA Total	17,3%	15,2%		
GL events Venues	316 685	307 593	9 092	3,0%
% de CA Total	33,2%	32,3%		
Chiffre d'affaires	953 840	953 010	830	0,1%

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
GL events Live	25 588	32 921
GL events Exhibitions	20 194	13 543
GL events Venues	39 235	32 852
Résultat opérationnel courant	85 018	79 316

INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
GL events Live	50 907	35 069
GL events Exhibitions	10 144	450
GL events Venues	13 547	95 919
Investissements nets	74 599	131 438

DOTATIONS ET REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
GL events Live	(22 976)	(29 112)
GL events Exhibitions	(773)	(294)
GL events Venues	(19 685)	(20 047)
Amortissements et provisions	(43 434)	(49 453)

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a réalisé 56% de son activité en France (51% en 2016) et 8% au Brésil (12% en 2016).

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem	31/12/16
Ecarts d'acquisition Live	173 609		(226)	1 541	5 313	180 236
Ecarts d'acquisition Exhibitions	218 877		(3 000)	1 214	1 452	218 544
Ecarts d'acquisition Venues	66 218			343		66 561
Ecarts d'acquisition	458 705	0	(3 226)	3 098	6 766	465 343
Autres immo. incorporelles	79 148	12 193	(715)	8 649	3 641	102 917
Amortissements et dépréciations	(38 127)	(5 894)	609	(1 399)	1 177	(43 634)
Autres immo. incorporelles	41 021	6 299	(106)	7 250	4 818	59 283
Immobilisations incorporelles	499 726	6 299	(3 332)	10 349	11 584	524 625

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Dim ou dépré	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassem	31/12/17
Ecarts d'acquisition Live	180 236	580	(157)	(4 666)	15 776	191 770
Ecarts d'acquisition Exhibitions	218 544	8 277	(600)	(905)	1 447	226 763
Ecarts d'acquisition Venues	66 561		(120)	(33)	(0)	66 408
Ecarts d'acquisition	465 343	8 857	(877)	(5 603)	17 222	484 942
Autres immo. incorporelles	102 917	3 050	(1 953)	(6 942)	1 667	98 739
Amortissements et dépréciations	(43 634)	(5 762)	1 960	1 258	(210)	(46 389)
Autres immo. incorporelles	59 283	(2 712)	7	(5 684)	1 456	52 350
Immobilisations incorporelles	524 625	6 145	(869)	(11 287)	18 678	537 292

L'analyse des écarts de première consolidation de l'acquisition de l'exercice n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

L'augmentation des écarts d'acquisition du pôle Exhibitions correspond principalement aux acquisitions du salon Midest et de la société DBR Events. Les mouvements de périmètre des écarts d'acquisition du pôle Live proviennent de l'entrée des sociétés Tarpulin (Chili), Aganto (Angleterre), Wicked & Flow (Dubai) et du groupe Medobjectif (France). Conformément à la norme, les compléments de prix ont été intégrés au coût d'acquisition, s'ils sont probables et mesurables de manière fiable.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la méthode appliquée est celle des discounted cash-flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	31/12/17	31/12/16
Taux d'actualisation (WACC) – Live	7,81%	8,21%
Taux d'actualisation (WACC) - Exhibitions	7,77%	7,73%
Taux d'actualisation (WACC) - Venues	7,77%	7,73%

Hypothèse croissance	31/12/17	31/12/16
France	2,00%	2,00%
Afrique du Sud	4,00%	4,00%
Bésil	4,00%	4,00%
Chine	2,00%	2,00%
Middle East	2,50%	2,50%
Russie	2,00%	2,00%
Turquie	5,00%	5,00%
Autres pays	2,00%	2,00%
Hypothèse croissance en valeur terminale	2,00%	2,00%

Le coefficient beta retenu est de 92% pour l'activité de GL events Live et de 102% pour l'activité GL events Exhibitions et pour l'activité GL events Venues.

Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur des actifs testés. Pour

l'ensemble des UGT, des tests de sensibilités ont été effectués. Une variation combinée des données actuarielles (baisse du taux de croissance à l'infini (-0,5%), augmentation du taux de WACC (+0,8%)) et des données opérationnelles (baisse du taux d'EBIT (-5%)) ne fait pas apparaître de besoin de dépréciation.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclasemt	31/12/16
Terrains	3		(0)		225	227
Constructions	173 278	111 356	(10 793)	40 494	15 188	329 524
Total brut	173 281	111 356	(10 793)	40 494	15 413	329 752
Amortissements et dépréciations	(15 637)	(10 158)	405	(1 269)	(3 587)	(30 246)
Terrains et Constructions	157 644	101 199	(10 388)	39 225	11 826	299 506

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclasemt	31/12/17
Terrains	227		(225)		0	3
Constructions	329 524	28 040	(3 344)	(34 551)	(10)	319 659
Total brut	329 752	28 040	(3 569)	(34 551)	(10)	319 661
Amortissements et dépréciations	(30 246)	(12 492)	3 788	2 113	1 623	(35 214)
Terrains et Constructions	299 506	15 547	219	(32 438)	1 613	284 448

Les actifs brésiliens représentent 203 M€ au 31 décembre 2017 vs 241 M€ au 31 décembre 2016.

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31/12/15	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/16
Installations, matériel et outillage	35 617	4 109	(1 999)	100	1 254	39 080
Autres immob. corporelles	84 212	3 931	(3 941)	572	1 406	86 180
Immob. corporelles en cours	768	2 400	(151)	(0)	(730)	2 288
Matériels locatifs	240 337	31 092	(10 125)	(3 614)	(229)	257 460
Total brut	360 934	41 532	(16 215)	(2 943)	1 701	385 008
Installations, matériel et outillage	(26 187)	(4 796)	2 294	(38)	8	(28 719)
Autres immob. Corporelles	(58 723)	(8 331)	3 019	(164)	(445)	(64 643)
Matériels locatifs	(155 992)	(22 980)	7 652	3 482	(34)	(167 872)
Total amortissements et dépréciations	(240 903)	(36 107)	12 965	3 281	(471)	(261 234)
Immobilisations corporelles	120 031	5 425	(3 250)	338	1 229	123 774

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/17
Installations, matériel et outillage	39 080	4 336	(4 144)	(682)	2 095	40 685
Autres immob. corporelles	86 180	6 076	(2 246)	(962)	1 567	90 614
Immob. corporelles en cours	2 288	2 749	(1 710)	(10)	(14)	3 304
Matériels locatifs	257 460	28 844	(20 959)	(6 501)	24 707	283 550
Total brut	385 008	42 005	(29 059)	(8 156)	28 355	418 154
Installations, matériel et outillage	(28 719)	(629)	4 055	699	298	(24 296)
Autres immob. Corporelles	(64 643)	(6 372)	2 416	545	(1 041)	(69 096)
Matériels locatifs	(167 872)	(25 105)	16 430	2 982	(7 134)	(180 697)
Total amortissements et dépréciations	(261 234)	(32 106)	22 901	4 226	(7 878)	(274 089)
Immobilisations corporelles	123 774	9 899	(6 158)	(3 929)	20 477	144 064

L'augmentation du poste constructions concerne principalement les travaux de rénovation et de construction du Matmut stadium (Lyon). Les autres immobilisations corporelles intègrent essentiellement des agencements, du mobilier, du matériel de transport, et des équipements informatiques.

Les principales variations sur les matériels locatifs proviennent des renouvellements et se localisent pour l'essentiel en France. Les mouvements de périmètre sur ces actifs correspondent à l'intégration des sociétés Aganto, Tarpulin, Wicked & Flow.

5.3 ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/17
Titres disponibles à la vente	42 302	1 407	(1 139)	(52)	(3 489)	39 029
Prêts et créances	28 989	661	(6 233)	(38)	3 444	26 823
Dépréciation	(2 032)	(311)	54		550	(1 739)
Actifs financiers	69 259	1 756	(7 318)	(90)	505	64 113

5.4 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Valeur des titres à l'ouverture	172	1 690
Mouvements de périmètre	492	(553)
Dividende	(53)	(61)
Ecart de conversion	(29)	(18)
Résultat des entreprises associées	(299)	(885)
Participations dans les entreprises associées	284	172

Les éléments financiers 2017 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	Istanbul Fuarcilik	Restaurant du Palais Brongniart
Actif immobilisé	-	353
Actif courant	636	-
Total Actif	636	353
Capitaux propres	462	353
Passif	173	-
Total Passif	636	353
Chiffre d'Affaires	2 277	-
Résultat net	83	-
Quote-part de résultat des entreprises associées	21	-

5.5 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Consommables	7 050	7 687
En cours de production	10 581	11 697
Stocks marchandises	25 964	32 740
Total brut	43 595	52 124
Dépréciations	(7 969)	(7 692)
Stocks et en-cours	35 626	44 432

5.6 CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Clients	170 448	160 760
Factures à établir	38 285	34 638
Dépréciations	(13 017)	(13 057)
Créances clients	195 715	182 341

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an et l'antériorité se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieure à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	115 108	12 958	29 365	157 431

5.7 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Avances et acomptes	29 736	24 281
Créances sociales	3 691	3 472
Créances fiscales	82 029	64 153
Comptes courants sociétés non consolidées	4 983	5 186
Autres créances opérationnelles et diverses	22 638	21 391
Charges constatées d'avance	23 629	32 236
Dépréciation des comptes courants	(2 226)	(3 325)
Dépréciation des autres créances	(226)	(226)
Autres créances	164 254	147 167

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/16	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/17
Impôts différés actifs	25 116	(640)	(591)	(4)	23 881
Impôts différés passifs	(6 956)	793	8	(4 132)	(10 287)
Impôts différés actifs (passifs) nets	18 159	153	(584)	(4 135)	13 594

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/16	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/17
Autres décalages d'amortissement	(2 511)	-	8	(234)	(2 738)
Déficits reportables	17 164	-	(1 171)	(2 292)	13 702
Provisions	(1 457)	(636)	586	(1 827)	(3 334)
Indemnités de départ en retraite	3 505	(4)	(6)	108	3 602
Organic et effort construction	331	-	-	(40)	291
Participation des salariés	1 098	-	-	138	1 237
Amortissements dérogatoires	549	(15)	-	(611)	(77)
Autres	(520)	807	-	623	910
Total	18 159	153	(584)	(4 135)	13 594

Le montant global des déficits reportables du Groupe non pris en compte dans le calcul des impôts différés est de 46 605 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 13 307 milliers d'euros. Conformément à la norme

IAS 12, l'activation des déficits est rendue possible par les bénéfices attendus sur les exercices à venir. Les déficits sont activés sur un horizon de temps indéfini lorsque la durée d'utilisation des déficits ne connaît pas de prescription.

L'activation des déficits se ventile par zone géographique principalement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Créance impôt différé		Modalités de consommation
	31/12/17	31/12/16	
Brésil	6 036	5 806	Reportable sans limitation de durée
France	7 301	2 571	Reportable sans limitation de durée
Hongrie	351	1 378	Reportable sans limitation de durée
Italie	2 466	4 434	Reportable sans limitation de durée
Turquie	913	1 220	Reportable sur 5 ans
Royaume Uni	898	622	Reportable sans limitation de durée

5.9 ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Valeurs mobilières de placement	28 724	36 548
Disponibilités	177 594	166 751
Trésorerie active	206 319	203 298
Concours bancaires courants	(11 380)	(30 228)
Trésorerie nette	194 938	173 070

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2017 est de 28,7 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou compte à terme.

5.10 CAPITAUX PROPRES

5.10.1 Capital

Capital social

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B. Au 31 décembre 2017, le capital social était fixé à 93 610 844 €, divisé en 23 402 711 actions de 4 €.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2016 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 29 juin 2018.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de GL events est réparti comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Cumul Pacte d'actionnaires - % Capital	Cumul Pacte d'actionnaires - % Droit de vote
Polygone SA *	12 431 123	53,12%	64,41%	68,51%	79,56%
Sofina *	3 603 029	15,40%	15,15%		
Public	7 368 559	31,49%	20,44%		
Nombre d'actions total	23 402 711	100,00%	100,00%		

*pacte d'actionnaires

La société de droit belge Sofina SA a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 19 juin 2017, le seuil de 15% du capital et le 20 juin, le seuil de 15% des droits de vote de la société GL events.

Le concert composé de MM. Olivier Ginon et Olivier Roux

et la société Polygone qu'ils contrôlent, la société Le Grand Rey et la société de droit belge Sofina a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 mars 2017, le seuil de 2/3 du capital de la société GL events.

5.10.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature. Sur 2017, le poste « Primes et Réserves » évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Primes et Réserves à l'ouverture	308 820	281 335
Augmentation de capital		8 222
Affectation du résultat	31 863	30 804
Dividendes	(15 097)	(13 416)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	1 795	1 223
Quote-part d'actif apportée par les minoritaires	3 132	(451)
Amendement IAS 19	16	(317)
Annulation des titres auto-contrôle	514	(97)
Coût des options de souscription d'actions	(2 517)	1 812
Autres variations	(142)	(294)
Primes et Réserves à la clôture	328 384	308 820

5.10.3 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de (80 430) milliers d'euros.

5.10.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 avril 2017, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2017 :

(nombre d'actions)	31/12/16	Acquisitions	Cessions	31/12/17
Actions propres	321 439	175 755	(215 060)	282 134
Contrat de liquidité	7 365	301 052	(288 525)	19 892

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat

se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2017. Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 302 026.

5.10.5 Plans d'actions gratuites & plans d'options de souscription

Plan d'actions gratuites

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques	Attributions devenues définitives en 2017	Attributions restantes à exercer
Plan n°10 du 28.02.2014	150 575	01.03.2017	5 575	145 000	-
Plan n°12 du 30.01.2015	2 000	01.02.2017	-	2 000	-
Plan n°13 du 30.01.2015	112 975	29.01.2018	4 375	-	108 600
Plan n°14 du 30.01.2015	21 180	01.02.2017	4 820	16 360	-
Plan n°15 du 03.03.2016	10 000	01.03.2019	-	-	10 000
Plan n°16 du 03.03.2016	19 840	01.03.2018	1 490	-	18 350
Plan n°17 du 09.12.2016	10 000	10.12.2018	-	-	10 000
Plan n°18 du 09.12.2016	20 110	10.12.2018	-	-	20 110
Plan n°19 du 09.12.2016	20 000	10.12.2019	-	-	20 000
Plan n°20 du 09.12.2016	84 775	10.12.2019	11 500	-	73 275
Plan n°21 du 05.07.2017	5 000	04.07.2019	-	-	5 000
Plan n°22 du 08.12.2017	4 000	07.12.2018	-	-	4 000

Plan d'options de souscription

Date d'ouverture du plan	Nombre d'actions attribuées	Prix d'exercice	Période d'acquisition des droits	Nombre d'options exercées en 2017	Nombre d'options devenues caduques	Nombre d'options restant à exercer
Plan n°13 du 02.03.2012	83 550	15,71	02.03.2015 - 01.03.2017	47 150	36 400	-
Plan n°14 du 01.03.2013	84 700	17,17	01.03.2016 - 28.02.2018	4 000	12 250	68 450

5.11 PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du Groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 1,44% pour le taux OAT TEC 25 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,

- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation,
- Taux de charges sociales patronales de 40%.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âge du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16	Rubrique concernée
A l'ouverture	11 962	10 855	
Coût des services rendus – Prestations services aux salariés	230	365	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	230	365	
Gains ou pertes actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses.	(95)	492	
Mouvements de périmètre & reclassements	82	249	
Provision indemnités de fin de carrière	12 179	11 962	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Sepel, Toulouse Evenements, GL events Live et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 352 milliers d'euros au 31 décembre

2017 et de 1 490 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Une variation de +/- 1 point du taux d'actualisation entraînerait une variation de la provision de l'ordre de +/- 1 millions d'euros, comptabilisée en capitaux propres.

5.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/16	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/17
			montant utilisé	montant non utilisé			
Provisions pour risque social	2 589	558	(2 485)		(80)	983	1 565
Autres provisions ⁽¹⁾	16 274	1 434	(1 691)		(25)	(103)	15 890
Provisions courantes	18 864	1 992	(4 176)	0	(105)	880	17 455

(1) Une provision de 15,7 millions d'euros pour risque pays a été constituée en 2011, suite à la suspension, par le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Delhi des paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 en Inde.

La provision initiale a été utilisée à hauteur de 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2017. A la clôture cette provision s'élève à 11,3 millions d'euros.

5.13 DETTES FINANCIÈRES

5.13.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/17
Dettes à M et L.T	555 740	227 205	(154 638)	(595)	4 058	631 769
Instruments financiers	5 040		(1 456)			3 585
Autres dettes financières	4 013		(563)	(182)	1 074	4 342
Endettement financier ⁽¹⁾	564 793	227 205	(156 657)	(777)	5 131	639 696
Trésorerie passive	30 228	(19 334)		(1 563)	2 049	11 380
Total dettes financières	595 022	207 871	(156 657)	(2 340)	7 180	651 076
Valeurs mobilières de placement	(36 547)	7 669	(8)	712	(550)	(28 724)
Disponibilités	(166 751)	(9 879)		2 528	(3 493)	(177 594)
Trésorerie active	(203 298)	(2 210)	(8)	3 241	(4 043)	(206 319)
Endettement net	391 724	205 661	(156 665)	901	3 137	444 758

(1) dont au 31 décembre 2017 :
 Endettement financier à L&MT non courant 525 662
 Endettement financier à L&MT courant 114 034

La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Au 31 décembre 2017, elle s'élève à 194 938 K€ contre 173 070 K€ au 31 décembre 2016.

Les variations des dettes à moyen et long-terme s'expliquent notamment par le financement des croissances externes (Aganto, Wicked & Flow, Tarpulin, Groupe CCC) ainsi que par les travaux de rénovation et de construction du Matmut Stadium.

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/17	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	631 769	108 829	389 939	133 001
Instruments financiers dérivés	3 585	863	2 722	
Autres dettes financières	4 342	4 342		
Concours bancaires courants	11 380	11 380		
Dettes financières	651 076	125 414	392 661	133 001

5.13.2 ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones €uro	524 966	113 116	(157 981)	480 100
Dollar US		7	(2 457)	(2 450)
Dollar Australien			(3 637)	(3 637)
Dhirams Emirat Arabes Unis		1 063	(563)	500
Livre Sterling		1 190	(11 056)	(9 867)
Forint Hongrois			(13 134)	(13 134)
Hong Kong dollar			(2 758)	(2 758)
Yuan Renminbi Chinois			(1 134)	(1 134)
Dinar Algérien			(354)	(354)
Livre Turque		4 032	(2 029)	2 003
Rand Sud-Africain			(113)	(113)
Roupie Indienne			(44)	(44)
Rouble			(746)	(746)
Peso Chilien		4 543	(449)	4 094
Dhiram Marocain			(6)	(6)
Peso Mexicain			(12)	(12)
Roupie Mauricienne			(466)	(466)
Yen Japonais			(43)	(43)
Real Brésilien	696	1 464	(9 336)	(7 176)
Total autres zones	696	12 298	(48 337)	(35 343)
Endettement net	525 662	125 414	(206 319)	444 758

5.14 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Comptes courants	7 768	4 858
Dividendes à verser		55
Dettes diverses	35 219	48 370
Produits constatés d'avance	130 301	134 752
Autres dettes	173 289	188 035

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

5.15 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Variation de stocks	8 223	(7 646)
Variation des créances (clients & autres)	551	83 897
Variation des dettes fournisseurs	(26 710)	11 426
Variation des autres postes	4 191	(19 978)
Variation du besoin en fonds de roulement	(13 745)	67 699

5.16 TABLEAU DE PASSAGE VARIATION BILAN / VARIATION TABLEAU FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Bilan - Fond de roulement ouverture	168 218	83 315
Bilan - Fond de roulement clôture	139 399	168 218
Variation fonds de roulement bilan	(28 819)	84 903
Ecart de conversion	3 872	(6 310)
Variation de périmètre	11 838	(13 426)
Autres	(636)	2 532
Variation du besoin en fonds de roulement	(13 745)	67 699

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Dotations - Tableau de Flux de trésorerie	(43 434)	(49 453)
Impact de la variation nette des actifs	(3 293)	(1 691)
Autres provisions	(3 513)	520
Dotations et Reprises opérationnelles	(50 241)	(50 624)

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Achats consommés	(54 756)	(65 832)
Sous-traitance et personnel extérieur	(276 045)	(256 575)
Location de matériels et loyers immobiliers	(82 604)	(95 619)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(35 934)	(45 182)
Autres achats et charges externes	(120 161)	(116 227)
Achats consommés et autres charges externes	(569 500)	(579 434)

6.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions se détaillent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(23 806)	(21 547)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(19 618)	(22 980)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 749)	(3 139)
Dotations et reprises aux provisions sur autres actifs circulants	(4 068)	(2 958)
Dotations aux amortissements et provisions	(50 241)	(50 624)

6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels courants se décomposent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Subventions d'exploitation	2 227	2 185
Autres produits et charges	(2 099)	(3 527)
Autres produits et charges opérationnels courants	128	(1 342)

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent des coûts de restructuration et des indemnités perçues dans le cadre d'un litige.

6.5 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Charges IFRS 2	(1 702)	(1 830)
Salaires, participation et charges sociales	(231 698)	(224 439)
Charges de personnel	(233 400)	(226 268)

6.6 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits de placements financiers	1 115	5 047
Intérêts	(19 462)	(24 298)
Coût de l'endettement net	(18 347)	(19 251)
Autres Produits financiers de participation	2 086	627
Gains et pertes de change	(294)	(291)
Dotations et reprises de provisions	(392)	1 753
Autres produits et charges financiers	1 400	2 089
Résultat financier	(16 947)	(17 162)

6.7 CHARGE D'IMPÔT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôts exigibles sur les bénéfices	(17 323)	(25 065)
Impôts différés	(4 135)	2 369
Impôt sur les bénéfices	(21 457)	(22 697)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Résultat avant impôt	67 495	59 921
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	(22 496)	(19 972)
Effet des différences permanentes	4 720	3 186
Stocks options	0	(4)
Différences de taux d'impôt	1 663	1 040
Contribution sociale 3,30%	(258)	(348)
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(5 086)	(6 599)
Impôt sur les bénéfices	(21 457)	(22 697)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif du Groupe se répartit comme suit au 31 décembre :

Répartition par métier	31/12/17	31/12/16
Corporate	170	128
GL events Live	2 764	2 508
GL events Exhibitions	383	399
GL events Venues	981	899
Total	4 298	3 934

Ventilation par catégorie	31/12/17	31/12/16
Dirigeants	104	87
Cadres	1 354	1 270
Agents de maîtrise	1 035	865
Employés	1 104	1 115
Ouvriers	701	597
Total	4 298	3 934

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)

Engagements donnés

Cautions garanties crédit CT	néant
Cautions garanties crédit MT	néant
Cautions solidaires, garanties divers	néant

Engagements reçus

Cautions solidaires, garanties divers	néant
---------------------------------------	-------

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du Groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe.

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS, LOYERS IMMOBILIERS ET LOYERS DE CRÉDIT-BAIL POUR LA PART NON RÉSILIALE DES BAUX

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Parcs d'exposition et centres de congrès	35 755	125 644	210 496
Location immobilière	18 771	43 765	44 205
Location en crédit-bail	2 387	1 388	

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir le versement de loyers variables fonction généralement du résultat avant impôt.

8.3 DETTES ET CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

(en milliers d'euros)	Dettes garanties	Nature de la garantie
Dettes auprès d'établissements de crédit	2 000	Gage de comptes d'instruments financiers
Garanties bancaires	682	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	35 817	17 261	76 233

Au 31 décembre 2017, les engagements concernent principalement :

- **Eurexpo** : les extensions et constructions (nouveau hall, parking) pour un montant de 40 M€ et des travaux de rénovation (20 M€) à réaliser sur la durée du bail (30 ans). A fin décembre 2017, les engagements résiduels s'élèvent à 58 M€.
- **Stade de Gerland** : dans le cadre de la signature du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) ; la filiale LOU Rugby s'est engagée à réaliser des investissements à hauteur de 66 M€ sur la durée du contrat (60 ans). A fin décembre 2017, l'engagement résiduel s'élève à 45 M€.

8.5 ENGAGEMENTS LIÉS AUX RACHATS DE SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2017, il n'existe aucun engagement lié au rachat de société.

NOTE 9 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au

Groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Madame Anne-Sophie GINON étant directrice générale et Erick ROSTAGNAT Directeur Général Délégué de cette société. Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2017 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges) En k€
Prestation de direction générale ⁽¹⁾	(3 052)
Prestations et frais de missions, déplacements et assurances	(188)
Achats de droits à construire	8 820
Loyers et taxes foncières ⁽²⁾	(18 331)
Solde au 31/12/17 En k€	
Dépôts de garantie ⁽³⁾	18 769
Client	120
Fournisseur	(4 048)
Compte courant	(7 566)

(1) la prestation de direction générale comprend les rémunérations de messieurs GINON et ROUX, les charges patronales associées et les frais de déplacement liés à leurs missions. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

(2) les loyers concernent 14 sites opérationnels, dont le parc des expositions de Turin que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminé à des conditions de marché, à partir d'expertises indépendantes, basées sur des rendements locatifs ou des prix au m² pour des biens comparables.

(3) Les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer TTC.

Les rémunérations 2017 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Olivier GINON ⁽¹⁾	Olivier ROUX ⁽¹⁾	Olivier FERRATON ⁽²⁾	Erick ROSTAGNAT ⁽³⁾
Fixe	332	302	297	65
Variable			120	60
Avantage nature	7	9	29	3
Total rémunérations	339	311	446	127
Valorisation des actions gratuites de performances attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Total options & actions de performances	0	0	0	0
Total	339	311	446	127

(1) Rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) [page 190](#).

(2) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

(3) La société « Rives Consulting », dont le Président est M. Erick Rostagnat, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 120 000 € au titre de l'exercice 2017.

NOTE 10 NOTE SUR LES RISQUES

La revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe GL events est présentée dans le rapport de gestion en [page 71](#).

NOTE 11 AUTRES INFORMATIONS

En décembre 2016, la société LOU Rugby SASP avait procédé à une cession de créance (11,3 M€). Celle-ci avait une échéance au mois de janvier 2017. Les coûts liés à ce financement s'élèvent à 0,1 M€. Les critères relatifs à la décomptabilisation de cet actif ont fait l'objet d'une analyse au regard de la norme IFRS 7. L'opération correspond à une cession sans recours avec transfert effectif du risque de crédit et du risque de retard de paiement. Enfin, les recours de l'établissement envers la filiale du Groupe GL sont extrêmement limités. En conséquence, cet actif avait été décomptabilisé dans les comptes présentés du 31 décembre 2016.

Italie – Padova

Rappel :

Le Groupe a été victime d'actes graves de concurrence déloyale/parasitisme, de vol de salon et de détournement de données commerciales, au préjudice de sa filiale Padova Fiere.

Afin de protéger son activité en faisant cesser ces agissements, mais également pour recevoir l'indemnisation de ses préjudices, le Groupe a engagé des procédures

judiciaires à l'encontre de i) la société à capitaux publiques (VeronaFiere) qui exploite le parc concurrent de la ville de Verone, ii) d'anciens salariés du Groupe intervenant désormais au profit de ce parc concurrent.

Evolution :

Le Groupe a signé un accord mettant fin aux litiges l'opposant à la société Verona Fiere. Sa filiale a été indemnisée du préjudice. Par ailleurs, un accord de coopération commerciale pour les exercices à venir a été défini. En revanche, les procédures à l'encontre des anciens salariés du Groupe se poursuivent devant la justice italienne.

Créances Brésil

Le Groupe a entamé des procédures judiciaires pour obtenir le paiement du solde des prestations réalisées dans le cadre des JO de Rio en 2016 (créances de 13 M€).

Les premières décisions prises par le Président du Tribunal sont favorables au Groupe. La saisie des comptes bancaires du Comité d'Organisation des Jeux de Rio a été ordonnée. Les sommes saisies à fin mars 2018 s'élèvent à 3 MR\$.

NOTE 12

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Audit								
— Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
· Emetteur	130 000	125 000	15%	17%	92 150	91 200	28%	28%
· Filiales intégrées globalement	712 600	614 000	83%	83%	233 700	231 000	72%	72%
— Services autres que la certification des comptes								
· Emetteur	1 000							
· Filiales intégrées globalement	3 300	1 000	0%	0%				
Sous-total	846 900	740 000	99%	100%	325 850	322 200	100%	100%
Autres prestations	10 500		1%					
Sous-total	10 500	0	1%		0	0		
TOTAL	857 400	740 000	100%	100%	325 850	322 200	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société GL events,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été

les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VALORISATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

RISQUE IDENTIFIÉ

GL events poursuit son développement par une stratégie d'implantations lui permettant d'anticiper et de saisir les opportunités de marchés à venir. Cette stratégie de croissance a donné lieu à l'inscription d'écarts d'acquisitions significatifs. Au 31 décembre 2017, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 485 M€ et représente 29 % du bilan consolidé du groupe.

La valeur de ces actifs est testée par la Direction, lors de chaque clôture, ou plus fréquemment, dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont réalisés au niveau des groupes d'Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux trois métiers du Groupe. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la direction de GL events et notamment de la capacité des UGT à réaliser les flux de trésorerie futurs d'exploitation basés sur les plans à moyens terme à cinq ans, du taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, dans la mesure où la détermination de la valeur recouvrable nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe.

NOTRE RÉPONSE

Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ses actifs. Nous avons obtenu ces tests sur chacune des UGT. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons, pour tous les tests de dépréciation :

- Réconcilié avec les comptes consolidés la valeur comptable des actifs de chaque UGT testée ;
- Evalué la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration ;
- Examiné les modalités de mise en œuvre, la méthode d'évaluation des valeurs recouvrables et l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- Procédé à une analyse des tests établis par la direction par UGT, notamment par comparaison avec la performance de l'exercice ;
- Analysé les principales hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini), que nous avons confrontées aux valeurs retenues par les principaux analystes financiers ;
- Evalué l'incidence d'une variation du taux d'actualisation et des principales hypothèses opérationnelles au travers d'analyses de sensibilité.

Enfin, nous avons évalué le contenu des informations communiquées dans la note 5.1 des états financiers relatives aux écarts d'acquisition.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GL events par votre Assemblée Générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre Assemblée Générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza – Simoëns. Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza – Simoëns dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le

- risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
 - Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 24 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOËNS
Sébastien Belmont
Associé

MAZARS
Paul-Armel Junne Thierry Colin

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/17			31/12/16
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	17 078	1 203	15 875	16 138
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	7 057	3 610	3 447	3 912
Titres de participation	2.4 et 3.2	812 199	68 032	744 167	712 145
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	192 016	4 348	187 668	144 683
Autres immobilisations financières	3.2	13 496	200	13 296	12 509
Actif immobilisé		1 041 846	77 393	964 453	889 387
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	20 013		20 013	30 336
Autres créances	2.5 et 3.4	22 931	426	22 505	12 205
Actif circulant		42 944	426	42 518	42 541
Valeurs mobilières de placement	3.5	16 347	86	16 261	20 935
Disponibilités	3.5	59 899		59 899	63 436
Trésorerie		76 246	86	76 160	84 371
Comptes de régularisation	3.6	2 015		2 015	3 115
Total Actif		1 163 051	77 905	1 085 146	1 019 415

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	3.7	93 611	93 611
Prime d'émission	3.7	180 852	180 852
Réserve légale	3.7	9 361	9 062
Autres réserves	3.7	45 347	32 478
Résultat de l'exercice		3 546	28 266
Amortissements dérogatoires	3.7	990	1 746
Capitaux propres		333 707	346 015
Provisions pour risques et charges	2.7 et 3.8	2 960	3 897
Dettes financières	3.9	717 095	642 736
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	11 675	11 623
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	2 643	3 338
Autres dettes	2.5 et 3.10	17 054	11 801
Dettes circulantes		748 467	669 499
Comptes de régularisation		12	4
Total Passif		1 085 146	1 019 415

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	2.9	27 913	35 571
Autres produits d'exploitation		7	19
Reprises de provisions et transferts de charges		14	7
Produits d'exploitation	4.1	27 934	35 598
Charges externes		(24 233)	(28 227)
Impôts et taxes		(310)	(405)
Salaires et charges	5	(7 128)	(5 492)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 436)	(1 912)
Autres charges		(250)	(286)
Charges d'exploitation		(33 357)	(36 321)
Résultat d'exploitation		(5 423)	(724)
Produits financiers		28 901	76 719
Charges financières		(29 879)	(51 603)
Résultat financier	4.2	(978)	25 116
Résultat courant avant impôt		(6 401)	24 393
Produits exceptionnels		4 746	227 594
Charges exceptionnelles		(3 250)	(225 047)
Résultat exceptionnel	2.10 et 4.3	1 496	2 547
Impôts sur les bénéfices	2.13 et 4.4	8 451	1 327
Résultat net comptable		3 546	28 266

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	162
Note 2 Règles et méthodes comptables	162

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	165
Note 3.2 Immobilisations financières	165
Note 3.3 Créances clients et comptes rattachés	165
Note 3.4 Autres créances	165
Note 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	166
Note 3.6 Comptes de régularisation actif	166
Note 3.7 Tableau de variation des capitaux propres	166
Note 3.8 Provisions pour risques et charges	167
Note 3.9 Endettement financier net	167
Note 3.10 Echancier des emprunts et dettes	167
Note 3.11 Charges à payer et produits à recevoir	167

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 4.1 Produits d'exploitation	168
Note 4.2 Résultat financier	168
Note 4.3 Résultat exceptionnel	169
Note 4.4 Impôts sur les bénéfices	169

AUTRES INFORMATIONS

Note 5 Effectifs moyen	169
Note 6 Engagements hors bilan	170
Note 7 Identité de la société consolidante	170
Note 8 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	170
Note 9 Opérations avec les entreprises liées	170
Note 10 Tableau des filiales et participations	171
Note 11 Autres informations	172

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2017 DE GL EVENTS

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

En 2017, GL events a notamment souscrit à deux augmentations de capital de ses filiales : GL events Brasil Participacoes à hauteur de 22 M€ et GL events Sports pour 20 M€ (dont 25% libérés au 31 décembre 2017). Des dépréciations sur certains titres de participation et comptes courants ont été enregistrées pour un montant de 15 M€.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques. Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 2 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé. En cas de présence d'un indice de perte de valeur, une provision

est constituée d'un montant égal à la différence entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable. Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flow actualisés),
- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition ou en fonction de leur cours de bourse lorsqu'ils sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée :

- lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation,
- lorsque que le coût d'acquisition est supérieur à la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en décollant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CRÉANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers.

Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

En ce qui concerne les plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour charges est constituée en fonction de la durée d'acquisition. Une reprise de provision est comptabilisée lors de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

2.8 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en [note 6 \(page 170\)](#).

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events

Altitude

Brelet

Brelet Centre Europe

Chorus

Décorama

Fabric Expo

Financière Jaulin

Fonction Meubles

GL events Audiovisuel

GL events Cité centre de Congrès Lyon

GL events Exhibitions

GL events Venues

GL events Palais Brongniart

GL events Parc Expo Metz Métropole

GL events Live

GL Mobilier

Hall Expo

Jaulin

Menuiserie Expo

Mont Expo

Polygone Vert

Profil

Ranno Entreprise

SE Acropolis de Nice

SE. Centre Congrès Saint Etienne

SE. Centre Congrès Pierre Baudis

SE. Palais Mutualité

SE. Polydome Clermont-Ferrand

SE. Centre Congrès Amiens

SECIL

SEPE Parc Floral

Sign'Expo

Spaciotempo

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale est définitivement acquise à la société mère. Cependant en cas de sortie, cette économie est restituée à la filiale.

NOTE 3

INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/17
Logiciels informatiques	289				289
Fonds commercial	16 789				16 789
Amortissements	(940)	(263)			(1 203)
Immobilisations incorporelles nettes	16 138	(263)	-	-	15 875
Immobilisations corporelles brutes	6 866	191			7 057
Amortissements des immo corporelles	(2 954)	(656)			(3 610)
Immobilisations corporelles en-cours	-				-
Immobilisations corporelles nettes	3 912	(465)	-	-	3 447

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/17
Titres de participation	763 977	44 045			808 022
Dépréciation des titres de participation	(55 959)	(12 073)			(68 032)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4 127	50			4 177
Valeur nette des titres	712 145	32 022	-	-	744 167
Créances rattachées à des participations	146 031	45 985			192 016
Dépréciation des créances	(1 348)	(3 000)			(4 348)
Valeur nette des créances	144 683	42 985	-	-	187 668
Prêts	7 227				7 227
Autres titres	4 792	1 155	(289)		5 658
Dépôts et cautionnements	541	69			611
Dépréciations des autres immo.financières	(52)	(148)			(200)
Autres immobilisations financières	12 509	1 076	(289)	-	13 296
Total immo. financières nettes	869 337	76 083	(289)	-	945 131

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 10 (page 171).

3.3 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 20 millions d'euros. Le montant des créances à moins d'un an est de 8 millions d'euros et 12 millions d'euros à plus d'un an.

3.4 AUTRES CRÉANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Valeurs mobilières de placement	16 347	21 031
Provision	(86)	(96)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	16 261	20 935
Disponibilités	59 899	63 436
Total net	76 160	84 371

3.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Charges constatées d'avance	276	1 414
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	1 738	1 677
Ecart de conversion	1	24
Comptes de régularisation	2 015	3 115

3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2016	23 403	93 611	180 852	9 062	32 478	28 266	1 746	346 015
Affectation du résultat 2016				299	27 967	(28 266)		-
Distribution de dividendes					(15 098)			(15 098)
Résultat 2017						3 546		3 546
Augmentation capital								-
Amortissements dérogatoires							(756)	(756)
Capitaux propres au 31/12/2017	23 403	93 611	180 852	9 361	45 347	3 546	990	333 707

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	20/03/18	
Polygone S.A.	12 397 423	52,97 %
Sofina	3 603 029	15,40 %
Public	7 402 259	31,63 %
Nombre d'actions total	23 402 711	100 %

Au 31 décembre 2017, le capital social est fixé à 93 610 844 euros, divisé en 23 402 711 actions de 4 euros.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/16	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/17
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour pertes de change	22	1	(22)			1
Provision au titre des actions gratuites	3 874	1 941	(2 857)			2 959
Autres provisions	-					-
Total	3 897	1 942	(2 879)	-	-	2 960

3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/16	Augm.	Remb.	31/12/17
Emprunts à L. et M.T.	513 916	199 140	(135 024)	578 032
Concours banc. Courants	826	1 340		2 166
Intérêts courus	3 370		(176)	3 194
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	518 112	200 480	(135 200)	583 392
Dettes rattachées à des participations	124 625	9 078		133 703
Autres dettes financières diverses	-			-
Total des emprunts et dettes financières divers	124 625	9 078	-	133 703
Total des dettes financières	642 737	209 558	(135 200)	717 095
Prêts groupe	(7 227)			(7 227)
Créances rattachées à des participations	(144 683)	(42 985)		(187 668)
Valeurs mobilières et disponibilités	(84 371)		8 211	(76 160)
Endettement financier net de trésorerie	406 455	166 574	(126 989)	446 040

3.10 ÉCHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/17	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	581 226	100 929	367 922	112 375
Autres dettes auprès établissement crédit	2 166	2 166		
Comptes courants des filiales et participations	133 703	133 703		
Total des dettes financières	717 095	236 798	367 922	112 375
Fournisseurs et comptes rattachés	11 675	11 675		
Dettes fiscales et sociales	2 643	2 643		
Autres dettes	17 054	17 054		
Total des autres passifs	31 372	31 372		
Total	748 467	268 170	367 922	112 375

3.11 CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/17	31/12/16
Charges à payer		
Dettes financières	3 194	3 370
Fournisseurs, factures à recevoir	10 132	2 814
Dettes fiscales et sociales	229	1301
Autres dettes, avoirs à établir		96
Total	13 555	7 580
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	4 519	8 716
Fournisseurs, avoirs à recevoir	39	54
Autres produits financiers à recevoir		
Total	4 558	8 770

**NOTE 4
INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés.

4.2 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2017	2016
Dividendes reçus	19 016	36 981
Produits d'intérêts	5 379	1 812
Autres produits financiers	1 264	
Résultat de cession des VMP	241	333
Revenus des prêts	67	144
Reprise sur provisions	2 889	37 262
Garantie de taux, Gain de change	45	188
Total des produits financiers	28 901	76 719
Charges d'intérêts	(11 299)	(9 485)
Intérêts sur couverture de taux	(1 292)	(2 837)
Pertes de changes	(68)	(79)
Charges diverses	(55)	(1 997)
Dotation aux provisions pour dépréciation	(17 165)	(37 205)
Total des charges financières	(29 879)	(51 603)
Résultat financier	(978)	25 116

Les dotations aux provisions pour dépréciation concernent essentiellement les participations italiennes du Groupe.

4.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits sur opérations de gestion		15
Produits de cession des immobilisations incorporelles, corporelles et financières	957	225 564
Reprises sur provisions	757	
Transfert de charges	3 032	2 015
Total des produits exceptionnels	4 746	227 594
Valeur comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières cédées	(8)	(222 882)
Charges sur opérations de gestion	(198)	(104)
Dotation provision pour risques et charges		
Autres charges exceptionnelles	(3 044)	(2 062)
Total des charges exceptionnelles	(3 250)	(225 047)
Résultat exceptionnel	1 496	2 547

4.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2017	2016
Impôt lié à l'intégration fiscale	8 215	2 858
Impôts sur les sociétés	236	(1 531)
Total comptabilisé	8 451	1 327

Le résultat courant intègre des dividendes pour 18 millions d'euros non imposables à hauteur de 99% des dividendes.

NOTE 5 EFFECTIF MOYEN

	2017	2016
Cadres	9	9

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Cautionnement garantie crédit CT	3 655
Cautionnement garantie crédit MT	32 654
Caution solidaire, garantie divers	40 094
Indemnités de départ à la retraite	130
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	-

Autres engagements

La société a souscrit à un fonds d'investissement. Ce dernier réalise des appels de fonds en fonction des investissements qu'il réalise. A fin 2017, il existe un engagement potentiel de 200 K€, non encore appelé par le fonds.

Autres engagements commerciaux

Néant.

NOTE 7 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés.

Au 20 mars 2018, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 52,97% qui elle-même est détenue par Le Grand Rey à hauteur de 49,59%.

NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Néant.

NOTE 9 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/17
Titres de participation	808 022
Clients	12 498
Fournisseurs	(991)
Prêts & autres immob financières	11 126
Autres créances et dettes	(15 162)
Comptes courants actifs nets	187 372
Comptes courants passifs	(133 681)
	Produits (charges)
Dividendes reçus	19 016
Autres produits financiers - intérêts des comptes-courants et prêts	6 709
Charges financières - pertes liées à des participations	
Charges financières - intérêts des comptes courant	232

NOTE 10

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice
1) Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)									
GL events Brasil Participacoes	246 127	245 203	100	276 787	276 787	697			
GL events Accounting	10	40	100	10	10			3 270	
GL events Campus	10	66	100	10	10	4		21	
GL events Exhibitions Shanghai	1 428	444	90	1 083	1 083			1 038	
GL events Exhibitions	7 624	39 950	99	125 343	125 343	24 444	400	88 797	5 444
GL events Greece	60		100	60	0				
GL events Italia	8 783	20 281	100	71 927	22 927	8 837	976	9 980	
GL events Venues	63 636	67 793	100	63 636	63 636	29 168		6 436	5 591
GL events Live	70 372	152 747	99	197 482	195 982	34 435	179	123 275	6 961
GL events SI	10	830	100	10	10	6 165		7 375	
GL events Suisse	83		85	61	61	845			
GL events Support	10	357	100	10	10	2 511		10 524	
GL events Sports	30 772	34 737	89	42 044	39 244	(4 143)	14 879		
Padova Fiere	2 000	848	100	23 035	9 035	3 355		409	
Polygone Vert	381	(135)	100	608	608	240		(13)	
Profil	8	703	100	1 679	1 679	871		6 866	380
SECEC Valenciennes Métropole	50	89	100	50	50	(447)		1 399	
SECCPB (Pierre Baudis)	8	(91)	100	15	15	(219)			
Total	431 371	563 862		803 849	736 489	106 763	16 434	259 377	18 376
2) Participations comprises entre 10 à 50%									
SAS Blagnac Rugby	329	329	15	50	50				
Idées en tête (*)	1	60	47	71	0			1 089	
Lyonnaise de Télévision (*)	2 000	878	10	751	250			1 982	
Perpignan St Esteve (*)	1 000	(124)	34	205	5			7 757	
Strasbourg Evénements	1 460	9 835	44	4 172	4 172			18 933	643
Total	4 790	10 978	150	5 249	4 477	-	-	29 761	643
3) Autres participations (- de 10%)									
				6 068	5 969	(7 449)			
Total général	436 161	574 840		815 167	746 935	99 314	16 434	289 138	19 019

(*) Données au 31 décembre 2016

NOTE 11

AUTRES INFORMATIONS

Rappel :

Le Groupe a été victime d'actes graves de concurrence déloyale/parasitisme, de vol de salon et de détournement de données commerciales, au préjudice de sa filiale Padova Fiere.

Afin de protéger son activité en faisant cesser ces agissements, mais également pour recevoir l'indemnisation de ses préjudices, le Groupe a engagé des procédures judiciaires à l'encontre de i) la société à capitaux publiques (VeronaFiere) qui exploite le parc concurrent de la ville de Verone, ii) d'anciens salariés du Groupe intervenant désormais au profit de ce parc concurrent.

Evolution :

Le Groupe a signé un accord mettant fin aux litiges l'opposant à la société Verona Fiere. Sa filiale a été indemnisée du préjudice. Par ailleurs, un accord de coopération commercial pour les exercices à venir a été défini. En revanche, les procédures à l'encontre des anciens salariés du Groupe se poursuivent devant la justice italienne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de la société GL events,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont

été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VALORISATION DES TITRES DE PARTICIPATION

RISQUE IDENTIFIÉ

Au 31 décembre 2017, les titres de participation consolidés et non consolidés sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 756 millions d'euros et représentent 70 % du total actif. Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes sociaux, ces titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. Cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flows actualisés) ou d'une valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

L'estimation de la valeur de ces titres fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la direction de GL events et notamment de la capacité des participations à réaliser les flux de trésorerie futurs d'exploitation, du taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit dans la mesure où la détermination de la valeur d'inventaire nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes de GL events.

NOTRE RÉPONSE

Nous avons testé le fonctionnement des contrôles mis en place par la direction sur le processus de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

— Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été

communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;

- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture des comptes ;
- Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données source par entité ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;
- Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GL events par votre Assemblée Générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre Assemblée Générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza – Simoëns. Au 31 décembre 2017, le cabinet Mazars était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza – Simoëns dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 24 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOËNS
Sébastien Belmont
Associé

MAZARS
Paul-Armel Junne
Associé

Thierry Colin
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

À l'Assemblée Générale de la société GL events,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ :

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Convention de redevance de marque :

La société GL events facture à ses filiales une redevance de marque déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concernées.

Le Conseil d'Administration a autorisé du 5 juillet 2017 a autorisé la conclusion de ces conventions.

Pour 2017, les redevances constatées en produit sont :

Entité	Taux	Montant (€)
Aganto	1,20%	22 435
Agence CCC	1,50%	93 241
Flow Solutions	1,20%	41 292
GL events Turquie Exhibition	1,00%	690
GL events USA	1,20%	20 594
GL events Venues	1,20%	2 756 485
GL events Vostock	1,20%	19 134
Spaciotempo architecturas	1,20%	31 550
Tarpulin	0,25%	35 424
Wicked	1,20%	103 029

2. REDEVANCE AU TITRE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET COMMERCIALE :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée quand le montant facturé est déterminé de façon forfaitaire.

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2017 a autorisé la conclusion de conventions d'assistance technique et commerciale avec les sociétés :

Entité	Modalités	Montant (€)
Flow Holdings Ltd	Fixe	5 000
Unique Structures Holdings Ltd	Fixe	5 000
AVS	Fixe	5 000

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICE ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone :

Les prestations de Direction Générale réalisées par les dirigeants de Polygone à votre société correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

Le montant comptabilisé en charge sur l'exercice s'élève à 3 051 992 € hors taxes.

2. Convention de redevance de marque

La société GL events facture à ses filiales une redevance de marque déterminée à partir du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concernées.

Les redevances 2017 sont les suivantes :

Entité	Taux	Montant (€)	Entité	Taux	Montant (€)
Adecor	1,20%	24 015	GL events Middle East Tent Trading	1,20%	25 632
Bleu Royal	1,50%	8 013	GL events productions LLC	1,20%	22 548
Brelet	1,20%	226 235	GL events South Africa (ex Oasys Innovations)	1,20%	106 700
Brelet Centre Europe	1,20%	34 040	GL events Turquie	1,00%	14 002
Adors	1,00%	4 064	GL events UK (ex Owen Brown)	1,20%	291 875
Cabestan	1,20%	12 169	GL Furniture Asia	1,20%	28 075
Décorama	1,20%	304 916	Hall Expo	1,20%	325 458
Fonction Meubles	1,20%	89 101	Jaulin	1,20%	341 146
Frame	1,00%	8 625	Light event	1,20%	9 624
GL Empreendimentos (Mercure)	1,50%	66 520	Live By GL events	1,20%	115 013
GL events Ankara ATO (Congresium)	1,00%	113 251	Profil	1,20%	82 387
GL events Audiovisual	1,20%	656 747	Ranno	1,20%	156 156
GL events Belgium	1,20%	66 071	Sao Paulo Expo	1,50%	429 574
GL events Centro de Convencoes Rio	1,50%	222 289	Serenas	1,00%	677 276
GL events China	1,20%	12 457	Sign Expo	1,20%	79 473
GL events Exhibitions	1,20%	1 096 961	Sodem System	1,20%	83 478
GL events Hong Kong	1,20%	53 123	Spaciotempo France	1,20%	400 082
GL events Live (ex GL events Services)	1,20%	1 106 688	Spaciotempo LTD	1,20%	182 644
GL events Macau	1,20%	7 826	Vachon	1,20%	50 078

3. Convention d'intégration fiscale :

La société GL events est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale. A ce titre, elle est seule redevable de l'IS et des contributions additionnelles dues par le groupe formé par elle-même et les sociétés détenues à au moins 95% qui ont opté pour ce régime.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts transmises à la société GL events par les filiales déficitaires pendant la période d'appartenance au groupe seront restituées à la filiale en cas de sortie du périmètre.

Les déficits cumulés au 31 décembre 2017 par les filiales intégrées sont les suivants :

Sociétés intégrées	Déficit fiscal cumulé (€)
Altitude	192 831
Fabric Expo	314 328
GL events Live	28 212 226
GL Mobilier	895 399
Hall Expo	11 093 150
Menuiserie	427 385
Montexpo	290 211
Polygone Vert	591 948
SEAN - Acropolis de Nice	763 518

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 24 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOËNS
Sébastien Belmont
Associé

MAZARS
Paul-Armel Junne
Associé

Thierry Colin
Associé

4. Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée quand le montant facturé est déterminé de façon forfaitaire.

Pour 2017, le montant de ces redevances est le suivant :

Entité	Modalités	Montant (€)
Première Visioon	Fixe	930 000
Sepel - Eurexpo	Fixe	240 000



ANNEXE (1/2)

PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	Aquasourca (Sophie Defforey-Crepet)
Adecor					
Adors			X	X	
Aganto				X	
Altitude					
Auvergne Evènements	X (RP)		X		
Auvergne Evènements Spectacles					
Bleu Royal					
Brelet					
Brelet CE				X	
CCC Congrès Colloque Convention					
Continental Expo					
Décorama					
Diagonal Food					
Fabric Expo					
Fagga					
Financière Jaulin		X	X	X	
Flow Solutions Air & Power					
Foncière Polygone	X		X		
Fonction Meubles				X	
Frame			X	X	
GL Ankara			X	X	
GL events	X	X	X	X	X
GL events Asia	X	X			
GL events Audiovisual					
GL events Belgium	X				
GL events Brussels	X				
GL events CCIIB	X		X		
GL events Centro de Convenções					
GL events China	X	X	X	X	
GL events Cité Centre de Congrès Lyon		X	X (RP)		
GL events Empreedimentos Imobiliarios					
GL events Exhibitions	X				
GL events Field & Lawn					
GL events Hong Kong	X		X		
GL events Italia	X			X	
GL events Kongre			X		
GL events Live	X	X	X (RP)	X	
GL events LPR					
GL events Macao	X		X	X	
GL events Mobilier				X	
GL events Parc Expo Metz Métropole					
GL events Productions LLC					
GL events Scarabée					
GL events SI					
GL events South Africa			X	X	

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

	Yves Claude Abescat	Nicolas de Tavernost	Sofina (Edward Koopman)	Anne- Sophie Ginon	Anne- Céline Lescop	Marc Michoulier	Détention > 10 %	Entité
							OUI	Adecor
							OUI	Adors
							OUI	Aganto
							OUI	Altitude
							OUI	Auvergne Evènements
							OUI	Auvergne Evènements Spectacles
				X			OUI	Bleu Royal
							OUI	Brelet
							OUI	Brelet CE
							OUI	CCC Congrès Colloque Convention
							OUI	Continental Expo
							OUI	Décorama
							OUI	Diagonal Food
							OUI	Fabric Expo
							OUI	Fagga
							OUI	Financière Jaulin
							OUI	Flow Solutions Air & Power
				X			OUI	Foncière Polygone
							OUI	Fonction Meubles
							OUI	Frame
							OUI	GL Ankara
	X	X	X	X	X	X		GL events
							OUI	GL events Asia
							OUI	GL events Audiovisual
				X			OUI	GL events Belgium
				X			OUI	GL events Brussels
							OUI	GL events CCIB
							OUI	GL events Centro de Convenções
							OUI	GL events China
							OUI	GL events Cité Centre de Congrès Lyon
							OUI	GL events Empreedimentos Imobiliarios
							OUI	GL events Exhibitions
							OUI	GL events Field & Lawn
							OUI	GL events Hong Kong
							OUI	GL events Italia
							OUI	GL events Kongre
							OUI	GL events Live
							OUI	GL events LPR
							OUI	GL events Macao
							OUI	GL events Mobilier
							OUI	GL events Parc Expo Metz Métropole
							OUI	GL events Productions LLC
							OUI	GL events Scarabée
							OUI	GL events SI
							OUI	GL events South Africa

ANNEXE (2/2)

PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	Aquasourca (Sophie Defforey-Crepet)
GL events Suisse					
GL events UK	X		X		
GL events USA	X		X		
GL events Venues	X		X		
GL events Venues UK					
GL events Vostok					
GL events World Forum La Haye			X (RP)		
GL Furniture Asia	X				
GL Middle East	X			X	
GL Middle East Tent & Trading					
Hall Expo	X (RP)			X	
Jaulin				X	
Le Chorus		X	X (RP)		
Live by GL events		X	X (RP)	X	
Menuiserie Expo					
Mont Expo					
Polygone SA	X	X	X		X
Première Vision	X	X (RP)			
Profil					
Ranno Entreprise		X		X	
São Paulo Expo					
SEAN - Acropolis Nice		X	X (RP)		
SECCM - Ctre Congrès Metz Métropole					
SECCSE - Saint Etienne Fauriel					
SECECAM - Amiens Mégacité					
SECIL - Sucrière		X	X		
SECSP - Château de Saint Priest					
SEGLPB - Palais Brongniart		X			
SEPCFD - Polydôme Clermont Ferrand					
SEPE - Parc Floral		X			
SEPEAT - Parc Expo.Agglo.Troyenne					
SEPEL - Eurexpo	X				
SEPMU - Palais de la Mutualité					
Serenas			X	X	
Sign'Expo					
Sodem					
Spaciotempo France		X	X (RP)	X	
Spaciotempo UK Ltd			X		
Strasbourg Evènements	X	X	X (RP)		
Tarpulin				X	
Toulouse Evènements	X	X	X (RP)		
Toulouse Expo		X	X		
Vachon			X	X	
Wicked Tents LLC					

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.

	Yves Claude Abescat	Nicolas de Tavernost	Sofina (Edward Koopman)	Anne- Sophie Ginon	Anne- Céline Lescop	Marc Michoulier	Détention > 10 %	Entité
							OUI	GL events Suisse
							OUI	GL events UK
							OUI	GL events USA
							OUI	GL events Venues
							OUI	GL events Venues UK
							OUI	GL events Vostok
							OUI	GL events World Forum La Haye
							OUI	GL Furniture Asia
							OUI	GL Middle East
							OUI	GL Middle East Tent & Trading
							OUI	Hall Expo
							OUI	Jaulin
							OUI	Le Chorus
							OUI	Live by GL events
							OUI	Menuiserie Expo
							OUI	Mont Expo
	X	X	X	X	X	X	OUI	Polygone SA
							OUI	Première Vision
							OUI	Profil
							OUI	Ranno Entreprise
							OUI	São Paulo Expo
							OUI	SEAN - Acropolis Nice
							OUI	SECCM - Ctre Congrès Metz Métropole
							OUI	SECCSE - Saint Etienne Fauriel
							OUI	SECECAM - Amiens Mégacité
							OUI	SECL - Sucrière
							OUI	SECSP - Château de Saint Priest
							OUI	SEGLPB - Palais Brongniart
							OUI	SEPCFD - Polydôme Clermont Ferrand
							OUI	SEPE - Parc Floral
							OUI	SEPEAT - Parc Expo.Agglo.Troyenne
							OUI	SEPEL - Eurexpo
							OUI	SEPMU - Palais de la Mutualité
							OUI	Serenas
							OUI	Sign'Expo
							OUI	Sodem
							OUI	Spaciotempo France
							OUI	Spaciotempo UK Ltd
							OUI	Strasbourg Evènements
							OUI	Tarpulin
							OUI	Toulouse Evènements
							OUI	Toulouse Expo
							OUI	Vachon
							OUI	Wicked Tents LLC

06

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

185 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE
GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

187 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

GL events

59 Quai Rambaud - 69002 LYON

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 31 juillet 1989. Elle prendra fin le 31 juillet 2088 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

NATIONALITÉ

Française

FORME ET LÉGISLATION

Société Anonyme régie par la législation française.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

351571 757 RCS LYON – Code APE : 7010 Z

ACTIVITÉ

La société a pour objet :

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;

L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;

La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement

ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (articles 22 et 23 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix en vue d'être représenté à une Assemblée Générale. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont écrits et communiqués à la société. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le Conseil d'Administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

DROITS DE VOTE (article 25 des statuts)

Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (article 28 et 29 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit «réserve légale» limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la «réserve légale» est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour la part du dividende qui lui revient, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en actions. En outre, le versement d'acomptes sur dividende est autorisé, sous réserve du respect des dispositions légales.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5% au moins du capital et/ou droits de vote de la société, doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5% du capital et /ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50% du capital.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Au siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 93 610 844 €, divisé en 23 402 711 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un volume global de 200 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés de GL events et du Groupe et/ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés du Groupe GL events.

83 550 options d'achat d'actions ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2012 (plan n°13).

L'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2012 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un volume global de 400 000 options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du Groupe. 84 700 options d'achat d'actions ont été attribuées par le Conseil d'Administration en date du 1 mars 2013 (plan n°14).

Les bénéficiaires ne pourront exercer les options qui leur ont été consenties par le Conseil d'Administration, qu'après un délai de trois ans suivant leur date d'attribution et à la condition d'avoir gardé la qualité de salarié ou de dirigeant de la société ou de l'une des sociétés du Groupe pendant cette période. En conséquence, dans le cas où les bénéficiaires des options cesseraient leurs fonctions salariales ou leurs fonctions de dirigeant avant d'avoir exercé leurs options, ils perdraient de plein droit les droits acquis.

Situation des plans d'option d'achat d'action en vigueur :

	Plan n°13	Plan n°14
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	29.04.2011	27.04.2012
Date du Conseil d'Administration	02.03.2012	01.03.2013
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	83 550	84 700
Dont nombre aux dix premiers attributaires	41 500	46 500
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	35 000	35 500
Dont nombre aux administrateurs	5 000	8 000
Point de départ d'exercice des options	04.03.2015	01.03.2016
Fin de la période d'indisponibilité	04.03.2016	01.03.2017
Date limite de levée de l'option	04.03.2017	01.03.2018
Prix de souscription (en €)	15,71	17,17
Actions souscrites (*)	47 150	66 350
Actions restant à souscrire	-	-

(*) Au 20 mars 2018, après constatation de levées d'options par le Conseil d'Administration.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'Administration du 28 février 2014 a décidé d'attribuer 160 575 actions gratuites de la société (Plan n°10) à 82 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- un chiffre d'affaires consolidé du Groupe minimum de 850 millions d'euros en 2016.

Le Conseil d'Administration du 28 février 2014 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 19 310 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 11), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 2 000 actions (Plan n°12) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 112 975 actions (Plan n°13) à 54 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- un chiffre d'affaires du Groupe de l'exercice 2017 supérieur à 1 milliard d'euros.

Le Conseil d'Administration du 5 septembre 2017 a décidé de supprimer la condition d'attribution liée à la performance du Groupe.

Le Conseil d'Administration du 30 janvier 2015 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 21 180 actions gratuites existantes de la Société (Plan n° 14), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 4 mars 2016 a décidé d'attribuer 10 000 actions gratuites de la société (Plan n°15) à 2 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 4 mars 2016 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 19 840 actions gratuites existantes de la Société (Plan n°16), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 10 000 actions gratuites de la société (Plan n°17) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire devra avoir eu la qualité de salarié de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 10 actions gratuites pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe, soit un total de 20 110 actions gratuites existantes de la Société (Plan n°18), dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 20 000 actions gratuites de la société (Plan n°19) à 1 collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire devra avoir eu la qualité de salarié de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal du bénéficiaire faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 84 775 actions gratuites de la société (Plan n°20) à 35 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.
- un chiffre d'affaires du groupe de l'exercice 2019 supérieur à 1,15 milliard d'euros

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2017 a décidé d'attribuer 5 000 actions (Plan n°21) à un manager du Groupe

dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du manager au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- le délai d'attribution des actions gratuites est de deux ans, soit le 4 juillet 2019 ;
- le délai d'incessibilité des actions transférées est de deux ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 4 juillet 2021.

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2017 a décidé

d'attribuer 4 000 actions (Plan n°22) à un manager du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du manager au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de la période de conservation ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- le délai d'attribution des actions gratuites est d'un an, soit le 7 décembre 2018 ;
- le délai d'incessibilité des actions transférées est de deux ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 7 décembre 2020.

Par application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

INFORMATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15	Plan n° 16	Plan n° 17	Plan n° 18	Plan n° 19	Plan n° 20	Plan n° 21	Plan n° 22
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	27/04 2012	27/04 2012	27/04 2012	25/04 2014	25/04 2014	25/04 2014	25/04 2014	25/04 2014	25/04 2014	25/04 2014	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016
Date du Conseil d'Administration	28/02 2014	01/03 2014	30/01 2015	30/01 2015	30/01 2015	04/03 2016	04/03 2016	09/12 2016	09/12 2016	09/12 2016	09/12 2016	05/07 2017	08/12 2017
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	160 575	19 310	2 000	112 975	21 180	10 000	19 840	10 000	20 110	20 000	84 775	5 000	4 000
Valeur au jour d'attribution	17,00	17,00	16,01	16,01	16,01	15,00	15,00	16,09	16,09	16,09	16,09	24,60	24,60
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	94 000	--	--	68 500	70	--	60	10 000	90	--	24 000	5 000	--
Dont nombre aux administrateurs	52 500	--	--	12 500	--	--	10	--	10	--	--	--	--
Dont nombre aux dix premiers attributaires	114 000	(*)	--	82 500	(*)	10 000	(*)	10 000	(*)	20 000	66 000	5 000	4 000
Date de fin de période d'acquisition	28/02 2017	28/02 2016	30/01 2017	30/01 2018	30/01 2017	03/03 2019	03/03 2018	09/12 2018	09/12 2018	09/12 2019	09/12 2019	04/07 2019	07/12 2018
Date limite d'incessibilité	28/02 2019	28/02 2018	30/01 2019	30/01 2020	30/01 2019	03/03 2021	03/03 2020	09/12 2020	09/12 2020	09/12 2021	09/12 2021	04/07 2021	07/12 2020
Nombre d'actions attribuées	155 000	16 190	2 000	--	16 360	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés française du Groupe.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit

préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros. Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 29 juin 2018.

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GL EVENTS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	Prime					
04/07/16	Conversion de dividendes	2 995 164	8 221 725		93 610 844	748 791	23 402 711	4 €

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 20 mars 2018, le nombre total de droits de vote était de 36 901 085. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 186 du document de référence ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la société, le capital se répartit comme suit au 20 mars 2018 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone SA *	12 397 423	52,97%	63,91%
Sofina *	3 603 029	15,40%	15,11%
Mandataires sociaux			
- Olivier Ginon	4 500	0,02%	0,02%
- Olivier Roux	4 200	0,02%	0,02%
- Gilles Gouedard-Comte	16 918	0,07%	0,09%
- Nicolas de Tavernost	677	0,00%	0,00%
- Aquasourça	1	0,00%	0,00%
- Philippe Marcel	3 953	0,02%	0,02%
- Yves-Claude Abescat	531	0,00%	0,00%
- Erick Rostagnat	53 824	0,23%	0,24%
- Marc Michoulier	274	0,00%	0,00%
- Anne-Sophie Ginon	11 000	0,05%	0,06%
- Caroline Weber	1 500	0,01%	0,01%
Public	7 304 881	31,21%	20,51%
Total	23 402 711	100,00%	100,00%

* - Pacte d'actionnaires, % capital des 2 actionnaires liés par le pacte : 68,37%

- Pacte d'actionnaires, % droits de vote des 2 actionnaires liés par le pacte : 79,02%

Polygone SA est une structure holding dont la répartition du capital au 20 mars 2018 est la suivante :

	% du capital		% du capital
Le Grand Rey	49,589%	Crédit Agricole Capital PME	0,709%
Sofina	15,623%	Calixte Investissement	0,708%
SC du 3 ^{ème} étage	15,164%	Monsieur Olivier ROUX	0,004%
Aquasourça	8,975%	Monsieur Olivier GINON	0,001%
Matmut	6,000%	Monsieur Erick ROSTAGNAT	0,001%
Crédit Agricole Région Développement	2,208%	Madame Jacqueline GINON	0,001%
Monsieur Xavier GINON	1,015%	Madame Claire ROUX	0,001%

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 7 administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations sont présidés par des administrateurs indépendants.

Enfin, la société applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, dont une partie significative des dispositions contribue à cet objectif de limitation du risque de contrôle.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

La société de droit belge Sofina SA a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 19 juin 2017, le seuil de 15% du capital et le 20 juin, le seuil de 15% des droits de vote de la société GL events.

Le concert composé de MM. Olivier Ginon et Olivier Roux et la société Polygone SA qu'ils contrôlent, la société Le Grand Rey et la société de droit belge Sofina a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 mars 2017, le seuil de 2/3 du capital de la société GL events.

AUTOCONTRÔLE ET AUTO DÉTENTION

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies : Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2017, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/2016		Achats 2017 soit 12 mois		Ventes 2017 soit 12 mois		Solde au 31/12/2017		Solde au 31/12/2017 Total
	1	2	1	2	1	2	1	2	
Nombre d'actions	321 439	7 365	175 755	301 052	215 060	288 525	282 134	19 892	302 026
Cours moyen (en euros)	17,82	17,00	24,00	23,28	17,86	23,04	21,64	24,50	21,83
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	5 727	125	4 219	7 008			6 105	487	6 592
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)					3 841	6 646			
Pourcentage du capital	1,37%	0,03%	0,75%	1,29%	0,92%	1,23%	1,21%	0,08%	1,29%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2017.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites.

ACTIONS INCESSIBLES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS TROIS ANS

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " ci-dessus, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2015	2016	2017	2015 Cumul Pacte d'actionnaires	2016 Cumul Pacte d'actionnaires	2017 Cumul Pacte d'actionnaires
Polygone SA *	50,57	51,12	53,12			
Sofina *	13,17	13,09	15,40	63,74	64,21	68,51
CM CIC Investissement	3,97	4,00	0,00			
Autres actionnaires	32,29	31,79	31,49			

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2015	2016	2017	2015 Cumul Pacte d'actionnaires	2016 Cumul Pacte d'actionnaires	2017 Cumul Pacte d'actionnaires
Polygone SA *	61,55	61,43	64,41			
Sofina *	13,49	13,31	15,15	75,04	74,75	79,56
CM CIC Investissement	4,90	4,85	0,00			
Autres actionnaires	20,05	20,40	20,44			

*pacte d'actionnaires

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR SON CONTRÔLE

Le 5 novembre 2012, un pacte d'actionnaires a été conclu avec la société SOFINA et Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux.

Il est précisé que le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions de la Société détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

A. GOUVERNANCE

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'Administration et à la composition du Comité d'Audit de la Société

Le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration de la Société (lequel compte actuellement 11 membres) ne sera pas limité par les stipulations du pacte. Il prévoit que Sofina disposera de 2 représentants au Conseil d'Administration de la Société. Ainsi, à compter de la date de réalisation, le Conseil d'Administration comprendrait 13 administrateurs, dont 2 élus parmi les candidats présentés par Sofina.

Le Comité d'Audit de la Société comprendra un administrateur nommé sur proposition de Sofina. Dans l'objectif croissant de promouvoir les règles de bonne gouvernance au sein du Groupe, il est prévu que le Président du Comité d'Audit de la Société soit un « administrateur hors groupe », c'est-à-dire, au sens du Pacte, une personne (i) qui n'est pas ou n'a pas été salariée ou mandataire social de Polygone SA ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3, I du Code de commerce (en ce compris la société) lors des dix dernières années et (ii) non apparentée à Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des membres du Comité d'Audit de la société. Le Comité d'Audit de la Société aura notamment pour prérogative de discuter le budget annuel de la société préparé par la Direction Générale et d'émettre un avis sur celui-ci à l'attention du Conseil d'Administration de la société.

1.2 Prise des décisions sociales

Les stipulations du Pacte n'interfèrent pas directement dans les processus de prise de décisions des organes sociaux de la Société ; ainsi Sofina ne bénéficiera pas d'autres droits que ceux que les dispositions légales et réglementaires attachent à sa qualité d'actionnaire et d'administrateur.

Néanmoins, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX s'engageront aux termes du Pacte à faire en sorte que les décisions exceptionnelles relatives aux cessions d'actifs, acquisitions, fusions et opérations publiques importantes de la Société, celles relatives à la souscription par la société à de nouveaux emprunts importants, ainsi que celles relatives à la composition du comité exécutif de la Société qui

n'auraient pas été adoptées au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA conformément aux règles de majorité explicitées ci-après ne soient pas présentées au vote au sein du Conseil d'Administration de la société ou ne soient pas adoptées par ce dernier.

2. GOUVERNANCE DE POLYGONE SA

2.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'Administration de Polygone SA

Aux termes du pacte, le Conseil d'Administration de Polygone SA comprends :

- 10 administrateurs, dont 5 administrateurs hors groupe.

2.2 Décisions requérant l'approbation d'un administrateur nommé sur proposition de Sofina au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation de l'administrateur nommé sur proposition de Sofina :

- toute décision requérant la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire de Polygone SA appelée à statuer sur un changement d'objet social ou de forme sociale, la création de catégories d'actions nouvelles, l'émission d'actions de préférence ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions de préférence ou à des actions de catégorie différente, toute augmentation de capital pour laquelle Sofina ne disposerait pas d'un mécanisme d'anti-dilution, la modification des droits attachés aux actions (y compris par création de droits de vote double) et la modification des règles de répartition du résultat, des réserves ou du boni de liquidation ; et
- toute cession, apport, transmission ou transfert, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'un montant d'actifs de Polygone SA ou de la Société représentant plus d'un tiers du bilan consolidé de Polygone SA (en dehors de l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société permettant à Sofina d'exercer à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX une option de vente portant sur la totalité de ses titres Polygone SA ainsi qu'il est indiqué au paragraphe ci-dessous).

2.3 Décisions requérant l'approbation d'un ou plusieurs administrateur(s) hors groupe

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation d'au moins un administrateur hors groupe pendant la Phase Transitoire et d'au moins deux administrateurs hors groupe pendant la Phase Ordinaire (la « Majorité Qualifiée ») :

- acquisitions, fusions, cessions d'actifs, opérations publiques, pour plus de 20% du bilan consolidé de Polygone SA ;
- opérations immobilières de plus de 20 000 000 €, y compris au niveau de Foncière Polygone (filiale à 100% de Polygone SA exerçant une activité de gestion immobilière) ;
- proposition de dividende ou de distribution d'actions aux actionnaires de Polygone SA ;
- augmentation ou réduction de capital de Polygone SA ;
- achat, vente ou souscription par Polygone SA d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société ;
- nouveaux emprunts portant (i) pour ce qui concerne la Société, le levier total à 3,5 x EBITDA, (ii) pour ce qui concerne Foncière Polygone, le ratio loan/value à plus de 80%, et (iii) pour ce qui concerne Polygone SA, sur un montant supérieur à 10 000 000€ ;
- engagements hors bilan, octroi de sûretés par Polygone SA pour plus de 10 000 000€ (en dehors du cours normal des affaires) ;
- approbation du budget annuel de Foncière Polygone ;
- décisions d'opérations autres que de gestion courante auxquelles les actionnaires, administrateurs ou dirigeants de Polygone SA seraient intéressés.

Les décisions suivantes devront faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA et requerront l'approbation de la majorité simple des administrateurs présents ou représentés :

- l'approbation du budget annuel de Polygone SA ;
- la composition du comité exécutif de la Société.

Enfin, tout projet de remplacement des personnes occupant les fonctions de Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou directeur financier de la Société devra faire l'objet d'un débat préalable au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA.

3. CADUCITÉ DES DROITS DE SOFINA EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les droits de gouvernance de Sofina tels que résumés dans ce paragraphe A deviendront caducs dès lors que la participation économique directe et indirecte de Sofina dans le capital de la Société tombera sous le seuil de 8%.

B. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE TITRES

Le Pacte ne contiendra aucune restriction au transfert des actions GL events détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

En matière de transfert de titres de Polygone SA, les principales restrictions aux cessions prévues par le Pacte seront les suivantes :

- un engagement d'incessibilité des titres Polygone SA détenus par Sofina pendant 5 ans à compter de la Date de Réalisation (sauf cessions à ses affiliés) ;
- un droit de cession conjointe totale de Sofina en cas de cession du contrôle de Polygone SA par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ;
- un droit de préemption de Sofina sur les titres détenus par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX (sauf cessions entre eux ou à leurs ayants-droits ou personnes qui leur sont liées) ;
- un droit de préemption de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX sur les titres détenus par Sofina (sauf cessions à ses affiliés).

Le Pacte prévoit également un mécanisme d'anti-dilution en faveur de Sofina dans le cadre de toute émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital de Polygone SA.

Sofina disposera en outre d'une option de vente portant sur l'intégralité de ses titres Polygone SA à l'encontre de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX, exerçable dans les circonstances suivantes : (i) si Monsieur Olivier GINON n'est plus en charge, de manière effective, de la gestion de la Société, (ii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ne détiennent plus le contrôle de Polygone SA ou si Polygone SA ne détient plus le contrôle de la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, (iii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX ou Polygone SA ne respectent pas les règles de majorité prévues par le Pacte au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA, (iv) si Polygone SA émet des titres autrement qu'en application du Protocole d'Investissement sans respecter le droit d'anti-dilution de Sofina, (v) en cas de violation d'une stipulation importante du Pacte par Polygone SA, Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX, (vi) si une déclaration faite par Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX aux termes du Protocole d'Investissement s'avère inexacte et cause à Sofina un préjudice excédant 2 500 000 euros, (vii) au cinquième, huitième et onzième anniversaires de la date de signature du Pacte, ou (viii) si Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX créent une situation générant une obligation de déposer un projet d'offre publique sur la Société pour Sofina, situation à laquelle Sofina se serait opposée ou n'aurait pas été en mesure de donner son accord.

Enfin, Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX disposeront d'un droit de cession forcée sur la participation de Sofina dans Polygone SA dans l'hypothèse où ils céderaient le contrôle de Polygone SA.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 2 847 000 actions GL events.

En garantie d'un contrat bilatéral, la société Polygone SA a nanti 1 016 000 actions GL events.

07

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 197** / TEXTE DU PROJET DE RÉSOLUTIONS
PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE DU JEUDI 24 MAI 2018
- 210** / INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES
- 211** / DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION
- 211** / RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 212** / ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
- 212** / CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
- 212** / INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE
- 213** / TABLE DE CONCORDANCE
ART 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE
- 215** / TABLE DE CONCORDANCE
- 217** / TABLE DE CONCORDANCE
DU RAPPORT DE GESTION
- 218** / TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC
LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TEXTE DU PROJET DE RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU JEUDI 24 MAI 2018

I. À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

*(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 –
Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2017, se soldant par un bénéfice de 3 545 641,83 € tels qu'ils lui ont été présentés,

ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 25 797 €.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires donne

aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux

Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 3 545 641,83 €, comme suit :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	3 545 641,83 €
Report à nouveau	40 952 780,89 €
Montant à affecter	44 498 422,72 €

Affectation proposée

Dividendes soit 0,65 € par actions (X 23 402 711)	15 211 762,15 €
Report à nouveau	29 286 660,57 €
Total	44 498 422,72 €

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème

progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le dividende à payer sera détaché le 13 juin 2018 et sera mis

en paiement le 4 juillet 2018. Il est précisé qu'au cas où, lors du détachement de ces dividendes, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au poste « Report à nouveau ».

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties	Dividende par action	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40%	Montant total du dividende non soumis à l'abattement de 40%
	(hors auto-détention)	(en euro)	(en euro)	(en euro)	(en euro)
31/12/2014	22 259 088 actions ayant donné droit à dividende	13 355 453	0,60	4 073 298	9 282 155
31/12/2015	22 653 920 actions ayant donné droit à dividende	13 592 352	0,60	4 372 136	9 220 516
31/12/2016	23 228 889 actions ayant donné droit à dividende	15 211 762	0,65	4 609 610	10 487 868

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, conformément aux articles L.232-18 à L.232-20 du Code de commerce et à l'article 29 des statuts, décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende :

- soit en numéraire ;
- soit en actions pour 100% du dividende lui revenant.

Cette option devra être exercée entre le 13 juin et 22 juin 2018 inclus, en faisant la demande auprès de leur intermédiaire financier. Au-delà de cette dernière date, ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Le prix d'émission des actions nouvelles qui seront remises en paiement du dividende sera égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la présente assemblée, diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la quatrième résolution.

Le Conseil d'Administration aura la faculté d'arrondir au centième immédiatement supérieur le prix d'émission.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement le 4 juillet 2018. La livraison des actions nouvelles

pour les actionnaires qui auront opté pour le paiement du dividende en actions interviendra le jour de la mise en paiement du dividende en numéraire, soit le 4 juillet 2018.

Les actions nouvelles ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance à compter de la date de constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions le jour où il exerce son option, l'actionnaire recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire. En revanche, il n'est pas offert à l'actionnaire la possibilité de verser une soulte en numéraire lui permettant d'obtenir un nombre d'actions immédiatement supérieur.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de prendre conformément aux dispositions de l'article L.232-20 du Code de commerce, les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la distribution de dividendes en actions, et notamment effectuer toutes opérations liées ou consécutives à l'exercice de l'option, constater l'augmentation de capital qui en résultera, apporter les modifications corrélatives des statuts relatives au capital social, procéder aux formalités de publicité, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, plus généralement de faire tout ce qui sera nécessaire.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles

résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce qui a été présenté.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anne-Sophie GINON)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Madame Anne-Sophie GINON,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Anne-Céline LESCOP)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Madame Anne-Céline LESCOP,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Caroline WEBER)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Madame Caroline WEBER,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Erick ROSTAGNAT)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Erick ROSTAGNAT,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Nicolas de TAVERNOST)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Nicolas de TAVERNOST,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Marc MICHOUILLIER)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Marc MICHOUILLIER,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société AQUASOURÇA)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

AQUASOURÇA, société anonyme de droit Luxembourgeois au capital de 34 000 000 € dont le siège social est sis 11 Boulevard Prince Henri – L1724 Luxembourg, immatriculé

au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 109813, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la nomination de Madame Giulia VAN WAEYENBERGE en qualité d'administratrice faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination de Mme Giulia VAN WAEYENBERGE en qualité d'administratrice faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 5 septembre

2017, en remplacement de Mme Sophie SERVATY, démissionnaire, pour la durée du mandat de cette dernière restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la nomination de Monsieur Daniel HAVIS en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination de Monsieur Daniel HAVIS en qualité d'administratrice faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 5 juillet 2017, en

remplacement de Monsieur Ming-Po CAI, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement d'un Commissaire aux Comptes suppléant décédé)

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Emmanuel CHARNAVEL, domicilié 131 Boulevard de la Bataille de Stalingrad à Villeurbanne (69100), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Olivier BIETRIX, décédé, pour la durée restant à

courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice 31 décembre 2019.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination de la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux Président Directeur Général et Vice-Président)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et les critères de détermination de la rémunération et les

avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, aux Président Directeur Général et Vice-Président, tels que présentés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce, présenté dans le document de référence 2017.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué non administrateur à raison de son mandat)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du Rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la

rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général Délégué non administrateur, en raison de son mandat, tels que détaillés dans le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce présenté dans le document de référence relatif à l'exercice 2017.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L.225-100 II du Code de commerce et aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre

de l'exercice 2017 en raison de son mandat à M. Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires figurant dans le document de référence relatif à l'exercice 2016.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation consentie au Conseil d'Administration en vue de procéder au rachat d'actions propres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2017 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire, de procéder à l'achat de ses propres actions par la Société ;
- autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, dans les conditions suivantes :
 - Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 40 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 93 148 400 €, tel que calculé sur la base du capital social au 28 février 2018 et des 115 607 actions auto-détenues à la même date.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un ou plusieurs prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une

charte de déontologie admise par la réglementation, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;

- de réduire le capital de la Société en application de la vingt-et-unième résolution de la présente Assemblée Générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration peut déléguer à son Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le Directeur Général rendra compte au Conseil d'Administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

II. À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation pour le Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la vingtième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'Administration prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la Société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- modifier les statuts de la Société en conséquence ;
- et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la neuvième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2017.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016, par sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire ;
- et délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global prévu par la vingt-huitième résolution de la présente assemblée. Ce plafond est fixé compte non

tenu du montant nominal des augmentations de capital nécessaires pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourront revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant (i) ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les deux résolutions qui suivent (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée

indéterminée, ne pourra excéder 15 ans. Les titres ainsi émis pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'Administration pourra en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues dans les limites prévues par la réglementation, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'Assemblée Générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le

Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la Société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constatant la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016, par sa quinzième résolution à caractère extraordinaire ;
- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, par offre au public, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription

des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;

- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global prévu par la vingt-huitième résolution de la présente assemblée. Ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal augmentations de capital nécessaires pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature prévues par la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne

pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède et par la résolution qui suit (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'Administration pourra, en application des dispositions de l'article L225-135 alinéa 5 du Code de commerce, instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'une offre au public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra, dans les conditions prévues par la loi, limiter le montant de l'opération et/ou répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur

le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

A. le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R 225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% ;

B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016, par sa seizième résolution à caractère extraordinaire ;
- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, (i) d'actions ordinaires de la Société, (ii) d'actions ordinaires

donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance de la Société et (iii) de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;
- décide, qu'en application de l'article L.225-136-3 du Code de commerce, le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est limité à 20 % du capital social, par période de 12 mois, étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global prévu par la vingt-huitième résolution de la présente assemblée. Ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal

augmentations de capital nécessaires pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature prévues par la vingt-deuxième résolution. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par les deux résolutions qui précèdent (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L.228-40 du Code de commerce.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra, dans les conditions prévues par la loi, limiter le montant de l'opération et/ou répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'Administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur

le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

A. le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R.225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5% ;

B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'Administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 avril mixte 2016, par sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire ;
- autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, pour chacune des émissions décidées en application des vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions qui précèdent et dans la limite de 10% du capital de la

Société par an, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

A. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote de 5% ;

B. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en

conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

VINGT SIXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 29 avril mixte 2016, par sa dix-huitième deuxième résolution à caractère extraordinaire ;
- autorise, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, le Conseil d'Administration à

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15% de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L.225-129-2, L.225-148 et L.228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016, par sa dix-neuvième résolution à caractère extraordinaire ;
- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions de la vingt troisième résolution qui précède, l'émission d'actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L.225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, ce montant s'imputant sur le

plafond fixé par la vingt-troisième résolution, étant précisé que ce montant s'impute sur le plafond global prévu par la vingt-huitième résolution de la présente assemblée. Ce plafond est fixé compte non tenu du montant nominal des augmentations de capital nécessaires pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION*(Limitation globale des délégations)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et comme conséquence de l'adoption des six résolutions qui précèdent, décide de fixer à 60 000 000 d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations

conférées par les six résolutions qui précèdent, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des augmentations de capital nécessaires pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION*(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes).*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et statuant conformément aux articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016, par sa vingt et unième résolution à caractère extraordinaire ;
- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la

vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 60 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des augmentations de capital nécessaires pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les vingt-et-unième à vingt-septième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

TRENTIÈME RÉSOLUTION*(Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés et groupements liés au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société,
- décide que le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,

- décide que le nombre total d'actions pouvant être ainsi attribuées gratuitement sera limité à 200 000,

- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions et critères éventuels fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une période d'acquisition minimale de deux (2) ans, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée, le cas échéant, par le Conseil d'Administration,

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation

- de réserves, bénéfiques ou primes d'émission qui, le cas échéant, serviront en cas d'attribution gratuite par émission d'actions nouvelles au profit des bénéficiaires desdites actions,
- autorise le Conseil d'Administration à déterminer le nombre d'actions à racheter et/ou le nombre d'actions à émettre en vue de leur attribution gratuite,
- prend acte de ce que la présente décision emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes,
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de cette opération, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente Assemblée Générale. La présente délégation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 aux termes de sa vingt-deuxième résolution à caractère extraordinaire.

TRENTE-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration établi en application des articles L.225-102 et L.225-129-6 du Code de commerce, du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et des dispositions des articles L.225-129-6, L.225-138 I et II et L.225-138-1 du Code de commerce :

- Délègue sa compétence au Conseil d'Administration, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail.
- décide en conséquence de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'Administration par référence au cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30% lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil

d'Administration qui ne pourra porter le montant de la participation desdits salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3% du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration de mettre en œuvre la présente autorisation ;

- décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plan d'épargne d'entreprise, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'augmentation de capital ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;

L'Assemblée Générale constate que la présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce.

TRENTE DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Mise en harmonie des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide :

1. Concernant l'identification des détenteurs de titres au porteur

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L.228-2 du Code de commerce telles que modifiées par l'ordonnance n°2004-604 du 24 juin 2004 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le deuxième et troisième paragraphes de l'article 12 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Article 12 – Propriété et forme des actions

[...]

La Société peut à tout moment, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander au dépositaire central des renseignements relatifs aux titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, ainsi qu'aux détenteurs desdits titres. La Société peut également à tout moment, en vue de l'identification des détenteurs de titres aux porteurs et contre rémunération à sa charge, demander au dépositaire central, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse postale et, le cas échéant, électronique des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

[...]

2. Concernant l'administrateur représentant les salariés actionnaires

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 et de simplifier la rédaction ;
- de modifier en conséquence et comme suit 8^{ème} paragraphe de l'article 16 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Article 16 – Conseil d'Administration

[...]

Le calcul de ce seuil de 3% se fait conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce.

[...]

3. Concernant la rémunération des mandataires sociaux

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions des articles L.225-47, L.225-53 et R.225-33 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 et par le décret n°2017-340 du 16 mars 2017 ;
- de modifier en conséquence et comme suit la première phrase du deuxième paragraphe et le troisième paragraphe de l'article 20 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Article 20 – Rémunération des administrateurs, du Président du Conseil d'Administration, des directeurs généraux et des mandataires du Conseil d'Administration

[...]

Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération

entre ses membres comme il l'entend, dans les conditions prévues par la réglementation. [...]

La rémunération du Président du Conseil d'Administration et celle du Directeur Général sont fixées par le Conseil, dans les conditions prévues par la réglementation.

[...]

4. Concernant les délibérations des assemblées générales

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions des articles L.225-96 et L.225-98 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le premier paragraphe du 2 et la première phrase du troisième paragraphe du 2 de l'article 25 des statuts et de supprimer le quatrième paragraphe du 2 de l'article 25 des statuts, relatif au vote de l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, cette stipulation figurant deux fois au sein du même article, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Article 25 – Conditions d'exercice du droit de vote – Quorum majorité

[...]

2. L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés, ou votant par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

[...]

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés, ou votant par correspondance possèdent au moins sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. [...]

5. Concernant les Commissaires aux comptes

- de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 ;
- de modifier en conséquence et comme suit le premier paragraphe de l'article 26 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Article 26 – Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale désigne, conformément à la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et, lorsque le commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, remplissant les conditions fixées par la loi et les règlements.

[...]

III. POUVOIRS

TRENTE TROISIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (WWW.GL-EVENTS.COM ET WWW.AMF-FRANCE.ORG)

COMMUNIQUÉS

Date	Communiqués
2017	Déclaration mensuelles et hebdomadaires des transactions sur actions propres
2017	Information mensuelles des droits de vote
janvier 2017	Bilan annuel du contrat de liquidité
17 janvier 2017	Chiffre d'affaires de l'exercice 2016
9 février 2017	GL events, fournisseur officiel des tribunes temporaires des Commonwealth Games de 2018 à Gold Coast Australie
7 mars 2017	Résultat de l'exercice 2016
8 mars 2017	Présentation des résultats 2016
14 mars 2017	Polygone SA annonce le rachat d'un bloc d'actions représentant 4,42% du capital de GL events
21 mars 2017	GL events renforce son activité congrès
24 mars 2017	Avis de réunion à l'assemblée du 28 avril 2017
25 avril 2017	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2017
juillet 2017	Bilan semestriel du contrat de liquidité
12 juillet 2017	Acquisition du salon Midest, vers un Salon français global dédié à l'Industrie
18 juillet 2017	Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre 2017
5 septembre 2017	Résultat du 1 ^{er} semestre 2017
18 septembre 2017	Acquisition des sociétés Wicked & Flow à Dubai, renforcement de la zone Afrique - Moyen Orient
17 octobre 2017	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2017
6 novembre 2017	Acquisition d'Aganto Ltd : GL events renforce son offre de structures temporaires au royaume uni
21 décembre 2017	GL events et son associé le groupe japonais MAEDA en négociation exclusive pour la gestion du futur parc des expositions international de Aichi - Japon
janvier 2018	Bilan annuel du contrat de liquidité
16 janvier 2018	Chiffre d'affaires de l'exercice 2017
21 mars 2018	Résultat de l'exercice 2017
22 mars 2018	Présentation des résultats 2017
26 mars 2018	Acquisition d'EVEN PRO, organisateur de salons dans l'industrie: à la veille de l'ouverture du premier Global Industrie à Paris, GL events se renforce sur la filière
5 avril 2018	Prise de contrôle de FISA, leader de l'organisation de salons au Chili - Partenariat commercial au Japon
18 avril 2018	Avis de réunion à l'assemblée du 24 mai 2018

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET NOTE D'OPÉRATION

Date	Communiqués
5 avril 2017	Document de référence 2016 D.17-0325

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE / BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES /
INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON /
DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION / RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE

Date	Communiqués	Supports
18 janvier 2017	Chiffre d'affaires 2016 : 953M€ Croissance de +2,4% à périmètre et change constants	Les Echos
8 mars 2017	Résultats de l'exercice 2016 : EBITDA record : 130M€ soit 13,6% du chiffre d'affaires Forte progression du résultat opérationnel +11,5% Acquisition au Chili : complément d'activité en Amérique du sud	Les Echos
26 avril 2017	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2017 : 283,2M€, +19,9% par rapport au T1 2016	Les Echos
19 juillet 2017	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre : +1,2% Confirmation de l'objectif de croissance rentable en 2017	Les Echos
6 septembre 2017	Forte progression des résultats du 1 ^{er} semestre 2017	Les Echos
18 octobre 2017	Chiffre d'affaires au 30 septembre 2017 : 689M€	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES

Date	Communiqués	Numéro de parution
24 mars 2017	Avis de réunion Assemblée générale	34
12 avril 2017	Avis de convocation Assemblée générale	44
19 mai 2017	Droits de vote	60
19 mai 2017	Attestation des commissaires aux comptes	60
18 avril 2018	Avis de réunion Assemblée générale	47

INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Date	Communiqués
24 mai 2017	Dépôt des comptes annuels 2016
24 mai 2017	Dépôt des comptes consolidés 2016

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mars 2018 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Olivier GINON
Président

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la

société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Lyon le 24 avril 2018

Olivier GINON
Président

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires :			
MAZA – SIMOENS Sébastien BELMONT 26, rue Raspail 69600 Oullins	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
MAZARS Thierry COLIN Paul-Armel JUNNE 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne			
	13-juil-05	25-avr-14	31-déc-19
Suppléants :			
Raphael VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 Limonest	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
Olivier BIETRIX 54 rue de la République 69002 Lyon	13-juil-05	25-avr-14	31-déc-19

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de Référence:

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 109 à 142 et 143 du document de référence n° D. 17-0325 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 avril 2017.
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 102 à 135 et 136 du document de référence n°D16-0311 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2016 ;

TABLE DE CONCORDANCE ART 225-105-1 DU CODE DE COMMERCE

I. INFORMATIONS SOCIALES

Emploi

Effectif total et répartition des employés par sexe, âge et zone géographique	40 - 43
Les embauches et les licenciements	41
Les rémunérations et leurs évolutions	46

Organisation du travail

L'organisation du temps de travail	45
L'absentéisme	45

Relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	45
Le bilan des accords collectifs	45

Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail	44
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	N/A
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	44

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	42
Le nombre total d'heures de formation	42

Egalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	43
La politique de lutte contre les discriminations	43, 44
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	43

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	45
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	45
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	45
A l'abolition effective du travail des enfants	45

II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	48
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	57
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	48, 52
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	52

Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 48

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets 49

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 52

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales 51

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation 52

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 50

L'utilisation des sols 52

Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre 51

L'adaptation aux conséquences du changement climatique 51

Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 52

III. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional 54, 55

Sur les populations riveraines ou locales 55

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations 54, 55

Les actions de partenariat ou de mécénat 55

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 45 - 56

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale 45 - 56

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption 56

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 57

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme 46

Note méthodologique 59

Attestation de vérification d'un organisme tiers indépendant 61

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

RUBRIQUE DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004	PAGES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1. PERSONNES RESPONSABLES	211
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	212
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	8 - 19
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUES	71 - 74
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	17 - 19
5.2. Investissements	70
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	21 - 34
6.2. Principaux marchés	21
6.3. Evènements exceptionnels	8 - 11
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	22 - 35
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du Groupe	7
7.2. Liste des filiales	136 - 137
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	140 - 141
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	46 - 52
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	67 - 74
9.2. Résultat d'exploitation	68
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	126, 144 - 145
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	69, 125
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	69 - 74
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	69
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	74
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	35, 70
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Organes d'administration et de direction 111 - 115
 14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction 121

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature 92 - 97
 15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 92 - 97

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Date d'expiration des mandats actuels 111 - 112
 16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration 100
 16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le comité des rémunérations 82, 89 - 90
 16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur 111 - 112

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés 152
 17.2. Participation et stock-options 93 - 95, 167 - 169
 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur 78

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote 146
 18.2. Existence de droits de vote différents 186
 18.3. Contrôle de l'émetteur 191
 18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle 193

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 153, 170

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques 13 - 14
 20.2. Informations financières pro-forma N/A
 20.3. Etats financiers 122
 20.4. Vérification des informations historiques annuelles 173
 20.5. Date des dernières informations financières 123
 20.6. Informations financières intermédiaires et autres N/A
 20.7. Politique de distribution des dividendes 16
 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage 74
 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale 69

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social 185
 21.2. Acte constitutif et statuts 185 - 186

22. CONTRATS IMPORTANTS 121

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS N/A

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 16

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 136 - 137

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1, II, et R. 225-102 du Code de commerce.

Présentation de l'activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du groupe

Activité de la société et du groupe au cours de l'exercice incluant les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients (art. L. 441-6-1 du Code de commerce)	65 - 74
Recherche et Développement	74
Prises de participation réalisées au cours de l'exercice	135
Politique de distribution des dividendes et montants distribués au cours des trois derniers exercices	16
Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir	35, 70
Evènements importants survenus postérieurement à la clôture	70
Principaux risques auxquels la Société et le groupe sont confrontés	71 - 74
Tableau récapitulatif des délégations en cours	98

Informations concernant le capital

Franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés au cours de l'exercice 2017	191
Répartition du capital et des droits de vote	190
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote/aux transferts d'actions	186
Clauses des conventions de l'article L. 233-11 du Code de commerce	N/A
Participation des salariés au capital de la société	78

Informations sur les mandataires sociaux

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration	85
Rémunération des mandataires sociaux	92 - 97
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux en 2017	117 - 120
Opérations sur titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées	93 - 95, 78
Règles applicables aux modifications statutaires	185
Informations sociales, environnementales et sociétales	36

Bilan du précédent programme de rachats de titres

Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	77, 176 - 183
--	---------------

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.....

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL⁽¹⁾

Comptes sociaux annuels.....	159 - 172
Comptes consolidés.....	123 - 155
Rapport de gestion.....	65 - 83
Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.....	84 - 91
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels.....	173 - 175
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	156 - 158
Rapport de responsabilité sociale.....	61 - 62
Honoraires des commissaires aux comptes.....	155
Descriptif du programme de rachat.....	106

(1) Conformément aux articles L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

NA : Non Applicable.



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, sous le n°D.18-0380, le 24 avril 2018 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »

